



## ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission  
du programme, du budget  
et de l'administration****Troisième rapport*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Propositions de programme et de budget pour 2002-03 .....	1
Discussion générale sur les propositions de programme et de budget.....	1
Discussion détaillée .....	25
Objectif stratégique n° 1 .....	25
Objectif stratégique n° 2 .....	31
Objectif stratégique n° 3 .....	37
Objectif stratégique n° 4 .....	44
Activités intersectorielles.....	49
Les régions.....	52
Afrique.....	52
Amériques.....	55
Etats arabes.....	59
Asie et Pacifique.....	61
Europe et Asie centrale.....	64
Gouvernance, appui et management.....	69
Reprise de la discussion.....	71

**Annexes**

I.	Présentation des Propositions de programme et de budget pour 2002-03 et du rapport sur l'exécution du programme en 2000 par le Directeur général .....	79
II.	Réponse du Directeur général à la discussion de la Commission du programme, du budget et de l'administration sur les Propositions de programme et de budget pour 2002-03.....	84
III.	Récapitulation des ajustements par secteurs.....	89
IV.	Niveau provisoire du programme après les ajustements proposés par le Directeur général ....	90

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 12, 14, 15 et 22 mars 2001 sous la présidence de M. C.L.N. Amorim, Président du Conseil d'administration. Le rapporteur était M. D. Willers (gouvernement, Allemagne).

## **Propositions de programme et de budget pour 2002-03**

(Septième question à l'ordre du jour)

2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2002-03. Ce document comprend un message du Directeur général, un résumé, le budget stratégique proposé pour 2002-03, des informations détaillées sur les objectifs stratégiques ainsi que sur la gouvernance, l'appui et le management, un projet de budget des dépenses et des recettes pour 2002-03 et, enfin, un certain nombre d'annexes documentaires.
3. Le Directeur général a présenté ses propositions et ouvert la discussion de la commission. Sa déclaration est reproduite à l'annexe I.
4. Après une interruption, la commission a commencé à débattre des propositions de programme et de budget.

## **Discussion générale sur les propositions de programme et de budget**

5. M. Blondel s'est déclaré particulièrement honoré de la réponse du Directeur général à son interrogation et à son intervention sur l'âme du BIT. Le groupe des travailleurs s'associe à la notion d'équipe soulignée par le Directeur général. Il faut des synergies, des interactions pour une dynamique simultanée de l'ensemble de la maison. Le groupe des travailleurs tente lui aussi de raisonner de manière globale et stratégique, voire holistique. Il s'efforce d'avoir une vision globale, par exemple, au moment du choix des affectations budgétaires qui s'inscrivent dans une politique qui elle-même s'insère dans un cadre encore plus large.
6. Passant aux Propositions de programme et de budget pour 2002-03, l'intervenant souligne qu'elles sont une continuité du projet politique du Directeur général et que le groupe des travailleurs souscrit sans problème au message du Directeur général dans son introduction aux propositions. L'orateur a souligné qu'il s'agissait d'un budget à croissance zéro et que depuis vingt ans l'OIT adopte des budgets à croissance zéro au mépris des demandes de plus en plus nombreuses des mandants. Il a donc lancé un appel aux gouvernements pour une augmentation du budget qui permettrait d'abandonner cette approche passive et de mobiliser davantage de ressources pour multiplier les activités. De plus, il a rappelé que l'augmentation des ressources extrabudgétaires, sans augmentation du budget ordinaire, affecte la capacité d'exécution du programme et peut même aller jusqu'à déplacer les priorités. A titre d'exemple, le taux d'exécution de l'IPEC ne dépasse pas 60 pour cent.
7. Les propositions de programme et de budget proposent deux coupures que les travailleurs ne peuvent accepter. La première concerne le programme SafeWork amputé de 10 pour cent. La deuxième concerne le programme relatif aux entreprises multinationales avec une réduction de près de 12,8 pour cent. Ils ont également quelques réserves sur la réduction des dépenses consacrées aux activités sectorielles. En revanche, les travailleurs se félicitent de l'augmentation des ressources affectées à l'objectif stratégique n° 1 et notent que les

deux tiers de cette augmentation vont au travail des enfants et le reste à la Déclaration. L'orateur a appuyé, au nom des travailleurs, le programme en faveur du travail décent, avec un appui opérationnel intersectoriel dont l'objet est de promouvoir le concept du travail décent aux niveaux national, régional et international. Ils ont néanmoins quelques réserves quant à l'établissement d'équipes pour un travail décent.

8. Les travailleurs accueillent favorablement le nouveau programme sur le VIH/SIDA même si son financement leur semble insuffisant. Il faut espérer que ce programme bénéficiera de ressources extrabudgétaires pour répondre aux demandes d'assistance technique des pays africains durement affectés. L'intervenant a de nouveau souligné l'importance de la collaboration avec l'OMS, notamment.
9. Les travailleurs appuient également l'augmentation proposée pour le Groupe des politiques internationales. Ils soulignent l'attention particulière que le Bureau devrait accorder aux questions entourant la mondialisation, et plus particulièrement son impact sur l'emploi et le respect des normes internationales du travail. Le budget du secteur de l'emploi a été réduit de 3,9 pour cent du fait essentiellement de la diminution des ressources extrabudgétaires du PNUD. Ce secteur reste cependant le plus important du budget avec 26 pour cent, contre 20,5 pour cent pour le dialogue social, 16,6 pour cent pour les normes et les droits fondamentaux et 12,3 pour cent pour la protection sociale. Le secteur de l'emploi a notamment une affectation de 1,3 million de dollars pour la promotion des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, mais les travailleurs aimeraient avoir plus d'informations sur les activités qui seront entreprises dans ce contexte. Ils se félicitent que les questions relatives à l'égalité soient considérées comme primordiales pour le programme en faveur du travail décent aux niveaux national et international. Les travailleurs notent également une forte réduction du budget des services d'appui; il ne faudrait pas que cette réduction affecte l'efficacité de services aussi importants que la bibliothèque, les services d'information et les publications.
10. Concernant les réunions techniques, les travailleurs souhaitent insister sur la nécessité pour le Bureau et les départements techniques de disposer du temps suffisant pour préparer les réunions. Deux réunions sont retenues pour 2002, mais il faudrait qu'en novembre 2001 le Bureau fasse formellement des propositions pour les cinq autres réunions techniques. L'orateur a jugé très intéressant le budget opérationnel proposé à l'annexe documentaire 3 qui fournit un aperçu des ressources allouées par rubrique pour les quatre secteurs. Il demande pourquoi, alors que les dépenses de personnel seront réduites dans trois des quatre grands secteurs, les dépenses pour les voyages en mission vont être augmentées. A la lumière de la discussion sur le document relatif à l'exécution du programme, l'intervenant a demandé s'il serait possible d'avoir davantage d'informations sur les cibles mentionnées et de communiquer à PROGRAM les noms des Etats Membres concernés. Il serait ainsi possible d'établir un lien entre les résultats obtenus et l'action du Bureau.
11. De plus, les travailleurs souhaiteraient qu'on examine l'affectation «Dépenses imprévues» car ils regrettent que l'OIT n'ait pas été plus active à la suite de la tragédie qu'a connue l'Inde au mois de janvier. Enfin, ils se félicitent de la volonté d'instaurer un esprit d'équipe et une culture de communication parmi les fonctionnaires tout comme de l'image que l'OIT cherche à promouvoir à l'extérieur.
12. Parlant au nom des membres employeurs, M. Marshall a indiqué que c'est la deuxième fois depuis l'introduction du budget stratégique que le Bureau prépare les propositions de programme et de budget. Le nouveau système d'élaboration du budget a commencé d'être mis en œuvre dans le courant de l'exercice actuel, alors qu'il suppose une profonde évolution de la culture de l'OIT et de ses modes de fonctionnement. Le programme pour 2002-03 repose encore pour l'essentiel sur quatre piliers représentant les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, à savoir: accroître les possibilités pour les femmes et pour

les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables, promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail, accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous, renforcer le tripartisme et le dialogue social. L'introduction du budget stratégique s'est accompagnée d'une réorganisation du Bureau, et notamment de sa structure de gestion, et le défi que celui-ci doit aujourd'hui relever est de poursuivre sur l'élan ainsi créé. Les propositions de budget pour la prochaine période biennale sont tout à fait conformes à la nouvelle approche et les employeurs sont quelque peu préoccupés de constater un subtil changement de priorité en faveur, de nouveau, de la protection de l'emploi et au détriment de la création d'emplois. L'orateur a indiqué qu'il est difficile pour les employeurs de soutenir ce changement. En revanche, ils continuent d'être favorables à l'établissement d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, ainsi que de mécanismes efficaces d'évaluation et d'établissement de rapports, à la mise en valeur des ressources humaines de l'OIT, au raffinement de la méthode de planification et de fixation des priorités et à la réforme des activités qui sont au cœur du mandat – l'élaboration de normes – et à la restructuration des systèmes d'exécution. Beaucoup a déjà été fait, et les employeurs sont prêts à travailler avec d'autres membres du Conseil d'administration et avec le Bureau pour poursuivre dans cette direction. Mais l'OIT doit s'assurer que son travail répond aux besoins du monde moderne. Pour ce faire, et avant de prendre des décisions concernant les propositions budgétaires, il serait utile d'évaluer les résultats des exercices précédents et de tenir des consultations sur les options et priorités du programme distinctes des discussions détaillées sur le budget. De fait, cela ressemblerait beaucoup au processus de planification en vigueur dans le monde commercial.

13. Ces dernières années, les ressources extrabudgétaires dont a bénéficié l'OIT ont fortement augmenté, ce qui inévitablement a accru la demande de services d'appui. Cela doit se refléter dans la planification, la présentation du budget et la gouvernance, car l'OIT est tout aussi responsable de ces ressources qu'elle l'est des ressources du budget ordinaire. C'est pourquoi il est important que les budgets futurs fassent apparaître toutes les sources de financement – budget ordinaire, ressources extrabudgétaires et ressources totales – pour chaque type d'activité. Le BIT doit aussi veiller tout particulièrement à ce que les activités extrabudgétaires n'empiètent pas sur les programmes et les activités qui sont au cœur de son mandat. Cela ne veut pas dire qu'il faille décourager les donateurs, loin de là. Mais le BIT devrait se doter d'un plan d'intervention garantissant qu'une réduction dramatique du financement extrabudgétaire n'entraînera pas des répercussions négatives sur les principaux programmes.
14. La stratégie des ressources humaines a changé au BIT, mais les meilleurs résultats ne pourront être obtenus que si cette stratégie s'appuie sur un budget de formation adéquat. L'orateur a indiqué que les employeurs souhaiteraient avoir des renseignements sur les provisions prévues, en pourcentage de la masse salariale. Pour atteindre les objectifs stratégiques, il est fondamental que l'Organisation favorise la coopération et l'esprit d'équipe en son sein. Les progrès réalisés à ce jour sont encourageants, mais l'effort doit se poursuivre. A ce propos, les employeurs sont très favorables à l'introduction d'objectifs personnels et à la mesure de la performance, ainsi qu'au système de management fondé sur les résultats, tout cela ne pouvant qu'aider le Bureau et, de fait, l'Organisation dans son ensemble à travailler plus efficacement.
15. M. Marshall s'est référé au paragraphe 4 du message du Directeur général figurant dans le document du Bureau. Il y est dit: «Le programme en faveur du travail décent fait ressortir que la création d'emplois est un point de départ fondamental pour promouvoir les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social, car c'est ainsi que ces objectifs peuvent devenir réalité.» Sans sous-estimer l'importance des objectifs stratégiques, il est fondamental de garder cette déclaration de principe présente à l'esprit. Actuellement, ni la documentation relative au programme ni le budget ne reflètent pleinement cette prescription. C'est plutôt le contraire que l'on constate. Les propositions de programme et

de budget portent principalement sur les activités et les politiques concernant la lutte contre la pauvreté et la protection du travail, aux dépens de la promotion de l'emploi et de la création d'emplois, auxquelles il faut redonner la place qu'elles méritent dans les programmes de l'OIT. Le paragraphe 31 ne nous avance guère plus, d'autant qu'il bat en brèche des recherches de l'OCDE concluant tout à fait clairement que les investissements directs étrangers ne violent pas les normes internationales du travail. Il se peut que ce paragraphe reflète les vues et les convictions qui ont mal inspiré la préparation des propositions de budget. Le Directeur général a expliqué le concept de travail décent ainsi que les activités des équipes chargées de le mettre en œuvre. Les employeurs voient le travail décent comme la promotion d'un emploi et d'un milieu de travail conformes à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il est difficile de savoir à ce stade comment ces équipes travailleront dans la pratique, voire si elles seront compatibles avec une saine gestion. Il serait peut-être préférable de restructurer les ressources disponibles au niveau régional selon la répartition sectorielle adoptée à Genève et d'en confier la coordination à la haute direction tant au siège que dans les régions. La direction devrait favoriser une culture de la communication et de la coopération afin d'atteindre les objectifs de l'OIT.

16. La taille du budget est à l'évidence une question importante pour la commission mais, à bien des égards, elle ne devrait être qu'un effet secondaire, le résultat d'une discussion et d'un consensus sur l'orientation stratégique et les priorités du programme. Le fait que la discussion ne suive toujours pas cette voie explique probablement en grande partie le débat sur la croissance zéro, en valeur nominale ou en valeur réelle. Avant de se prononcer sur ce point, les employeurs écouteront les autres orateurs.
17. Pour ce qui est du détail du budget, les ressources consacrées aux activités normatives ont augmenté sensiblement, tandis que celles portant sur l'emploi et, dans une moindre mesure, la protection sociale et le dialogue social ont diminué, étant entendu que ces dernières profiteront de l'accroissement des ressources allouées aux activités intersectorielles. Les normes font aussi l'objet d'un certain nombre de priorités recensées par le Conseil d'administration – examen d'ensemble des normes, travail des enfants, promotion de la Déclaration. Toutefois, les employeurs constatent non sans préoccupation, s'agissant précisément de cet exercice, qu'en matière d'emploi les réductions les plus importantes portent sur la stratégie de l'emploi, le développement des petites et moyennes entreprises, la gestion et les activités citoyennes des entreprises. L'OIT ne ménage pas ses efforts pour accréditer son rôle d'institution chef de file dans le monde pour ce qui touche à l'emploi, et il est certain que le Pacte mondial, le Forum global sur l'emploi qui est prévu et d'autres initiatives de ce type lui faciliteront la tâche. Ce n'est pas le moment pour l'OIT de donner des signes contradictoires en réduisant les ressources allouées au secteur de l'emploi et ses activités dans ce domaine. Les employeurs aimeraient qu'on les assure que les procédures internes d'allocation des ressources sont suffisamment souples pour suivre l'évolution des priorités.
18. Les activités intersectorielles comme par exemple celles du Groupe des politiques internationales sont importantes mais en fin de compte directement liées aux quatre objectifs stratégiques. Etant donné ce lien, il serait peut-être préférable que cette partie des activités intersectorielles soit financée par un transfert convenu de ressources des départements stratégiques, en fonction des résultats. Les intéressés auront ainsi à rendre des comptes et un lien étroit sera maintenu entre les activités intersectorielles et chaque secteur. Enfin, les employeurs demandent qu'à l'avenir les tableaux figurant dans le budget présentent les chiffres correspondants de l'exercice précédent.
19. La représentante du gouvernement du Mexique a indiqué que les Etats Membres de l'Amérique latine et des Caraïbes remercient le Directeur général d'avoir présenté pour 2002-03 des propositions novatrices qui marquent, par rapport à l'exercice précédent, un

progrès considérable sur le plan de la clarté, de la cohérence et de la lisibilité. Elles donnent un aperçu général des objectifs stratégiques au regard du thème central qu'est le travail décent et de plus grandes précisions sur les indicateurs et chacun des éléments stratégiques. L'oratrice a rappelé que le groupe souscrit au concept de travail décent et à son articulation autour des quatre objectifs stratégiques. Le point de départ est bien sûr la création d'emplois, mais il faut aussi promouvoir le respect des droits des travailleurs, améliorer les conditions de travail et encourager le dialogue social. Vu la priorité de l'emploi, il est préoccupant de constater que les ressources allouées à cet objectif stratégique sont réduites même si la composante emploi d'autres programmes doit bénéficier d'une augmentation. Il est cependant regrettable que certaines de ces activités passent au second plan, d'autant que les préparatifs du sommet pour le développement et de celui sur le microcrédit avancent.

20. Il est louable que le Directeur général cherche à mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires, mais cela ne doit pas fausser les priorités qui ont été établies par les mandants. Ceux-ci se félicitent du programme sur le VIH/SIDA qui a été mis en œuvre conformément à la résolution adoptée par la Conférence en juin 2000. En ce qui concerne les paragraphes 205 et 206 du document, l'oratrice a demandé des éclaircissements concernant le rôle que le BIT pourrait jouer, compte tenu des progrès de l'intégration commerciale dans les Amériques.
21. Le représentant du gouvernement du Chili a déclaré apprécier les Propositions de programme et de budget pour 2002-03, qui sont maintenant regroupées dans un seul document. Les quatre objectifs stratégiques représentent avec les dix objectifs opérationnels les activités fondamentales de l'OIT et sont axés sur le concept de travail décent. Mais la création d'emplois est une dimension essentielle du travail décent et il est quelque peu préoccupant de constater que les ressources budgétaires allouées à l'objectif stratégique n° 2 sont réduites. Le programme sur le VIH/SIDA complète utilement les activités de l'OIT et mérite tout notre appui. L'orateur s'est déclaré heureux de pouvoir soutenir sans réserve toute la gamme des activités proposées pour l'exercice à venir.
22. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicité de la qualité du document du budget, lequel, qui plus est, a été publié suffisamment à l'avance. Du point de vue de la présentation, il représente un nouveau pas en avant dans l'établissement d'un budget fondé sur les résultats. Le groupe des PIEM apprécie son format pratique et le fait que les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels, les indicateurs et les cibles sont tous identifiés.
23. Les PIEM se félicitent en particulier des efforts accomplis par le Bureau pour intégrer les sources de financement extrabudgétaires dans le document. Ils sont conscients qu'il ne s'agit pas là du stade ultime de l'opération, parce que l'établissement d'un budget fondé sur les résultats n'est pas une fin en soi, mais seulement un outil permettant de définir les priorités de l'OIT. En ce qui concerne la teneur du document, on constate que les transferts de ressources, qui sont d'ailleurs modestes, sont conformes aux priorités. Les PIEM se félicitent de ce que l'on a redistribué certaines ressources en faveur de la politique normative, de la liberté d'association, de la lutte contre le travail des enfants, de la promotion de la Déclaration et du Groupe des politiques internationales. Ils se demandent toutefois si cette redistribution des ressources ne pourrait pas être plus radicale.
24. Ils notent par exemple que l'on a réduit les ressources allouées aux programmes relatifs à l'emploi. Cette réduction est due largement à une diminution du financement du PNUD. Il serait intéressant de disposer de l'analyse du Bureau quant aux raisons de cette diminution. Les programmes relatifs à l'emploi sont une des activités clés de l'OIT, et c'est pourquoi les PIEM se préoccupent gravement du message que pourrait constituer une réduction des ressources du budget ordinaire. Par ailleurs, ils se demandent s'ils seront à même d'obtenir

les résultats qu'on est en droit d'attendre d'un budget de cette taille. Dans le cadre de cet objectif, les PIEM souhaiteraient que l'on mette davantage l'accent sur les domaines clés, comme l'établissement d'un cadre global dans le domaine de l'emploi, la création de petites entreprises, les initiatives volontaires privées, les initiatives financières à caractère social et l'économie fondée sur les connaissances.

25. Comme le groupe des PIEM l'avait demandé à la dernière session du Conseil d'administration, le Directeur général n'a inscrit au budget que deux grandes réunions en 2002-03, ce qui laisse suffisamment de flexibilité quant à la tenue éventuelle d'autres réunions et à leurs dates. Les PIEM acceptent que les activités menées par la Commission paritaire maritime au cours de la présente période biennale soient financées par des économies réalisées dans la partie I du budget, tout en estimant que, pour 2002-03, ce budget devrait être modifié de façon à faire apparaître séparément les activités de la Commission paritaire maritime, les objectifs et les indicateurs étant fixés en conséquence.
26. Le budget comporte deux nouveaux domaines d'activité. Le nouveau programme relatif au VIH/SIDA est un domaine dans lequel l'OIT pourrait à l'évidence ajouter de la valeur dans le domaine de la discrimination dans l'entreprise à l'encontre des personnes atteintes, en recourant à sa structure tripartite unique pour diffuser des informations. Les PIEM se félicitent de la création de ce programme, tout en mettant en garde l'OIT: il faut éviter de refaire le travail déjà fait par d'autres, et c'est pourquoi il importe que l'Organisation coordonne étroitement ses efforts avec l'ONUSIDA et les autres organes compétents des Nations Unies. Il apparaît que ce programme est financé essentiellement par le budget de la sécurité et de la santé au travail, qui constitue une activité prioritaire pour les PIEM, et dont les crédits ne devraient pas être réduits en faveur d'autres programmes; il faudrait donc que le Directeur général s'efforce de trouver d'autres sources de financement pour le programme relatif au VIH/SIDA.
27. L'orateur a remercié le Directeur général de ses observations sur les équipes de travail relatives au travail décent. Il apparaît à l'évidence que les PIEM n'ont pas encore examiné ces observations et qu'ils pourront y répondre ultérieurement. Ils émettent cependant des réserves vis-à-vis des propositions initiales du Directeur général, qui semblent créer un niveau hiérarchique supplémentaire. Même en se fondant sur les propositions révisées, on ne comprend toujours pas clairement si la cohérence politique nécessaire entre le siège, les régions, les EMD et les bureaux de pays pourra être assurée, et il n'est pas évident non plus que l'affectation d'un personnel de soutien supplémentaire dans chacune des régions permettra de résoudre le problème. Selon les PIEM, il est important de lier la fixation centrale des objectifs avec l'exécution des programmes sur le terrain. Les experts de l'emploi situés dans les régions et au niveau des pays devraient coordonner leurs activités avec le siège, et il faudrait procéder à un examen au niveau des structures extérieures, de façon que cette coordination se manifeste dans les mécanismes relatifs à la notification. Cet examen devrait également évaluer l'équilibre entre les ressources affectées au centre et aux régions, la répartition actuelle des bureaux de pays et leur coût relatif. Sur une question connexe, le document n'indique pas de manière parfaitement claire qui est responsable au siège du travail décent, et les PIEM souhaiteraient qu'on éclaire leur lanterne. Par ailleurs, ils se félicitent de l'accent mis sur les activités de formation et sur la réforme de la gestion des ressources humaines, de même que sur les efforts visant à appliquer à l'ensemble de l'OIT les techniques d'établissement du budget fondées sur les résultats.
28. Les PIEM ont noté que près d'un quart du budget est toujours consacré à des activités extérieures aux quatre objectifs stratégiques, et ils souhaiteraient qu'on accroisse au cours des périodes biennales futures la part des dépenses attribuée aux objectifs stratégiques correspondants, à mesure que l'OIT adopte la méthode du coût de revient complet. En outre, les PIEM souhaiteraient que le budget prévoie le financement des dépenses en capital de longue durée, parce que des questions comme les technologies de l'information

sont trop importantes pour que leur financement soit laissé à des sources aussi aléatoires que les excédents de caisse et le paiement d'arriérés. Les PIEM mettent en question le montant croissant des ressources consacrées aux bureaux des directeurs exécutifs et aux services communs du budget, et ils apprécieraient qu'on leur fournisse une explication, particulièrement dans les cas où cette augmentation s'est produite dans des secteurs où le niveau global des dépenses a diminué.

- 29.** Les PIEM soulignent que le suivi et l'évaluation sont les éléments clés d'un établissement du budget fondé sur les résultats, et ils se félicitent de la proposition du budget tendant à évaluer les quatre programmes focaux au cours de la période biennale à venir. Le suivi permanent des objectifs fixés joue un rôle critique dans l'efficacité de la gestion des programmes de l'OIT, et chacun de ces programmes devrait clarifier sa position de base, définir des objectifs atteignables et fixer des cibles et des indicateurs mesurables. Il est regrettable que le rapport relatif à la mise en œuvre des programmes soit en retard, car ainsi une grande partie des données de base qui figurent dans le premier doivent maintenant être intégrées dans les indicateurs et les cibles du second. Dans l'ensemble, les PIEM sont extrêmement satisfaits des progrès accomplis dans la mise en place des nouvelles procédures budgétaires, et ils sont tout disposés à travailler avec le Directeur général à leur perfectionnement.
- 30.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est joint aux orateurs précédents qui se sont félicités du document du Bureau. Son gouvernement estime que le niveau du budget de la période biennale 2002-03 devrait s'établir au même niveau absolu que celui de la présente période biennale. En d'autres termes, il devrait se fonder sur une croissance nominale zéro, encore que, les contributions étant calculées et versées en francs suisses, de nombreux Etats Membres paieraient plus, même en vertu de ce régime. La répartition des ressources entre les programmes et les activités de soutien administratif suscite quelques préoccupations. L'orateur est favorable à l'augmentation d'ensemble des ressources affectées aux quatre objectifs stratégiques, mais ne peut accepter la proposition tendant à réduire les ressources allouées à la promotion de l'emploi au titre de l'objectif stratégique n° 2, alors que les dépenses consacrées aux services administratifs ont été augmentées, tant en termes nominaux qu'en termes réels. A l'évidence, ce devrait être le contraire.
- 31.** La lecture du document du Bureau ne permet guère de comprendre les bases sur lesquelles se fonde la répartition géographique des activités de l'OIT. Il n'y a aucune justification à maintenir au niveau actuel les éléments des programmes régionaux ressortissant aux objectifs stratégiques alors que l'on développe les services de gestion du siège. C'est d'autant plus difficile à comprendre que le document lui-même mentionne à diverses reprises la gravité du chômage dans nombre d'Etats Membres de l'OIT. Il y a là une anomalie qui devrait être corrigée dans la version définitive du programme et budget pour 2002-03.
- 32.** L'orateur s'est dit satisfait de la présentation améliorée du document du budget, particulièrement en ce qui concerne l'inclusion des données relatives aux ressources. On pourrait encore améliorer cette présentation en s'inspirant de l'expérience d'autres organisations internationales et en incluant des indicateurs spécifiques, non seulement pour les principales activités des programmes, mais aussi pour les services de soutien administratif. Les propositions futures de programme et de budget devraient aussi s'inspirer davantage de la pratique suivie dans les autres organisations du système commun à Genève.
- 33.** En conclusion, l'orateur fait part de son appui à la proposition du groupe des pays d'Europe occidentale et du groupe des PIEM au sujet du groupe de travail relatif à la Commission paritaire maritime. Il est regrettable qu'aucun document du Corps commun

d'inspection n'ait été soumis pour examen à la présente session du Conseil d'administration, mais l'orateur souhaite remercier particulièrement le Bureau d'avoir fourni une traduction en russe du rapport du CCI sur l'administration et la gestion de l'OIT.

- 34.** Le représentant de l'Algérie, prenant la parole au nom du groupe des pays africains, a d'abord félicité le Président de la manière dont il dirige les travaux de la commission. Il a remercié le Bureau des efforts déployés pour la préparation des propositions de programme et de budget et a expliqué qu'il prenait la parole en qualité de coordonnateur du groupe des pays africains pour les questions budgétaires et administratives. Ce groupe se félicite de l'introduction des indicateurs de performance qui sont le meilleur outil d'une budgétisation stratégique. Il salue l'action du Bureau, dans le domaine du VIH/SIDA, de l'emploi et du travail des enfants. Ces activités, particulièrement dans la région africaine, méritent d'être soutenues par l'ensemble des mandants. L'orateur a déclaré qu'il se félicitait de l'introduction du programme en faveur du travail décent qui intègre les préoccupations des mandants dans le cadre des quatre objectifs stratégiques. Cependant, ce concept devait être affiné avant d'être intégré dans les nouvelles propositions budgétaires.
- 35.** Le groupe des pays africains insiste sur la priorité qui doit être donnée à l'emploi et souhaite que sa position soit exprimée lors de la réunion entre le Bureau et les bailleurs de fonds. Il s'inquiète des prévisions à la baisse de certains programmes relatifs à l'emploi et aimerait avoir des renseignements sur le désengagement du PNUD à cet égard. Le Bureau devrait examiner les moyens de redonner à l'emploi la place qui lui revient dans le budget afin d'aider le développement en Afrique. Concernant le programme «Des emplois pour l'Afrique», le groupe des pays africains a déjà demandé à plusieurs reprises des renseignements sur l'état d'avancement des projets dans les pays concernés.
- 36.** Le groupe des pays africains a constaté la progression des activités relatives à certaines catégories de normes et principes et droits fondamentaux au travail. Cette évolution sélective qui résulte des choix des bailleurs de fonds risque de mettre en opposition l'emploi et l'action normative. Or la promotion des instruments normatifs, sans nier son importance dans le cadre du mandat de l'OIT, ne doit pas se faire au détriment des priorités qui sont celles du groupe des pays africains. Au niveau national, il faudrait renforcer les stratégies de formation pour l'emploi et les services de l'emploi. Revenant sur les instruments normatifs, ils doivent accompagner l'emploi et ne pas s'y substituer. L'application de certains instruments particuliers, aujourd'hui promus, suppose l'équilibre économique des Etats Membres concernés. Quel que soit l'engagement politique, la réalité économique joue un rôle prépondérant dans la législation du travail. C'est pourquoi le groupe des pays africains demande le renforcement de l'assistance technique pour la mise en œuvre des normes internationales et l'instauration d'une relation entre promotion de l'emploi et droits fondamentaux. Il demande aussi une augmentation de ressources destinées aux bureaux régionaux afin de permettre à ces derniers de s'acquitter de leurs tâches.
- 37.** Enfin, à propos du programme sur le VIH/SIDA et le lieu de travail, l'intervenant a demandé la coordination des activités avec l'OMS et l'ONUSIDA.
- 38.** La représentante du gouvernement du Danemark s'est associée pleinement à la déclaration faite au nom du groupe des PIEM, mais a souhaité faire quelques observations complémentaires. La présentation du programme et budget est maintenant plus claire et plus ciblée, et elle reflète de manière plus précise la stratégie d'ensemble de l'OIT. De manière générale, les indicateurs et cibles apparaissent bien définis, encore que certains pourraient et devraient être liés plus clairement aux résultats qu'ils visent. Le succès du BIT devant être mesuré par ses performances, il est essentiel que tous les indicateurs et cibles soient mesurables et quantifiables et qu'ils soient clairement liés aux résultats.

39. Le programme sur le travail décent pour 2002-03 est une innovation heureuse, sauf s'il aboutit à la création de nouveaux niveaux hiérarchiques. La structure hiérarchique actuelle devrait servir à faire en sorte que tous les secteurs, programmes focaux, régions et bureaux de zone travaillent d'une manière intégrée et multidisciplinaire en vue de l'objectif commun. En effet, la promotion du travail décent est et doit être l'affaire de chacun, et elle doit se traduire dans les programmes de travail de toutes les unités de l'OIT. Il y a tout lieu de se féliciter des observations complémentaires du Directeur général sur le travail décent, encore qu'on ne sache toujours pas clairement si les programmes menés en ce domaine peuvent s'intégrer dans les structures administratives existantes.
40. L'oratrice a indiqué que son gouvernement accueille favorablement aussi la réaffectation de ressources au profit des programmes sur la politique des normes, la liberté d'association et le travail des enfants, ainsi que du nouveau programme sur le VIH/SIDA. Il félicite le Bureau de la rapidité avec laquelle il a répondu aux demandes visant à renforcer son action dans ce dernier domaine. Il faut mettre en place une réponse multidimensionnelle énergique, et il est à espérer que le programme sera appuyé financièrement par l'Organisation dans son ensemble comme par les quatre objectifs stratégiques. Il y a lieu de se préoccuper particulièrement des conséquences que les dispositions financières applicables actuellement au programme sur le VIH/SIDA ont eues sur les ressources disponibles pour le Programme focal SafeWork. Il y a également lieu de se féliciter de la priorité accrue accordée aux travaux analytiques menés par l'OIT. Dans un univers qui se mondialise et évolue rapidement, il existe un besoin constant d'analyses et de recherches sur les thèmes liés à l'emploi. Par le biais de la recherche stratégique dans le domaine de l'élaboration des politiques, de l'emploi et des questions sociales, l'OIT contribue non seulement à aider les Etats Membres et à appuyer à la fois les efforts des donateurs et des organisations internationales, mais aussi à édifier une large base de connaissances, ce qui joue un rôle essentiel dans l'octroi d'une assistance technique ciblée et de haute qualité. En ce qui concerne les programmes régionaux, le Danemark souhaiterait qu'une part accrue des ressources allouées aux activités de terrain en Europe soit consacrée à l'Europe centrale et orientale, et l'oratrice examinera cette question plus en détail ultérieurement. Le Directeur général continue à faire preuve de la même détermination en matière d'égalité entre hommes et femmes, et il est rassurant de constater que les questions de parité sont intégrées à l'ensemble des activités de l'OIT, d'abord par le biais des indicateurs et des cibles qui respectent les différences entre les sexes, ensuite par le biais des initiatives visant à aborder les principales priorités liées à la parité dans le cadre de l'OIT. Le Conseil d'administration examinera à un stade ultérieur le rapport de la 29<sup>e</sup> session de la Commission paritaire maritime; pour le moment, cependant, l'oratrice fait part de son appui aux résolutions de la commission et demande au Directeur général de veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées au Bureau pour lui permettre de préparer ces activités. En conclusion, le gouvernement danois exprime son appui à un budget à croissance réelle zéro.
41. Le représentant du gouvernement de la Malaisie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a déclaré qu'à ses yeux la nouvelle articulation et la nouvelle présentation des Propositions de programme et de budget pour 2002-03 marquent un pas dans le bon sens. Sur la base des éléments présentés par le Directeur général dans son introduction, le groupe peut se féliciter des efforts déployés pour parvenir à une amélioration sur les plans de la responsabilité en matière de performance, de transparence et de cohérence entre les différents objectifs stratégiques. L'orateur a aussi salué les efforts déployés par le Directeur général pour la poursuite de la budgétisation stratégique au sein de l'OIT et le recentrage de l'action du Bureau sur les objectifs stratégiques clés. Il apprécie particulièrement tout ce qui a été fait pour élaborer des mesures rationnelles d'évaluation de la performance, même si certains indicateurs ne rendent pas compte avec précision des activités auxquelles ils se rapportent et que de nouvelles améliorations s'imposeraient dans les meilleurs délais en ce qui concerne les objectifs, les indicateurs et les cibles

apparaissant dans le document de programme et de budget. Enfin, un autre élément bien accueilli a été l'intention déclarée par le Directeur général de veiller à ce que la notion de performance devienne partie intégrante de la philosophie du BIT.

42. Le rapport sur l'exécution du programme en 2000 donne une vue d'ensemble très utile des activités de l'OIT au cours de la première moitié de la période biennale en cours, notamment les évaluations faites par rapport aux critères de performance. Le Bureau devrait aussi apporter une attention particulière aux observations formulées à cet égard par le Vérificateur intérieur en chef des comptes.
43. A la session de novembre 2000 du Conseil d'administration, le Directeur général a indiqué que la promotion de l'emploi est au cœur de l'action envisagée en faveur du travail décent. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique se rallie sans réserve à ce point de vue, et c'est avec préoccupation qu'il prend note de la réduction des ressources destinées à l'objectif stratégique n° 2 dans le cadre de l'exercice 2002-03. Ces pays considèrent que, pour l'OIT, la création d'emplois doit rester un objectif essentiel et, tout en appuyant les démarches du Directeur général en vue de l'augmentation du financement de cette activité par des ressources extrabudgétaires, ils redoutent fortement que des coupes dans les allocations au titre du budget ordinaire ne donnent lieu de croire que l'on se rend à l'avis contraire. Si l'OIT estime véritablement que la promotion de l'emploi est au cœur de l'action en faveur du travail décent, il lui appartient de faire preuve d'assez d'initiative en accordant la plus haute priorité à cet aspect dans l'affectation de ses ressources. Dans la région Asie et Pacifique, même si quelques progrès ont pu être constatés, les problèmes de pauvreté persistent et persisteront tant que les opportunités sur le plan de l'emploi ne s'adresseront pas à tous. L'OIT devrait donc accorder la plus haute priorité à ses programmes liés à l'emploi, notamment à ses programmes de travaux publics liés aux infrastructures et dirigés vers le secteur informel, où le potentiel de création d'emplois en faveur des catégories défavorisées est le plus grand. Des programmes de cette nature se révèlent particulièrement opportuns sur ce plan en période de crise.
44. Pour le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, la protection sociale est un aspect déterminant du travail décent et joue un rôle bien spécifique dans la protection des droits des travailleurs. Devant la réduction malencontreuse des ressources allouées à cet objectif et en raison des besoins spécifiques de nombreux Etats Membres, le groupe appelle instamment le Bureau à renverser cette tendance. Il réaffirme son attachement à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Compte tenu du besoin critique d'activités de promotion, l'augmentation substantielle de la part budgétaire destinée aux normes et à la Déclaration devrait être affectée en premier lieu à la promotion du travail plutôt qu'au mécanisme de contrôle. Pour contribuer à la création d'un plus grand nombre d'emplois spécialement en faveur des catégories défavorisées, les programmes de l'OIT axés sur la création d'emplois indépendants par le biais du microcrédit et de la micro-entreprise devraient avoir la plus haute priorité.
45. Le document sur le programme et budget pour 2002-03 apparaît particulièrement exhaustif pour le représentant du gouvernement de l'Inde, qui apprécie les orientations données par le Directeur général en vue de concrétiser, malgré les contraintes d'un budget à croissance zéro, ce qui est d'ores et déjà envisagé à propos du travail décent. Ce document budgétaire, loin d'être simplement un cadre, apparaît comme un véritable moteur de croissance, et la notion de garantie d'un lieu de travail décent aux travailleurs figure au nombre des objectifs stratégiques qui y sont énoncés. L'intervenant appuie pleinement les quatre objectifs stratégiques en question, même s'il constate que le principal domaine d'expansion concerne les normes et les principes et droits fondamentaux au travail. Se ralliant au point de vue exprimé au paragraphe 39, il considère que les progrès qui seront accomplis dans le sens de cet objectif stratégique seront fonction de la coopération technique, des effets de l'action et des processus normatifs de l'OIT issus de la Déclaration

relative aux principes et droits fondamentaux au travail et du Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

46. L'objectif du suivi de la Déclaration n'est pas seulement de cerner les domaines dans lesquels une assistance technique est nécessaire mais aussi d'évaluer les apports effectifs de l'assistance accordée. Tout en diversifiant ses efforts d'amélioration de l'application des principes et droits fondamentaux au travail, l'OIT doit continuer de faire savoir que la Déclaration et son suivi ne doit pas servir à des fins protectionnistes mais qu'il doit y avoir une coopération avec les gouvernements nationaux pour que les obstacles auxquels sa concrétisation se heurte soient mis en lumière. Les sources de financement du travail de promotion de la Déclaration ne sont pas clairement indiquées mais, en tout état de cause, ce volet, compte tenu de son importance, devrait être financé par la voie du budget ordinaire.
47. Le gouvernement de l'Inde apprécie lui-même l'énergie que l'OIT consacre aux problèmes qui concernent spécifiquement des millions d'enfants. L'action exercée par l'IPEC en tant qu'instrument d'élimination du travail des enfants a déclenché un afflux de moyens financiers de diverses sources extérieures. Cependant, le fait de devoir compter trop largement sur des financements extrabudgétaires pourrait être contre-productif. On voudra bien considérer en effet que les programmes de développement sont une chose trop importante pour être subordonnés à un financement aléatoire. L'accent mis sur les questions d'emploi dans le cadre de l'objectif stratégique n° 2 se révèle pleinement justifié, lorsqu'on se réfère aux conditions économiques que connaissent de nombreux pays de par le monde. En fait, il serait opportun que cet objectif se voie accorder la plus haute priorité, considérant que le progrès social et la croissance dépendent de la création d'emplois et qu'il est lui-même susceptible d'avoir une incidence sur l'aboutissement des trois autres objectifs stratégiques. De ce fait, la réduction marquée des ressources extrabudgétaires et de celles qui sont inscrites au budget ordinaire pour cette activité centrale ne laisse pas d'inquiéter. L'OIT ne peut à elle seule s'attaquer à l'ensemble des problèmes touchant à la création d'emplois. Il faut donc qu'une meilleure coopération s'instaure, à la fois entre les nations elles-mêmes et entre celles-ci et les institutions multilatérales, sous l'égide des institutions du système des Nations Unies comme de celles de Bretton Woods. Mais il appartient avant tout à l'OIT de formuler une stratégie exhaustive de l'emploi sous la forme d'un ensemble de lignes directrices s'adressant aux gouvernements et aux institutions multilatérales et surtout de faire la preuve de son attachement à cette activité centrale en inversant la tendance aux réductions budgétaires pour ce qui touche à ce domaine. L'Inde se félicite également de la place faite aux concepts de connaissances, compétences et employabilité tels que définis sous l'objectif opérationnel 2b, de même que de la place non moins importante reconnue aux petites entreprises en matière de création d'emplois dans le cadre de l'objectif opérationnel 2c. Dans bien des pays, le secteur informel fait partie intégrante du tissu économique urbain, et son potentiel sur le plan de la création d'emplois a été bien compris. Il serait donc opportun d'accentuer les efforts en ce qui concerne ce réservoir de main-d'œuvre qui, bien que considérable, reste non reconnu et invisible, si l'on veut parvenir à multiplier les opportunités sur ce plan, notamment dans les secteurs liés aux entreprises rurales et dans celui des infrastructures publiques dont la réalisation fait directement appel aux collectivités bénéficiaires.
48. L'objectif stratégique n° 3 mérite lui aussi un appui plein et entier. On souligne dans le *Rapport sur le travail dans le monde 2000* que dans beaucoup de pays le «filet de sécurité» que représentent les indemnités de chômage et l'assurance chômage sur le plan social n'existe pas. Or ces deux dispositifs sont un élément déterminant de sécurité sociale et, dans ce domaine, les ressources nécessaires devraient être allouées sans restrictions. D'autres aspects relevant de cet objectif stratégique méritent une mention particulière: les activités relatives au VIH/SIDA, les campagnes en faveur d'une nouvelle norme sur la sécurité et la santé dans l'agriculture et le travail accompli par les équipes

multidisciplinaires. Enfin, rappelant que, lors d'une précédente réunion, il avait recommandé que l'OIT étudie la possibilité d'organiser des consultations tripartites sur les migrations internationales en raison de l'urgence d'une action de l'OIT dans ce domaine, l'intervenant a exprimé l'espoir qu'il sera tenu compte de cet aspect dans les propositions finales.

- 49.** Tout en souscrivant pleinement aux déclarations faites au nom du groupe des PIEM, le représentant du gouvernement de l'Allemagne a souhaité ajouter quelques réflexions sur un certain nombre de points précis. Il se rallie certes aux commentaires des intervenants précédents concernant la nouvelle présentation des propositions de programme et de budget. Grâce à ces aménagements, le suivi se trouve incontestablement facilité mais, par rapport aux présentations antérieures, une masse d'informations non négligeable a dû être sacrifiée et l'on ne saurait affirmer que l'on a vraiment gagné quelque chose au change. Le budget proposé pour 2002-03 s'élève au total à 475 millions de dollars et, pour une discussion appropriée des ressources budgétaires à ce niveau, il n'aurait pas été inutile que le document de base fût un peu plus étoffé. En outre, de l'avis de l'intervenant, les propositions budgétaires soumises au Conseil d'administration puis à la Conférence devraient être établies sur la base d'une croissance nominale zéro, et non sur celle d'une croissance réelle zéro.
- 50.** La déclaration du représentant du groupe des PIEM à propos du VIH/SIDA a été assez claire, mais il n'en reste pas moins que le document de budget pourrait donner à croire au lecteur non averti que le VIH/SIDA constitue l'un des principaux domaines d'activité de l'OIT. Or ce que la résolution prise par la Conférence l'an dernier stipule, c'est que l'OIT doit coordonner son action sur ce plan avec les autres organisations internationales, et il a été fait remarquer dans une intervention précédente que cela ne ressort pas clairement du document de programme et budget.
- 51.** Il est rassurant d'entendre dire au Directeur général qu'aucune structure administrative supplémentaire ne sera nécessaire pour mener à bien les programmes liés au travail décent. Ces programmes sont un concept nouveau pour l'OIT et ils ont un rapport étroit avec les activités fondamentales que sont la promotion de l'emploi, la sécurité et la santé au travail et la protection sociale. Pour l'essentiel, les compétences dans ces domaines existent d'ores et déjà dans les régions, si bien que, pour cette mission, il ne devrait pas être nécessaire de faire constamment appel aux spécialistes du siège.
- 52.** Il ressort des éléments présentés à l'annexe 3 une augmentation de 11 pour cent des dépenses de voyage, par rapport à l'exercice biennal en cours. Ce chiffre recouvre des augmentations substantielles pour certains départements, par exemple pour celui des ressources humaines et celui des services juridiques. Par contre, rien dans ce document n'explique la raison de ces augmentations et il serait utile que le Bureau fournisse quelques éclaircissements à ce sujet.
- 53.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a déclaré que son pays s'associait entièrement à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom des PIEM. Il a souhaité tout d'abord remercier l'Organisation de l'effort consenti pour présenter un budget à croissance réelle zéro face à une demande d'activités en progression. L'Italie espère cependant que l'OIT s'efforcera encore de réduire les dépenses qui ne sont pas strictement nécessaires.
- 54.** La présentation des fonds extrabudgétaires à côté des fonds budgétaires facilite la compréhension de l'organisation des dépenses, mais n'aide cependant pas à comprendre comment ces sources de financement contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques. La proposition des employeurs à ce sujet est très intéressante.

55. En ce qui concerne l'emploi, il s'agit d'un secteur stratégique, fondamental pour la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous, mais il faudrait disposer de davantage d'informations. L'Italie participe au programme de création de petites et moyennes entreprises mais connaît mal les activités en la matière, à l'exclusion du Rapport sur l'emploi dans le monde dont la diffusion est d'ailleurs trop limitée. A propos des équipes pour un travail décent, l'Italie souscrit aux préoccupations des PIEM et souligne que la stratégie du travail décent devrait s'attaquer à deux problèmes: l'amélioration de la collaboration entre les régions et Genève, d'une part, et l'amélioration de la collaboration entre les différents secteurs à Genève, d'autre part. L'orateur a déclaré qu'il n'était pas convaincu que les équipes pour un travail décent, telles que présentées, seraient capables de régler ces problèmes capitaux pour le bon fonctionnement de l'Organisation.
56. La représentante du gouvernement de la Suisse s'est associée à la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni au nom des PIEM. Elle a ensuite félicité le Directeur général et son équipe d'avoir présenté, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, un seul document de programme et de budget biennal. Ce document bien structuré présente les objectifs et indicateurs de manière claire et réaliste. De plus, il repose sur le principe de la croissance réelle zéro que la Suisse a toujours défendu et continue de défendre. Quelques remarques s'imposent cependant dans l'optique d'une nouvelle amélioration de la gestion financière de l'OIT. En effet, la croissance réelle zéro suppose des choix et, par conséquent, des économies dans d'autres postes budgétaires, comme, de l'avis de la Suisse, les activités sectorielles. Une grande partie des activités de l'OIT devrait être financée par des ressources extrabudgétaires. Le Bureau devrait donc rechercher des sources de financement supplémentaires, et la proposition d'organisation d'une réunion de donateurs semble à cet égard une excellente initiative. La Suisse appuie pleinement cette approche et aimerait encourager le Bureau à s'adresser aussi au secteur privé, à l'instar de ce que fait déjà l'OMS, ce qui lui permettrait en outre de mieux faire connaître son activité auprès du grand public. Cependant, il faudra s'assurer que la provenance de ces ressources extrabudgétaires ne met pas en cause l'indépendance nécessaire de l'Organisation et n'entraîne aucun conflit d'intérêt. La Suisse espère que la transparence sera garantie dans la ligne des principes d'indépendance et d'objectivité qui font la force de l'Organisation.
57. Pour conclure, l'intervenante a souligné que le programme et budget tel que présenté donne une vision proactive de l'Organisation et qu'il renforce son action sur le terrain dans le cadre du mandat fondamental de l'Organisation en l'invitant à renforcer sa coopération avec d'autres organisations internationales, institutions financières, etc. Cette orientation a le plein soutien de la Suisse.
58. Le représentant du gouvernement de la Namibie a félicité le Bureau de la présentation des Propositions de programme et de budget pour 2002-03 et s'est associé aux observations faites par le délégué du gouvernement de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Les affectations de fonds aux objectifs stratégiques convenus, les ressources disponibles pour réaliser ces objectifs et les programmes focaux correspondants sont bien indiqués et faciles à analyser. Les questions de développement sont mieux intégrées qu'auparavant et reflètent une volonté de mieux rendre compte et de mieux montrer les résultats tout en améliorant la transparence. Il est toutefois important de comprendre l'impact qu'un budget à croissance zéro et que le retard dans le paiement des contributions peuvent avoir sur les pays en développement. Ainsi, un certain nombre d'activités opérationnelles devront vraisemblablement être réduites alors que le retard dans le paiement des contributions des Etats Membres entraîne un déficit budgétaire. Cette situation fait peser une menace sur les activités de l'OIT mais signifie également que la seule manière de garantir l'achèvement des projets est de rechercher un financement supplémentaire. L'OIT devrait encourager le versement des arriérés plutôt qu'augmenter les contributions des Etats Membres qui se sont déjà acquittés de leur versement. Il est difficile de décider de la redistribution des

ressources financières limitées entre activités pratiques concurrentes, mais il ne serait pas sage de financer des activités prioritaires avec des ressources extrabudgétaires.

- 59.** En ce qui concerne la réduction des ressources affectées à l'objectif stratégique de l'emploi, le plafond d'un budget à croissance zéro ne doit pas servir d'excuse à une réduction des affectations budgétaires, notamment pour les activités hautement prioritaires. Il est difficile d'accepter que, dans les pays en développement déjà confrontés à de hauts niveaux de pauvreté et de chômage, les programmes de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois reçoivent un financement inférieur à celui de la période biennale antérieure. Dans nombre de ces pays, la dépréciation de la monnaie et l'augmentation de la dette nationale élargissent le fossé entre les riches et les pauvres et exacerbent les problèmes de pauvreté et de chômage. Le Bureau devrait réexaminer sa décision de diminuer les ressources affectées à l'objectif stratégique n° 2.
- 60.** S'agissant de la protection sociale, l'orateur a soutenu la réponse de l'OIT face à la pandémie de VIH/SIDA même s'il est important de ne pas compter trop sur le financement extrabudgétaire pour un objectif stratégique aussi important. La réduction du financement d'autres activités techniques dans le cadre de l'objectif stratégique de la promotion sociale, comme le programme SafeWork, est regrettable compte tenu notamment des répercussions négatives de la mondialisation, et la progression de la pauvreté dans le monde en développement justifie une augmentation des ressources. En ce qui concerne les normes et les principes et droits fondamentaux au travail, il aurait fallu préparer un programme distinct pour développer des normes protégeant les personnes atteintes par le VIH/SIDA contre la discrimination. L'intervenant a appuyé le programme focal sur le travail des enfants mais a fait remarquer que les répercussions néfastes possibles du VIH/SIDA sur le travail des enfants étaient souvent sous-estimées. Les enfants orphelins sont particulièrement vulnérables et le secteur de la protection sociale pourrait examiner ce problème plus à fond. Le dialogue social est essentiel à la réalisation des objectifs globaux du travail décent et pour compenser l'érosion du tripartisme souvent associée à la mondialisation, et il est donc particulièrement encourageant que les ressources consacrées à cet objectif aient été augmentées.
- 61.** Le renforcement des activités de coopération dans les régions revêt une importance critique et il est étonnant de constater que les ressources du budget ordinaire ont été maintenues au même niveau que lors de la période biennale actuelle. La nécessité d'améliorer les compétences des équipes consultatives multidisciplinaires et des bureaux régionaux est largement reconnue, mais suppose des ressources. Les ressources des équipes consultatives multidisciplinaires et du bureau régional en Afrique australe sont limitées, et le bureau régional semble sous-doté en personnel; l'intervenant a donc lancé un appel au Bureau pour qu'il augmente le financement de ces structures extérieures afin d'améliorer leur taux d'exécution. Les équipes pour le travail décent dans les régions devraient mettre l'accent sur les objectifs stratégiques figurant dans le document et rapprocher l'OIT de la population en général. L'aide des donateurs est très importante pour atteindre les objectifs figurant dans le programme et budget, mais l'expérience a montré que le rapport coût-efficacité n'est pas toujours excellent. Les politiques et stratégies mises au point dans le cadre de la structure tripartite de l'OIT devraient constituer une base pour élaborer les projets et demander l'assistance de donateurs.
- 62.** Le représentant du gouvernement de la France a expliqué que son pays était très favorable aux propositions actuellement débattues et s'associait naturellement aux compliments déjà faits par les délégations précédentes ainsi qu'aux observations du groupe des PIEM. L'orateur a ajouté que l'Organisation semblait évoluer dans le bon sens avec des objectifs plus clairs, des méthodes plus professionnelles, des documents plus lisibles et des débats plus efficaces. Le document témoigne d'une recherche d'efficacité et de performance et d'une volonté de remise en question de pratiques antérieures qui devrait aller jusqu'à un

réexamen du fonctionnement des organes délibérants. L'intervenant a souligné que, pour la première fois, le Conseil d'administration disposait d'informations non seulement sur le budget ordinaire, mais également sur les ressources extrabudgétaires, ce qui l'amenait à soulever trois points.

- 63.** Le premier a trait aux modes de financement de l'Organisation. La France est, comme beaucoup d'autres pays, favorable à une évolution en termes réels du budget. Le Directeur général a souligné la disproportion entre les moyens de l'OIT et son mandat. Il est exact que l'OIT est confrontée à une tâche immense, qu'il s'agisse de promouvoir le travail décent, de lutter contre le chômage et le sous-emploi, de scolariser les 250 millions d'enfants qui travaillent ou de faire baisser le chiffre des victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles et que ses moyens sont insuffisants, mais il est aussi évident que l'on ne peut imputer à l'OIT la responsabilité de cette situation. De plus, dans certains domaines, comme le dialogue social, le tripartisme, la santé et la sécurité des travailleurs ou l'emploi, l'OIT fait cavalier seul. Il faut faire le maximum pour que l'ensemble des organisations internationales se sentent également concernées par la question de l'emploi qui ne peut être la seule responsabilité de l'OIT.
- 64.** Cette situation explique sans doute le développement des contributions extrabudgétaires qui représentent aujourd'hui la moitié du budget pour les quatre objectifs stratégiques; certaines ont joué un rôle novateur comme par exemple la contribution de l'Allemagne en faveur de l'IPEC. Il convient cependant de se demander si ces contributions extrabudgétaires sont une bonne chose. En effet, il s'agit souvent de contributions sélectives portant sur certains domaines comme l'emploi et le dialogue social ou la promotion des droits fondamentaux au détriment d'autres questions. De par leur importance, ces contributions pèsent vraisemblablement sur les choix de l'Organisation, et dans une certaine mesure les grandes orientations de l'Organisation sont le fait des pays donateurs et pas obligatoirement du Conseil et de la Conférence. Ainsi, ce sont certainement les contributions extrabudgétaires qui ont donné à l'emploi l'importance qu'il occupe aujourd'hui dans notre budget. Un autre problème préoccupant est celui de l'incapacité de l'Organisation à gérer des programmes trop importants sur lesquels elle n'a plus de poids du fait d'une trop grande délégation de gestion.
- 65.** Le deuxième point concerne les priorités et choix dans les affectations financières entre les quatre objectifs stratégiques. On a dit que l'ensemble des objectifs était sur le même plan, ce qui est faux si on compare par exemple l'emploi, les droits fondamentaux, le dialogue social et la protection sociale. Ce dernier domaine est un sujet de préoccupation car il recouvre la santé et la sécurité des travailleurs mais aussi la sécurité sociale et divers autres sujets. Or aucun organisme international ne s'intéresse à cette question et les pays donateurs assez peu. L'intervenant a précisé que ses remarques allaient dans le même sens que celles de M. Blondel sur la diminution du programme SafeWork et des moyens affectés à la santé et à la sécurité.
- 66.** Le troisième point a trait à ce que le Directeur général appelle les défis auxquels est confrontée l'OIT et l'intervenant a souligné qu'il partageait entièrement l'analyse et les suggestions des derniers paragraphes de l'intervention du Directeur général. L'OIT, qui est aujourd'hui la référence sociale en matière de droits fondamentaux et de normes, doit être, au plan intellectuel et analytique, à la hauteur pour jouer un rôle décisionnel. L'Organisation devrait mettre en place une structure de réflexion sur l'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale avec la collaboration de l'Institut international d'études sociales.
- 67.** Enfin, pour terminer, l'intervenant a fait remarquer que l'OIT était la plus ancienne des organisations internationales et qu'à ce titre elle devrait pouvoir inviter les autres

institutions du système des Nations Unies à apporter leurs contributions dans le sens des choix effectués par la Conférence et le Conseil d'administration.

- 68.** Le représentant du gouvernement de la Chine a appuyé les observations faites au nom du groupe Asie-Pacifique et a souligné l'importance de l'emploi dans le travail décent. Au niveau mondial, 160 millions de personnes sont au chômage, 850 millions sont sous-employés et 500 millions de familles de travailleurs vivent en dessous du seuil de pauvreté de un dollar par jour. Les activités et stratégies dans le domaine de l'emploi devraient rester au centre des Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Compte tenu des défis que posent le chômage et la pauvreté au niveau mondial, il est regrettable de constater que les affectations du budget ordinaire à l'emploi et à la protection sociale continuent de reculer et risquent d'éroder ou de marginaliser les compétences techniques de l'OIT dans ces domaines. Comme le Directeur général l'a indiqué dans le document *Un travail décent*, sans emploi productif il est illusoire de songer à atteindre les objectifs de conditions de vie décentes, de développement social et économique et de développement personnel, et il est important d'organiser une réunion spéciale de donateurs pour solliciter un financement extrabudgétaire de la communauté internationale afin de poursuivre l'action mondiale contre le chômage.
- 69.** Le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a appuyé les déclarations déjà faites au nom des PIEM et des groupes Asie et Pacifique. Les réductions budgétaires proposées pour le secteur de l'emploi sont graves du fait notamment que cette activité se trouve au cœur du travail décent. Le Conseil d'administration a déjà fait de l'emploi un objectif prioritaire et, du fait de son rôle dans les affectations budgétaires, il aurait dû augmenter les ressources affectées à l'emploi. L'orateur a appuyé la déclaration faite précédemment au nom des PIEM qui proposait une comptabilité du coût complet pour les futures propositions de programme et de budget. Des informations supplémentaires sont toutefois nécessaires pour permettre à la commission de savoir véritablement sur quelle base les mesures ont été prises et les cibles fixées et dans quelle mesure ces cibles s'inscrivent dans la continuité des niveaux actuels de performance ou constituent une amélioration.
- 70.** L'importance de l'évaluation et d'un appui au processus décisionnel portant sur le programme et budget stratégique est incontestable, et il serait intéressant de suivre le développement de la stratégie d'évaluation de l'OIT à l'avenir. Le Directeur général a fourni une explication utile des différents éléments composant les équipes pour le travail décent qu'il est proposé de créer, même si aucune réponse n'a encore été donnée s'agissant de savoir comment les régions répondront aux demandes de réforme des mandants, notamment en rapport avec les résultats au sein des quatre objectifs stratégiques et au plan crosssectoriel. Enfin, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande est favorable à un budget à croissance nominale zéro du fait que le niveau d'efficacité et d'efficience requis pour justifier des ressources budgétaires supplémentaires n'a pas encore été atteint.
- 71.** Le représentant du gouvernement du Mexique a appuyé la réduction du nombre d'objectifs opérationnels de 16 à 10. Il a félicité le Directeur général des mesures prises pour améliorer la gestion et l'efficacité du Bureau et réduire davantage les coûts même si des progrès sont encore possibles. Il s'est déclaré encouragé par la présentation d'un budget à croissance réelle zéro mais, étant donné que la gestion est de plus en plus efficace au BIT et que les coûts sont continuellement réduits, les propositions devraient être remaniées de façon à refléter une croissance nominale zéro. Il est regrettable que les ressources affectées à certains des objectifs stratégiques cruciaux, notamment celui de la création d'emplois, aient été diminuées alors que celles affectées à d'autres objectifs ont progressé. Le concept de l'emploi décent ne pourra être atteint que grâce à une formation pour l'emploi productif et l'orateur a encouragé le Bureau à accorder la priorité à cet objectif.

72. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré appuyer les observations faites au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique. Le document présentant les propositions de programme et de budget est clair et facile à lire, encore qu'une évaluation des contraintes aiderait la commission dans ses délibérations et qu'une évaluation des programmes passés pourrait aider le processus budgétaire. L'orateur a rappelé son appui à l'objectif stratégique n° 2 et a mis en garde contre un budget à croissance réelle zéro, qui menacerait la réalisation de ces objectifs fondamentaux.
73. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a approuvé les avis exprimés au nom du groupe africain. L'approche fondée sur un établissement stratégique du budget permettra à l'OIT de rester l'une des institutions les plus novatrices et contribuera à améliorer ses programmes et activités. La croissance économique durable et le plein emploi sont les objectifs ultimes, mais il est essentiel dans l'intervalle que les travailleurs trouvent un emploi sûr leur permettant de vivre et de faire vivre leur famille. Sinon, ils sont condamnés à la pauvreté, qui contraint les enfants à travailler pour assurer tout juste la subsistance de leur famille. Si la situation ne s'améliore pas, des centaines de millions d'enfants africains seront exploités au travail au lieu d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour améliorer leur sort et contribuer au développement économique.
74. Les femmes et les jeunes filles, mais aussi, de plus en plus, les garçons se livrent à la prostitution et deviennent à la fois les victimes et les porteurs du VIH/SIDA. Une action urgente s'impose pour stopper cette pandémie. Il est réconfortant de voir que des ressources extrabudgétaires ont été allouées aux nouvelles recherches menées sur l'impact du VIH/SIDA sur le marché du travail ainsi qu'à la création d'une unité chargée de traiter les questions relatives au VIH/SIDA dans le monde du travail, mais le succès de ces programmes ne devrait pas reposer uniquement sur le financement des donateurs. Le maintien des ressources allouées aux EMD et aux bureaux de l'OIT dans la région est essentiel au succès des programmes et activités menés en Afrique, et c'est pourquoi l'orateur exhorte le Bureau à accélérer le recrutement de personnel pour les postes vacants des EMD.
75. M. Anand, membre employeur, s'est félicité du travail précieux accompli par le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, particulièrement dans le Gujarat, à la suite du grave tremblement de terre qui a dévasté la région en janvier dernier et a directement affecté 16 millions de personnes, les pertes matérielles se chiffrant à environ 4,6 milliards de dollars. Quelque 165 000 personnes sont mortes, 330 000 maisons ont été détruites, et quelque 750 000 maisons ont été endommagées; le nombre des emplois perdus, essentiellement dans le secteur informel, n'a pu être encore estimé. L'assistance de l'OIT a été fort appréciée, mais il faudrait faire beaucoup plus, compte tenu de l'immensité du désastre.
76. La position de concurrence adoptée par le PNUD vis-à-vis de l'OIT est préoccupante, et l'orateur souligne que les activités menées par l'OIT au titre de la CTBO doivent être défendues et rester dans le cadre de celle-ci. L'orateur rappelle les préoccupations que lui inspirent la structure et l'objet des équipes chargées du travail décent, et il estime qu'il faudrait mener des consultations plus approfondies sur les qualifications des personnes nommées aux positions clés. Il est essentiel que les responsabilités et les objectifs de chaque directeur d'équipe soient clairement définis, tant pour le bien de l'intéressé que pour celui de l'OIT.
77. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a déclaré approuver les observations faites précédemment par le représentant du groupe de PIEM. Le document du programme et budget est en amélioration par rapport aux éditions précédentes, avec sa présentation claire et précise, mais il pourrait être encore amélioré, particulièrement en ce qui concerne

les cibles et indicateurs. Certaines de ces cibles, par exemple celles qui concernent la ratification des normes, sont faibles parce qu'elles dépendent pour une part de la bonne volonté des gouvernements, mais il apparaît évident que toutes les actions ne sont pas quantifiables, et il convient d'en tenir compte. L'oratrice se félicite des efforts entrepris pour intégrer les ressources extrabudgétaires dans la présentation, ce qui permet de mieux comprendre le programme et la faisabilité de la mise en œuvre de la stratégie de l'OIT. La répartition actuelle des fonds entre les quatre objectifs stratégiques est le résultat d'une évolution de plusieurs années et peut s'expliquer par des raisons historiques, mais il conviendrait aujourd'hui de réexaminer cette répartition et d'évaluer son impact sur chacun des secteurs. Malgré la réduction des ressources qui l'atteint, l'objectif de l'emploi reste important, encore que, comme les autres objectifs, il doive se justifier par les résultats qu'il permet d'obtenir. Une importance au moins égale aurait dû être accordée aux normes fondamentales du travail et à l'élimination du travail des enfants; il faudra dans l'avenir traiter de manière plus égale les quatre objectifs stratégiques.

- 78.** Dans la présentation actuelle du budget, les objectifs du programme relatif au travail décent, les instruments politiques et les buts de l'OIT s'inspirent de la structure du Bureau et contribuent à l'architecture du programme et budget. Cependant, la mise en œuvre effective des objectifs relatifs au travail décent exige non seulement une coopération entre les secteurs, mais aussi entre le siège et les structures extérieures. L'oratrice se dit certaine que la direction actuelle sera capable de mener cette coopération nécessaire et que le personnel du BIT, aux différents niveaux et sur le terrain, sera à même d'intégrer cette notion dans son travail quotidien. L'établissement d'un programme intersectoriel sur le travail décent et la création d'équipes chargées de ce thème doivent donc être mis en question. A partir du moment où le travail décent sous toutes ses formes est intégré à la fois à l'OIT et au programme, les deux ne font plus qu'un seul, et le fait de disposer d'équipes exclusives et de programmes intersectoriels qui fonctionnent en dehors de la structure organique semble pour le moins inutile.
- 79.** La mise en place du programme mondial sur le VIH/SIDA dans le monde du travail est une priorité absolue. L'OIT a un rôle particulier à jouer, mais ce rôle est assez limité et porte sur la diffusion d'informations par les canaux existants. Ces informations doivent bien évidemment être traduites et adaptées aux différentes cultures, mais il semble qu'on ait mis l'accent sur ce programme aux dépens des autres. Il serait souhaitable de disposer d'informations plus claires sur le financement actuel et les effets qu'il pourrait avoir sur les autres programmes, comme celui qui porte sur la sécurité et la santé au travail, de même que d'une description des liens existants entre ce programme et l'ONUSIDA.
- 80.** Le gouvernement de l'oratrice a souligné en diverses occasions qu'il y avait des progrès à faire dans l'exécution des activités d'assistance technique dans les programmes de terrain. Le document ne mentionne pas l'amélioration des communications entre le siège et les structures extérieures, alors pourtant que cette amélioration s'impose depuis longtemps. De même, les équipes chargées du travail décent n'ont pas pour mission d'améliorer les structures extérieures au sens strict, car elles ont été conçues comme un outil visant à transmettre le message du travail décent, si bien que, dans un budget qui ne fait apparaître aucune augmentation pour les régions, on se serait attendu à trouver des propositions tendant à rationaliser les communications en vue d'améliorer l'efficacité. Le Bureau devrait réexaminer la structure actuelle des bureaux locaux, des bureaux régionaux et des EMD, afin de déterminer si une structure plus simple ne serait pas plus efficace. Le gouvernement de l'oratrice est favorable au budget à croissance réelle zéro.
- 81.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a dit qu'elle appuyait la déclaration des PIEM et a remercié le Directeur général et le Bureau pour le gros travail que leur a demandé à l'évidence l'établissement des propositions de programme et de budget. L'annexe III donne des informations précieuses sur le budget par poste de dépenses, et il

est satisfaisant de voir que l'on s'efforce d'intégrer les activités extrabudgétaires au document, notamment en ce qui concerne le recensement des activités supplémentaires qui pourraient être menées si l'on disposait de contributions volontaires. L'oratrice est favorable aux transferts de ressources qui apparaissent dans le document, particulièrement en ce qui concerne la réaffectation de ressources en faveur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, notamment le travail des enfants et la Déclaration, ainsi qu'en faveur du Groupe des politiques internationales. En ce qui concerne la proposition tendant à mettre en place des équipes chargées du travail décent, il semble que l'intention du Directeur général soit de regrouper l'ensemble des activités de l'Organisation au sein de la sphère politique et de la sphère technique afin de faire en sorte que les objectifs stratégiques de l'OIT deviennent une réalité mondiale. Certes, le Directeur général a fait preuve de flexibilité dans la révision de ses propositions, en réponse aux diverses préoccupations qui s'étaient fait jour, mais l'oratrice n'est pas convaincue que ces équipes chargées du travail décent, même modifiées, constituent le meilleur moyen de réaliser l'objectif du Directeur général. On ne comprend pas très bien en quoi ces équipes seront capables de mieux promouvoir le travail décent que les équipes multidisciplinaires en place et que l'ensemble même de l'OIT. C'est pourquoi les structures de direction actuelles devraient être mieux mises à profit pour faire en sorte que tous les éléments de l'OIT, tant au siège que dans les structures extérieures, œuvrent ensemble à la promotion du travail décent. A cette fin, il faudrait entreprendre un examen des structures extérieures en vue de veiller à ce que l'élaboration et l'exécution des programmes de terrain soient conformes aux objectifs fixés au siège. Par ailleurs, il faudrait évaluer la répartition des ressources entre le siège et le terrain, de même que le bien-fondé de la répartition actuelle des bureaux extérieurs et de leur coût relatif.

- 82.** Les Etats-Unis soutiennent fermement les efforts menés par l'OIT pour effectuer des recherches approfondies et ciblées en vue d'améliorer notre compréhension du travail décent et de ses liens avec le développement économique et social. Ces efforts sont doublement essentiels, d'abord pour permettre à l'OIT de mener ses propres tâches, ensuite pour l'aider à exercer une influence sur les stratégies de développement social des autres organisations internationales. Par ailleurs, les Etats-Unis appuient la mise en place d'une stratégie de communication à long terme au sein de l'OIT, notamment par l'élaboration d'une méthode claire en matière de travail décent, méthode qui pourrait être utilisée systématiquement dans l'ensemble de l'Organisation et les divers circuits de communication. Lorsque le Directeur général a introduit la notion de travail décent, cette notion symbolisait les valeurs fondamentales de l'OIT pour la communauté internationale, d'une façon extrêmement utile et facile à comprendre. Depuis lors, l'expression a été utilisée de tant de manières qu'elle a presque perdu son sens, et le Bureau devrait l'utiliser avec davantage de précision avant qu'il ne soit trop tard.
- 83.** Chacun sait l'importance fondamentale que revêtent le suivi et l'évaluation pour le succès d'une élaboration du budget fondée sur les résultats, et l'oratrice s'est dit satisfaite de ce qu'on ait inclus des cibles et des indicateurs précis dans chaque objectif opérationnel, encore que ceux-ci devraient être affinés davantage. Dans de nombreux cas cependant, les données de base sont absentes ou insuffisantes, et il est impératif, pour pouvoir élaborer les stratégies voulues et allouer les ressources aux projets de manière efficace, de connaître le point de départ. C'est à juste titre que le rapport sur la mise en œuvre du programme en 2000 note que l'élaboration stratégique du budget exige que les performances soient mesurées selon le critère des résultats et de l'impact sur le monde réel, plutôt que selon celui des activités et des produits. Bien souvent, les cibles et indicateurs présentés dans les propositions de budget portent uniquement sur le volume des activités, alors qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur les résultats pour permettre à l'OIT de prendre des décisions en toute connaissance de cause au sujet de ses activités futures. Par ailleurs, il semble souvent qu'il n'y ait pas de lien entre, d'une part, les cibles et les indicateurs et, de

l'autre, les stratégies proposées pour les atteindre. Dans certains cas, il semble que d'autres cibles et indicateurs conviendraient mieux.

- 84.** Pour que l'OIT renforce son rôle de pointe et sa réputation dans le monde du travail, il faut qu'elle fasse la preuve de manière claire de l'impact de son action sur la vie réelle. Il faudrait recourir à des cibles et indicateurs significatifs pour mesurer les réalisations de l'Organisation, et il est d'autant plus surprenant de constater que l'OIT envisage de compter sur un soutien extrabudgétaire pour former ses cadres aux techniques de l'élaboration stratégique du budget. Cette formation jouera un rôle essentiel dans le succès d'une élaboration du budget fondé sur les résultats, et c'est pourquoi le Bureau devrait prévoir des ressources suffisantes pour le financement de cette formation. Enfin, s'il apparaît clairement que le travail de l'OIT présente une grande importance, il est essentiel de veiller à la discipline budgétaire dans les organisations internationales et à l'OIT, et c'est pourquoi les réformes fondamentales mises en œuvre par le Directeur général depuis qu'il a pris ses fonctions devraient permettre à l'Organisation de supporter les augmentations de coût dans un budget à croissance nominale zéro sans que cela nuise à son travail.
- 85.** Le représentant du gouvernement du Japon s'est associé pleinement à la déclaration prononcée au nom du groupe des PIEM, mais il a souhaité ajouter quelques commentaires spécifiques. Le premier concerne le travail des bureaux régionaux. La promotion effective des activités de l'OIT dans les régions exige une liaison beaucoup plus étroite entre les conseillers en matière de politique et les équipes qui travaillent dans les régions, et l'efficacité commande qu'un conseiller compétent soit posté dans les régions plutôt que la politique générale émane du siège. Ce point est lié, en quelque sorte, au processus de décentralisation qui, pour une raison ou une autre, semble être en perte de vitesse. Il en était beaucoup question, il y a quelques années, mais on ne voit encore aucun signe de dotations en personnel supplémentaires dans les régions, pour la période biennale 2002-03, ces ressources sont aux mêmes niveaux que pour la période biennale actuelle. Il serait utile de disposer d'informations sur cette question en temps opportun.
- 86.** Dans l'ensemble, les objectifs stratégiques méritent d'être appuyés, mais l'objectif essentiel, duquel tous les autres dépendent, est la création d'emplois. Etant donné qu'il s'agit d'une priorité absolue, il conviendrait d'allouer davantage de ressources budgétaires à l'objectif stratégique n° 2. Le dialogue social est également un objectif stratégique important. Lors de la crise financière asiatique, il y a de cela trois ans, les occasions de dialogue social par le biais du tripartisme ont joué un rôle important dans le redémarrage économique dans une grande partie de la région. Le Japon est un ferme partisan de la promotion du tripartisme, et il a instamment demandé à l'OIT de veiller à ce que la représentation et l'influence des partenaires sociaux, ainsi que les services qui leur sont consacrés, soient renforcés.
- 87.** La protection sociale, et notamment les questions concernant la sécurité et la santé au travail, est également importante; l'orateur s'est réjoui de la récente initiative de l'OIT tendant à compiler un ensemble de directives sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail. Par ailleurs, le vieillissement de la population est un problème grave dans de nombreux pays, et l'OIT doit y accorder toute son attention, en particulier dans le cadre de ses travaux sur la sécurité sociale.
- 88.** Les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 proposent une augmentation d'un peu plus de 7 millions de dollars pour couvrir les augmentations de coût. Le Japon n'est pas en mesure d'approuver ces propositions dans leur forme actuelle en raison de la grave crise économique qu'il traverse. Le chômage a atteint des niveaux sans précédent, et la situation économique au Japon est au moins aussi grave que le rapportent les médias. Le gouvernement est confronté à des exigences constantes dans le cadre de la restructuration

économique, y compris la politique de l'emploi. Récemment, les institutions gouvernementales ont été réorganisées dans le cadre d'un effort visant à réduire les coûts administratifs du gouvernement. Les contributions aux organisations internationales et à l'assistance bilatérale au développement font l'objet d'un examen minutieux, et l'OIT ne saurait être traitée comme une exception. Il convient de féliciter le Bureau pour les efforts qu'il déploie afin de réduire les dépenses administratives, mais il reste encore beaucoup à faire pour exécuter son programme pour 2002-03 avec une croissance zéro en termes nominaux.

- 89.** La représentante du gouvernement de Cuba s'est associée à la déclaration du représentant du Mexique, qui s'était exprimé au nom des Etats Membres de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais elle a souhaité faire quelques commentaires supplémentaires. Les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 sont beaucoup plus transparentes que précédemment, et elles permettent de mieux comprendre les liens qui existent entre les objectifs stratégiques et les programmes focaux, et les crédits budgétaires. A la lumière de ces propositions, on voit les avantages que pourrait apporter un système de gestion moderne, axé sur les résultats, et qui facilite la prise de décisions afin de garantir les objectifs stratégiques de l'Organisation. Dans ce contexte, la nécessité de mener à bien une évaluation continue et un suivi de ces propositions afin d'assurer que les objectifs sont atteints n'est pas moins importante. Cuba a exprimé son soutien au paragraphe 4 du message du Directeur général, selon lequel le travail décent est fondé sur le principe que la création d'emplois est un point de départ fondamental pour promouvoir les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. En outre, la création d'emplois a été présentée comme une priorité absolue pour les pays en développement, de sorte qu'il paraît illogique de proposer une réduction des ressources allouées à l'objectif stratégique n° 2. L'oratrice s'est associée aux orateurs précédents qui ont demandé l'annulation de ces réductions.
- 90.** Les activités dans le cadre de l'objectif stratégique n° 1 devraient accorder la priorité aux programmes visant l'élimination du travail des enfants et la promotion de la diffusion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il faut veiller à ne pas négliger les travaux concernant les normes du travail, qui ne sont pas inclus dans les quatre groupes de principes, car ils sont également très importants pour le concept du travail décent. Le Groupe de travail sur la révision des normes a identifié 70 conventions qui sont toujours pertinentes, et un certain nombre d'autres qu'il a proposées pour révision et mise à jour. Cette activité normative est importante pour la concrétisation des quatre objectifs stratégiques, et on ne saurait oublier la place que tient l'assistance technique dans le domaine des normes internationales du travail. De même, l'objectif stratégique n° 3, qui vise à accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale, est essentiel pour les pays en développement, et l'oratrice a exprimé son soutien à la stratégie décrite au paragraphe 110, concernant les régimes publics de sécurité sociale. Par ailleurs, il est encourageant de constater que l'intégration des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes fait partie des activités de création d'emplois, mais on ne peut que souligner encore la nécessité d'assurer l'égalité de chances entre hommes et femmes.
- 91.** L'oratrice a exprimé son soutien aux propositions du Directeur général pour 2002-03 qui sont élaborées sur la base d'une croissance zéro en termes réels. Toutefois, elle a constaté avec préoccupation qu'ils prévoient une augmentation d'environ 1,5 pour cent pour couvrir les augmentations de coût. Il semble injuste de s'attendre à ce que les petits Etats Membres assument une partie de cette augmentation, notamment parce que nombre d'Etats Membres sont déjà confrontés à une augmentation de leurs contributions pour 2002-03, du fait des changements apportés au barème des contributions.
- 92.** La représentante du gouvernement de l'Ethiopie s'est associée pleinement à la déclaration du représentant de l'Algérie, qui s'est exprimé au nom du groupe africain. Depuis

l'introduction du concept de budget stratégique dans les propositions de programme et de budget pour 2001, on a pu constater plusieurs améliorations dans la formulation des objectifs opérationnels, des cibles et des indicateurs. Le nombre réduit des objectifs opérationnels et des cibles pour 2002-03 et la reformulation des cibles et des indicateurs des activités de service et de soutien sont un exemple évident de ces améliorations. Comme l'a mentionné le Directeur général à diverses reprises, l'OIT est encore en phase d'apprentissage, et ce processus sera affiné pour les prochaines périodes biennales.

- 93.** Dans une économie mondialisée, où la majorité des personnes sont victimes du chômage, de l'exclusion sociale, de la pauvreté et de maladies communicables, dont le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, le concept de travail décent à travers les quatre objectifs stratégiques est crucial. En dépit des efforts déployés par les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour élaborer des politiques appropriées, les disparités et les inégalités économiques entre les pays et à l'intérieur de chacun d'eux continuent de s'accroître. Diverses initiatives ont été prises par les organisations financières et d'autres organisations internationales, sans grand résultat jusqu'à présent. Le concept de travail décent devrait favoriser la création d'emplois, la conception de régimes de sécurité sociale et l'établissement du dialogue social entre les mandants de l'OIT. L'OIT, en collaboration avec les gouvernements et d'autres organisations internationales, devrait s'efforcer de trouver les ressources nécessaires pour appliquer ce concept au niveau national.
- 94.** Les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 devraient être revues pour créer un meilleur équilibre entre les besoins et les priorités des mandants de l'Organisation. Comme cela est mentionné au paragraphe 25, les ressources supplémentaires affectées aux normes et principes et droits fondamentaux au travail sont de 5,2 millions de dollars, tandis que les ressources allouées à l'emploi ont diminué de 6,2 millions de dollars. La création de possibilités d'emploi, la promotion des politiques visant à améliorer les connaissances et les compétences des personnes et l'amélioration de leurs moyens de subsistance par le microfinancement et l'emploi indépendant constituent une excellente base pour l'application des normes et principes de l'OIT. Par conséquent, l'Éthiopie accorde une priorité absolue à l'objectif stratégique n° 2 et demande instamment au Bureau d'annuler les coupes proposées sous cette rubrique. Le pays attache également une grande importance à l'objectif n° 3, qui porte sur la protection sociale, et il accueille favorablement la proposition d'étendre les activités du programme au VIH/SIDA. L'oratrice conclut en lançant un appel en faveur d'une augmentation de ressources pour la région africaine. Les quatre cinquièmes des pays les moins avancés se trouvent en Afrique, qui compte aussi plus de 25 millions de personnes touchées par le VIH/SIDA. Le continent est souvent victime de catastrophes naturelles et de catastrophes provoquées par l'homme, et il a désespérément besoin de l'expertise des activités de l'OIT.
- 95.** Le représentant du gouvernement du Canada a exprimé son soutien entier à la déclaration prononcée au nom des PIEM. Il s'est également associé aux autres orateurs qui ont félicité le Bureau pour le document. À l'instar de plusieurs autres États Membres, le Canada est fidèle au principe de croissance nominale zéro dans tout le système des Nations Unies, et il demande, par conséquent, que les augmentations de coût du programme soient assurées par des économies budgétaires réalisées ailleurs. Comme on l'a déjà dit au cours de la discussion, il est possible que, lorsque le niveau définitif du budget sera fixé pendant la Conférence, il soit moins élevé que ce que prévoyait le document du Bureau, ou même moins élevé que le budget de l'actuelle période biennale. Cependant, cela n'altère pas l'engagement à l'égard d'un budget de croissance nominale zéro, non plus que l'idée que des augmentations linéaires générales du pourcentage sont inacceptables. Le document du programme et budget devrait contenir toutes les informations nécessaires pour que la commission puisse prendre des décisions qui maximisent l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente des ressources budgétaires disponibles afin de servir les objectifs et les

priorités ayant fait l'objet d'un accord général. Ces informations devraient comprendre toutes les ressources réelles et budgétaires, et surtout les ressources extrabudgétaires déjà engagées ou celles qui doivent être mobilisées auprès de donateurs potentiels. Le document devrait inclure les plans de dépenses budgétaires dans des domaines aussi importants que la technologie de l'information, plutôt que de les approuver sous réserve d'un financement incertain. Ce n'est que lorsqu'ils disposeront de toutes ces informations dans un seul document que les responsables seront en état de prendre des décisions informées sur les ressources et les priorités budgétaires. En conclusion, l'orateur se félicite de ce nouveau document qui constitue un pas fondamental et important dans un processus continu, et qui prévoit aussi un suivi approprié grâce à une évaluation efficace.

96. Le représentant du gouvernement du Portugal a déclaré que la délégation portugaise souscrivait pleinement à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom des PIEM. Elle appuie généralement les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 et estime que ce document, caractérisé par sa lisibilité, constitue un pas en avant dans la programmation et la budgétisation stratégique de l'Organisation. En outre, le Portugal appuie les grandes orientations stratégiques présentées par le Directeur général et son équipe. L'orateur s'est d'abord félicité de l'intégration du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires dont l'importance relative va en augmentant. Cette mesure donne une vision d'ensemble du programme. Le renforcement de la capacité analytique du Bureau et de la masse critique intellectuelle est essentiel pour que l'OIT joue un rôle primordial aux plans social et de l'emploi dans le contexte de la mondialisation. Par ailleurs, la délégation du Portugal se félicite de la volonté de cohérence et de synergie entre les différents départements et bureaux régionaux autour du concept du travail décent même si elle a quelques réserves quant à la mise en œuvre proposée. Elle se félicite également du lancement du programme sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail mais fait part de certaines inquiétudes, par exemple la réduction budgétaire drastique du programme SafeWork.
97. Enfin, concernant le volume global du budget, si le gouvernement portugais a comme principe une croissance nominale zéro pour l'ensemble des organisations internationales, il sera néanmoins prêt dans le cas précis du budget 2002-03 de l'OIT à suivre une proposition de croissance réelle zéro si une majorité se dégage en ce sens.
98. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a remarqué que le document du budget propose une croissance zéro en termes réels. Cependant, dans des circonstances normales, les augmentations de coût devraient être absorbées par des économies efficacement ciblées, et l'orateur se prononce donc en faveur d'un budget de croissance nominale zéro. Le Directeur général et le personnel méritent d'être félicités pour l'introduction d'un budget axé sur les résultats et pour la réforme de la gestion des ressources humaines, et les résultats de leurs travaux sont déjà perceptibles. Mais l'OIT n'en est pas encore au point où son efficacité est telle qu'il n'est plus possible de réaliser des économies sur cette base, et le document ne contient pas assez d'arguments pour justifier autre chose qu'une croissance nominale zéro. En d'autres termes, toutes les activités considérées comme importantes, ainsi que les dépenses de capital à long terme sur des éléments tels que la technologie de l'information, devraient être financées à partir de l'enveloppe actuelle. Le montant considérable des nouvelles dépenses que l'Organisation a été à même de financer au cours de la période biennale annuelle à partir des économies réalisées dans la partie I du budget prouve bien la capacité de l'Organisation à cet égard.
99. De nombreuses préoccupations ont été exprimées quant au financement extrabudgétaire au cours de la discussion. Actuellement, le Royaume-Uni se propose d'accorder à ce titre à l'OIT environ 15 millions de livres au cours des quatre prochaines années, afin de renforcer la politique et le programme de l'Organisation visant à atténuer la pauvreté. Le gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir conformément à ses propres règles financières pour assurer la prévisibilité du financement, et il a déployé tous ses efforts pour

veiller aussi à ce que les travaux qu'il a l'intention de financer soient conformes aux priorités et aux objectifs établis par le Conseil d'administration sur une base tripartite. En réalité, l'OIT ne devrait jamais accepter un financement qui ne réponde pas à ces critères.

- 100.** Au cours de la discussion, les porte-parole des employeurs et des groupes régionaux, et en fait presque tous les orateurs, ont dit leur préoccupation concernant les coupes infligées au budget de l'emploi. Le Directeur général l'a dit clairement dans son document, sans emplois les autres objectifs stratégiques de l'Organisation ne pourront pas être concrétisés. Certes, le PNUD a réduit son financement, mais cela ne veut pas dire que le budget consacré à l'emploi doit être réduit lui aussi. Les fonds devraient être alloués en fonction des priorités. Certes, il serait intéressant de disposer de davantage d'informations sur ce que les programmes du secteur de l'emploi réalisent actuellement et ont l'intention de réaliser pour utiliser au mieux leurs ressources. Cependant, c'est là une autre question, qui sera d'ailleurs débattue au sein d'une autre commission lors de la présente session du Conseil d'administration.
- 101.** La représentante du gouvernement de la Slovaquie s'est félicitée du document contenant les Propositions de programme et de budget pour 2002-03, et elle s'est associée à la déclaration prononcée plus tôt au nom des PIEM. L'intégration du concept de travail décent dans les quatre objectifs stratégiques est une approche utile, notamment dans le contexte d'une économie mondiale en mutation accélérée, comme le mentionne le paragraphe 4 du message du Directeur général. L'établissement d'équipes dans les régions est une initiative logique, et il serait intéressant d'avoir des informations en temps opportun sur les résultats.
- 102.** M. Blondel, répondant à certains des intervenants, a d'abord fait remarquer que le groupe des travailleurs avait beaucoup plaidé en faveur d'une croissance réelle et a remercié les gouvernements qui ont appuyé cette démarche. S'adressant à M. Marshall, il a remarqué qu'on ne pouvait pas, à son avis, assimiler l'OIT à une entreprise ordinaire. Dans le cas de la formation par exemple, la formation des fonctionnaires du BIT lui semble passer après la formation que l'on peut contribuer à organiser dans le monde du travail. Enfin, l'OIT est une organisation internationale et ne doit pas être comparée à des structures comme l'OCDE qui procède à des analyses pour des pays économiquement beaucoup plus développés que les autres. Ces pays justifient parfaitement la mise en place des zones franches par exemple, alors que pour les travailleurs, dans un contexte de mondialisation, les zones franches mettent en cause la création d'emplois, le petit commerce et la petite industrie. L'OIT, elle, doit tenir compte des intérêts de l'ensemble du monde du travail, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Enfin, l'intervenant a réfuté l'opposition entre les normes internationales du travail et l'emploi. Les deux sont indissociables et il est tout à fait artificiel de vouloir les opposer. Au contraire, il faut encourager ces deux secteurs stratégiques.
- 103.** M. Marshall a déclaré que les employeurs souhaitent faire un ou deux commentaires pour répondre à des points soulevés au cours de la discussion. Sans aucun doute, l'approche du budget stratégique désormais en place à l'OIT exerce une influence profonde sur la manière dont les propositions budgétaires sont discutées. Ce processus continuera d'évoluer au cours des prochaines années, mais les employeurs sont convaincus qu'avec le temps les débats budgétaires s'en trouveront infiniment facilités. De la discussion qui a eu lieu jusqu'à présent, il semblerait qu'une majorité de gouvernements soit en faveur d'une croissance zéro en termes nominaux, et les employeurs sont prêts à accepter les vues de cette majorité. De toute évidence, l'idéal en l'occurrence serait que les augmentations de coûts puissent être absorbées par des économies réalisées ailleurs à l'OIT mais, si cela s'avérait impossible, les Membres doivent tous accepter que des coupures dans les programmes seraient alors nécessaires. L'application continue du régime de croissance zéro en termes nominaux ne pourra pas durer indéfiniment, et l'heure est venue pour l'OIT

de commencer à envisager une réorganisation complète du budget ordinaire, afin d'assurer qu'à l'avenir l'Organisation puisse mener à bien ses principales activités sans être soumise à la menace de l'incertitude du financement provenant d'autres sources.

104. La commission a ensuite procédé à une discussion plus approfondie de chaque thème budgétaire.

## Discussion détaillée

### **Objectif stratégique n° 1**

105. M. Blondel, s'exprimant à propos de l'objectif stratégique n° 1, a rappelé que les normes ont toujours été l'épine dorsale de l'Organisation. Il se félicite que pour la première fois les dépenses de coopération technique dans le domaine des normes et principes et droits fondamentaux au travail dépassent celles des autres secteurs et que les droits au travail retrouvent ainsi leur position privilégiée au sein de l'OIT.
106. Passant plus précisément à l'objectif opérationnel 1a, les travailleurs aimeraient rappeler que, si certaines normes sont considérées comme fondamentales, toutes les normes ont leur importance dans la mesure où elles garantissent les droits et la protection des travailleurs et des travailleuses. Quant à la cible, elle aurait pu être un peu plus ambitieuse; d'ici trois ans, le nombre d'Etats ratificateurs devrait dépasser celui qui est prévu dans le document. A propos du paragraphe 48, les travailleurs estiment que le processus de suivi devrait mettre en lumière non seulement les cas de succès, mais également les cas où les Etats Membres refusent de coopérer avec l'Organisation. A cet égard d'ailleurs, les travailleurs aimeraient que le Bureau examine si les Etats qui refusent par exemple d'envoyer des rapports ne sont pas également ceux qui traînent les pieds au plan financier.
107. Concernant l'objectif opérationnel 1b relatif au travail des enfants, l'orateur a demandé si le Bureau pouvait préciser le lien existant entre les activités menées dans le cadre du budget ordinaire d'un montant de 25,9 millions de dollars et celles organisées dans le cadre de la coopération technique chiffrées à 60 millions de dollars. Il a insisté pour qu'on lutte contre le travail des enfants en général et non pas simplement contre les pires formes de travail des enfants. Plus précisément, l'intervenant a ajouté que, pour les travailleurs, l'indicateur 1b.1 pourrait être renforcé, et la stratégie relative à l'indicateur 1b.2 plus ciblée. Concernant l'indicateur 1b.3, il aurait souhaité plus d'informations sur les douze programmes nationaux assortis de calendriers. Toujours à propos de cet indicateur, les travailleurs ont revendiqué l'association et non simplement la consultation. Les travailleurs soulignent par ailleurs que la révision des normes comme la réflexion sur l'avenir du système normatif ne devraient pas se faire au détriment de la promotion des normes existantes. L'intervenant a soutenu l'indicateur 1c et les paragraphes 58 et 59.
108. Enfin, à propos de l'indicateur 1c.2, il serait souhaitable que tous les rapports qui parviennent au Bureau et qui intéressent la commission d'experts puissent être traités. En outre, les organisations de travailleurs et d'employeurs devraient, elles aussi, être invitées à fournir des rapports dans le cadre du système de contrôle régulier.
109. M. Marshall, s'exprimant au nom des membres employeurs, a déclaré que, comme l'indique le paragraphe 37, il est important de trouver le bon équilibre entre flexibilité du marché du travail et conditions de vie décentes. Les politiques sociales nationales jouent un rôle important, et c'est là l'une des raisons pour lesquelles les employeurs appuient le développement constant du Groupe des politiques internationales, organe capable de produire de bons documents de recherche et de discussion sur les choix politiques, comme ceux mentionnés. Ces documents devraient être soumis au Conseil d'administration pour

examen et adoption. Les employeurs soutiennent vigoureusement l'évolution vers une approche intégrée de l'action normative, telle qu'elle est exposée aux paragraphes 38 et 39, mais cette tendance devrait englober tous les moyens d'action à la disposition de l'OIT. Les employeurs sont également favorables au principe consistant à mener une campagne de ratification des conventions identifiées par les experts-conseillers, comme indiqué au paragraphe 45, mais cette campagne devrait inclure les conventions identifiées par les mandants. Elle n'exigerait pas uniquement la réalisation d'activités de coopération technique préalables à la ratification, mais pourrait parfois nécessiter l'examen des conventions elles-mêmes, en vue de s'assurer qu'elles présentent toujours de l'utilité. L'objectif opérationnel 1a vise à donner effet aux principes et droits concernant la liberté d'association, la négociation collective et l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination. La ratification des conventions fondamentales peut être l'une des priorités reconnues, mais il y a lieu de se demander si le simple fait d'obtenir un certain nombre de ratifications constitue en lui-même un progrès dans la réalisation de l'objectif visé. Il arrive bien souvent que les principes proclamés soient respectés sans qu'il n'y ait de ratification effective des conventions.

- 110.** Les activités visant à promouvoir la Déclaration efficacement doivent être menées en consultation avec les mandants, et doivent respecter l'esprit promotionnel et le contenu de cette Déclaration. Les employeurs se préoccupent des initiatives qui devraient être prises si la détermination des partenaires sociaux n'était pas entière. L'indicateur 1a.3 est caractéristique du document, qui se contente de donner un simple chiffre. Dans l'avenir, il faudrait assortir ce chiffre d'une brève explication. Au paragraphe 51 et ailleurs, il est indiqué que l'OIT travaillera en partenariat avec des centres de ressources extérieurs disposant de l'expertise voulue. Cette approche présente un certain intérêt, mais on souhaiterait disposer d'informations complémentaires sur le rôle des partenaires sociaux dans ces consultations.
- 111.** Les stratégies exposées aux paragraphes 53-55 devraient être menées parallèlement afin d'obtenir de meilleurs résultats, particulièrement en vue de soustraire les enfants au travail et de fournir d'autres sources de revenus familiaux. Mesurer les résultats serait difficile, et les solutions de rechange exposées au paragraphe 55 sont tout à fait réalisables. Au paragraphe 56, il faudrait ajouter le mot «indépendance» après le mot «transparence» (deuxième ligne), comme le proposent les travailleurs, et il y a lieu d'être pleinement d'accord sur le fait qu'un financement extrabudgétaire favoriserait les activités relatives au travail forcé. Un tel financement pourrait être obtenu pour un certain nombre d'activités présentant de l'importance à la fois pour l'OIT et pour le donateur, mais il n'est peut-être pas judicieux de faire porter toute l'attention sur une seule des conventions non fondamentales, comme la convention n° 169. Les employeurs confirment leur appui à un examen complet des normes et des activités connexes, comme indiqué au paragraphe 58, ainsi qu'au recours à une approche intégrée dans toutes les activités de l'OIT, et non pas seulement dans celles qui touchent aux normes. En ce qui concerne l'indicateur 1c.2, le Bureau pourrait être empêché d'atteindre cet objectif par le simple fait que des rapports sont en retard. Or il ne devrait être tenu responsable que des rapports reçus en temps voulu, et il y aurait donc lieu de remanier cette cible. Le paragraphe 62 impose une lourde responsabilité aux gouvernements. Un soutien à la coopération technique pourrait se justifier dans certains cas, mais cette question devrait être envisagée dans le cadre de l'examen des critères de conformité menés par la Commission LILS.
- 112.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a dit souhaiter faire des observations sur l'objectif opérationnel 1c, qui traite de l'action normative. Pour le Bureau, une chose est peut-être plus importante encore que la campagne de ratification: être à même de traiter rapidement les rapports reçus en temps voulu, de façon à permettre à la commission d'experts de déterminer si les gouvernements qui ont ratifié une convention s'acquittent effectivement de leurs obligations. Bien entendu, il est souhaitable que les conventions

soient largement ratifiées, et il est mieux encore que les gouvernements remplissent leurs obligations, mais cela n'a que peu d'utilité si le Bureau n'a pas les moyens de préparer les dossiers destinés à la commission d'experts. Les activités normatives sont l'une des fonctions clés du Bureau, et elles doivent donc disposer des ressources voulues. En ce qui concerne une question connexe, il y a lieu de féliciter le Bureau de ce que le rapport de la commission d'experts à la session de cette année de la Conférence a été publié suffisamment tôt.

- 113.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant à propos du travail des enfants et de l'indicateur 1b.4, a exprimé certains doutes quant à la réalisation de l'objectif d'un million d'enfants bénéficiant directement de l'action de l'OIT; en effet, l'objectif de la période biennale précédente était de 260 000 enfants et seule la moitié a pu bénéficier du soutien de l'OIT. On peut donc se demander si les moyens humains et matériels seront suffisants. Néanmoins, ce chiffre d'un million est faible par rapport aux 250 millions d'enfants concernés, et l'orateur est revenu sur la nécessité d'une association à d'autres organisations internationales en vue de la réalisation de cet objectif. Enfin, concernant le SIMPOC, la véritable question n'a pas seulement trait à la connaissance statistique indispensable mais plutôt à celle des mécanismes à l'origine du travail des enfants. Il faudrait qu'un groupe de personnalités internationales se réunisse pour débattre de cette question très complexe.
- 114.** Le représentant du gouvernement de la Suisse s'est associé aux remarques du représentant des employeurs et du représentant du gouvernement de la France concernant le paragraphe 53 et la cible d'un million d'enfants.
- 115.** A propos de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, citée au paragraphe 56, conjointement à deux conventions fondamentales, l'intervenant a expliqué que la Suisse n'est pas favorable à la création d'un lien qui pourrait à terme avoir pour objet de donner le statut de convention fondamentale à la convention n° 169. Il s'agit certes d'une convention très importante, mais il serait préférable de l'évoquer dans un nouveau paragraphe. La Suisse est opposée à une mesure de promotion de ce texte en Europe spécifiquement.
- 116.** Par ailleurs, la Suisse est favorable à la réforme normative entreprise qui devrait comporter un examen approfondi de la pertinence et de l'efficacité des normes, mais aussi des systèmes de contrôle et autres domaines apparentés. Elle souhaiterait donc une formulation plus ambitieuse des paragraphes consacrés à cette question.
- 117.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni s'est dit satisfait en général des objectifs opérationnels de cette section, tout en se demandant si les vingt Etats Membres mentionnés aux sections 1a.2 et 1a.3 comprenaient les dix Etats Membres mentionnés dans le rapport relatif à la mise en œuvre des programmes en 2000. De même, le mot «supplémentaire», qui figure au titre des indicateurs 1b.1, 1b.2 et 1b.3, se rapporte-t-il à la cible initiale ou à la situation au début de la période biennale? L'indicateur 1c.1 ne fait plus référence à un examen de la politique normative, question à laquelle le Royaume-Uni attache une grande importance. L'orateur est d'accord avec l'observation des employeurs concernant l'indicateur 1c.2, à savoir que la cible devrait viser les rapports reçus en temps voulu, et l'indicateur 1c.3, à savoir que la cible devrait porter sur le nombre des rapports en souffrance après douze mois, et non sur l'établissement d'une moyenne relative au temps de traitement. En ce qui concerne les indicateurs 1c.5 et 1c.6, le Bureau pourrait définir les cibles avec davantage de précision et devrait veiller à ce que la commission d'experts traite d'une manière uniforme chaque cas individuel.
- 118.** Le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande regrette que le document ne mentionne nulle part que l'avis des mandants sur la qualité ou la ponctualité du travail du

BIT pourrait constituer un instrument de mesure des résultats. Il y aurait là pour le Bureau un indicateur utile qui pourrait compléter les indicateurs déjà décrits dans le document du programme et budget.

- 119.** Le représentant du gouvernement du Portugal a rappelé que, lors de la session du Conseil d'administration consacrée au programme et budget 2000-01, sa délégation avait soulevé la question de la pertinence des indicateurs en matière notamment de droits fondamentaux au travail et de lutte contre le travail des enfants. La délégation du Portugal tient cette fois à féliciter le Bureau et le Département des normes internationales du travail des efforts accomplis dans ce domaine.
- 120.** Le représentant du gouvernement de l'Algérie a réitéré la position du groupe des pays africains sur la nécessité d'une corrélation entre les quatre objectifs stratégiques et plus particulièrement l'emploi, d'un côté, et la promotion et la mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, de l'autre. Il ne s'agit pas de revoir l'enveloppe consacrée à ce dernier objectif ni de réfuter l'importance cruciale des normes internationales du travail, mais seulement de souligner l'importance de l'emploi et sa priorité. Synergie et complémentarité devraient être consacrées entre ces deux objectifs stratégiques.
- 121.** Le groupe des pays africains souscrit à la déclaration du représentant des employeurs qui souhaitait éviter une hiérarchisation des objectifs suivant la présentation faite par le document. Il aimerait connaître la répartition des dépenses de ce secteur par région et souhaiterait que les pays ayant ratifié les conventions bénéficient d'un traitement privilégié. La convention n° 169 devrait bénéficier d'une large promotion avec pour objet la réintégration économique et sociale des peuples indigènes et tribaux. Enfin, l'intervenant a plaidé pour le renforcement de la coopération technique pour les activités relevant des systèmes de contrôle et une simplification des procédures.
- 122.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a exprimé son plein appui au programme de travail prévu au titre de cet objectif stratégique, tout en faisant remarquer que, dans certains domaines, particulièrement ceux qui relèvent des indicateurs 1b.1, 1.b.2 et 1b.4, il n'existe pas de point de référence sur lequel se fonder, de sorte qu'il est difficile de déterminer si une cible est réaliste ou non. Comme les employeurs l'ont fait remarquer, l'emploi d'expressions qualitatives, par exemple le mot «bénéficiant» à l'indicateur 1b.4, risque de compliquer le travail de mesure, sauf si ces mots sont définis avec davantage de précision. En ce qui concerne l'indicateur 1c.6, il est douteux que l'action proposée puisse être efficace. Cet indicateur fait référence aux cas de progrès cités par la commission d'experts, et il fixe comme cible le fait que la commission d'experts a pris note «avec satisfaction» dans 40 cas et «avec intérêt» dans 200 cas. Le fait de rendre les progrès publics peut présenter des avantages, mais n'a pas de rapport direct avec la cible et l'indicateur exposés dans le document. Peut-être faudrait-il inclure une autre cible ou un autre indicateur, éventuellement dans le cadre de la stratégie des communications de l'OIT. Par ailleurs, on pourrait choisir d'autres cibles et indicateurs pour la diffusion de l'information, particulièrement dans les cas où les propositions de stratégies n'ont pas un rapport direct avec les cibles et les indicateurs.
- 123.** Le représentant du gouvernement du Brésil a exprimé son plein appui aux objectifs opérationnels figurant dans cette section, mais a proposé de remplacer le mot «conseils», dans la dernière phrase du paragraphe 52, par le mot «participation». Par ailleurs, il est favorable à l'adjonction du mot «indépendance» dans la première phrase du paragraphe 56, comme le proposent les travailleurs et les employeurs, et il soutient fermement la stratégie d'action proposée au paragraphe 58.

- 124.** M. Blondel a estimé qu'il existait entre les indicateurs une hiérarchie quasi naturelle qu'il n'entendait pas perturber et que la présentation du Bureau était à cet égard très satisfaisante. Concernant la convention n° 169, il rappelle que la notion de peuples indigènes et tribaux a déjà été débattue et il ne semble pas nécessaire de rouvrir le débat. Revenant sur le travail des enfants, il s'est étonné que certains gouvernements se posent la question de savoir comment l'objectif d'un million d'enfants pourrait être atteint. Compte tenu des pratiques, poser la question pour certains pays c'est y répondre.
- 125.** La représentante du gouvernement du Mexique appuie vigoureusement l'action proposée au titre de cet objectif stratégique. Le Mexique a déjà ratifié six des huit conventions de base, et il serait intéressant de savoir ce qu'il en est pour d'autres pays, particulièrement pour ceux qui élèvent le plus la voix pour exiger que l'on respecte les normes. Le paragraphe 46 déclare que l'OIT concentrera ses forces sur les Etats qui n'ont pas encore ratifié mais qui sont le plus susceptibles de le faire. Il serait utile de savoir qui a sélectionné ces Etats et sur quels critères on s'est fondé. Les rapports globaux présentés au titre du suivi de la Déclaration dont il est question au paragraphe 63 devraient avoir un caractère promotionnel, et n'être donc pas examinés en même temps que les conventions fondamentales de l'OIT. Le Mexique a également ratifié la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, et il soumettra un rapport au cours de cette année; cependant, l'oratrice fait part de son appui à la déclaration du représentant de la Suisse, selon qui il faudrait continuer à distinguer cette convention des conventions fondamentales.
- 126.** Un représentant du Directeur général (le Directeur exécutif du secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail) a fait observer que neuf des Etats Membres ayant perdu le droit de vote n'ont pas envoyé de rapport annuel dans le cadre du suivi de la Déclaration. Il semble y avoir une corrélation entre les pays qui n'envoient pas de rapports et ceux qui ne paient pas leurs contributions. Un document présenté à la Commission LILS indique que 17 Etats Membres ont pratiquement cessé de participer au système d'établissement de rapports.
- 127.** L'intervenant a ensuite entrepris de répondre aux points soulevés à propos de chaque objectif, indicateur et cible. En ce qui concerne l'indicateur 1a.1, 41 Etats Membres ont maintenant ratifié les huit conventions fondamentales, et la cible de 87 Etats Membres doublera, et même plus, ce chiffre. Cent quatre Etats Membres ont maintenant ratifié au moins une convention dans chaque catégorie, et la cible de 135 pourrait en fait être plus élevée. En tout état de cause, les efforts de promotion de la ratification ne seront en aucun cas relâchés lorsque la cible sera atteinte. Répondant à la question de la représentante du gouvernement du Mexique, l'orateur a noté que le Bureau a fait des efforts particuliers pour répondre aux demandes d'assistance, adressées soit directement au Bureau soit aux spécialistes des normes des équipes multidisciplinaires, lorsqu'il semblait qu'une ratification était possible.
- 128.** La réponse à la question du représentant du gouvernement du Royaume-Uni concernant les indicateurs 1a.2 et 1a.3 est que les vingt pays mentionnés sont des pays supplémentaires. Le rapport sur l'exécution du programme en 2000 (GB.280/PFA/6) montre que des programmes sur la Déclaration tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes ont démarré dans deux pays. Le nombre total de pays dans lesquels des préparatifs sont en cours est supérieur à 30.
- 129.** Répondant aux préoccupations exprimées par le porte-parole des travailleurs, l'orateur a souligné que, comme indiqué sous l'indicateur 1b.1, le Bureau considère ensemble la convention n° 138 sur l'âge minimum et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. La multiplication des ratifications a montré que l'attention n'a pas été centrée exclusivement sur la convention n° 182. En fait, plusieurs pays ont ratifié les deux

instruments en 2000, et l'on peut dire que la convention n° 182 a, en fait, encouragé et non découragé la ratification de la convention n° 138. La convention sur l'âge minimum n'avait il y a six ans recueilli que la moitié des ratifications maintenant enregistrées, et la cible de 65 nouveaux Etats Membres portera le nombre des ratifications de cette convention au même niveau que celui des autres conventions fondamentales. A terme, la cible pour la convention n° 182 est, bien entendu, la ratification universelle.

- 130.** Le Bureau est en train de négocier avec plusieurs pays l'introduction de programmes assortis d'un calendrier pour l'abolition des pires formes de travail des enfants, mais il n'est pas encore possible d'annoncer des accords avec d'autres pays que ceux indiqués dans le rapport sur l'exécution du programme en 2000.
- 131.** En ce qui concerne la cible d'un million d'enfants indiquée sous l'indicateur 1b.4, l'orateur a dit ne pas douter que, lorsqu'il sera rendu compte des résultats, ce chiffre sera bien supérieur. Les résultats dépendront de l'efficacité avec laquelle les programmes assortis d'un calendrier seront exécutés et de l'engagement de tous les partenaires à cette fin. Le chiffre concerne les enfants qui sont directement retirés du travail et placés dans d'autres activités, ainsi que ceux qui ont été empêchés d'entrer sur le marché du travail en violation des normes minima. Le nombre de ceux qui sont directement retirés du travail sera plus facile à déterminer, mais il sera forcément faible par rapport au nombre des victimes potentielles du travail des enfants qui bénéficieront d'un enseignement ou d'autres services durables. A titre d'exemple, dans un projet visant à prévenir le travail des enfants dans la fabrication de ballons de football, le nombre des enfants retirés de cette activité est peut-être de quelques douzaines, mais le nombre de ceux qui risquaient d'être employés à cette activité si les autres possibilités n'avaient pas existé se chiffre par milliers.
- 132.** Les méthodes de mesure de l'impact des programmes seront encore affinées. Quant à l'observation du représentant du gouvernement de la France concernant les mécanismes à l'origine du travail des enfants, l'intervenant a renvoyé au rapport global en vertu du suivi de la Déclaration pour 2002, qui donnera une image complète du travail des enfants.
- 133.** Sous l'objectif opérationnel 1c, la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux a été mentionnée parce que des demandes d'assistance pour assurer sa promotion ont été reçues et des donateurs ont manifesté leur intérêt à cet égard. Il n'est pas question de la traiter comme une convention fondamentale. La description de la stratégie indiquée sous l'indicateur 1c.1 tient compte du fait qu'il s'agit de travaux en cours, et le Conseil d'administration dans son ensemble y est associé.
- 134.** Passant aux points soulevés à propos de l'indicateur 1c.2 par le porte-parole des employeurs et par les représentants de certains gouvernements, l'orateur a indiqué que cet indicateur devrait peut-être ne concerner que les rapports reçus à temps. Cependant, le Bureau a fait des efforts pour traiter le plus de rapports possible pour la commission d'experts. Cela a facilité une discussion plus rapide des questions et contribué à éviter une accumulation de rapports à traiter. Plusieurs rapports sont arrivés tardivement, et il n'a pas toujours été possible de disposer à temps de tout ce qui avait besoin d'être traduit. Cependant, il y a lieu de noter – comme indiqué dans un document présenté à la Commission LILS – que les contraintes qu'entraîne la charge de travail pour les gouvernements, les partenaires sociaux et le Bureau doivent être discutées.
- 135.** S'agissant de l'indicateur 1c.3, les plaintes reçues par le Comité de la liberté syndicale sont dans l'ensemble examinées pour la première fois dans les onze mois. Le délai maximum est de quinze ou seize mois. Si l'examen du cas a dû être reporté trois fois faute de réponse du gouvernement, le comité procède à son examen sans plus attendre de réponse. Le nombre des cas dont le premier examen a eu lieu après douze mois est relativement faible (entre 10 et 15 pour cent).

136. En ce qui concerne les préoccupations exprimées par le représentant du gouvernement de l'Allemagne au sujet des indicateurs 1c.5 et 1c.6, l'orateur s'est déclaré fermement convaincu que la commission d'experts ne procédera à aucune manipulation de ses évaluations des progrès réalisés en vue d'améliorer les résultats tels qu'ils sont mesurés par les cibles, et le Bureau n'essaiera certainement pas d'inciter les experts à le faire.
137. M. Blondel a pris la parole à propos de la cible relative à l'examen des plaintes qui demande que le premier examen ait lieu dans les douze mois suivant la réception de ladite plainte. Il s'est félicité de cette initiative qui n'implique pas que le problème sera réglé en un an. L'obligation est d'examiner la plainte dans les douze mois suivant sa réception et elle devrait inciter les gouvernements à répondre rapidement puisque, passé ce délai de douze mois, l'analyse se fera sans la position des gouvernements.
138. Répondant à M. Marshall à propos de la convention n° 169, l'intervenant a rappelé que le rôle de l'OIT était d'assurer la promotion de la convention n° 169 comme des autres conventions.

## **Objectif stratégique n° 2**

139. M. Marshall, s'exprimant au nom des membres employeurs, a rappelé à la commission l'importance cruciale des activités de l'OIT dans le domaine de l'emploi, lequel, de fait, est au cœur du programme relatif au travail décent. Toutefois, il s'est dit déçu que le document à l'examen n'ait pas mis suffisamment en évidence les politiques et autres éléments qui entravent la création d'emplois et la marche de nouvelles entreprises, et il a enjoint le Bureau à agir davantage dans ce domaine. De plus, il attend du Bureau qu'il joue un rôle important dans le Pacte mondial du Secrétaire général de l'ONU.
140. Tout en appuyant les activités proposées en vue du développement des petites entreprises, il s'est dit préoccupé par le fait qu'elles ne répondent pas suffisamment aux besoins des entreprises, et il a recommandé de recourir davantage au programme «Gérez mieux votre entreprise» et de l'adapter en vue d'une utilisation plus ample. A propos du paragraphe 74, il a indiqué que son groupe tient à ce qu'un équilibre soit maintenu entre la promotion de la Déclaration, la qualité des emplois, la sécurité sociale, la sécurité et la santé, les questions d'égalité entre hommes et femmes et les besoins concrets du lieu de travail et de l'employeur. L'intervenant a souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et s'est dit surpris que, semble-t-il, certains fonctionnaires de l'OIT la considèrent moins importante. Il attend du Bureau qu'il agisse dans ce domaine en étroite collaboration avec le Centre de Turin.
141. A propos du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, il a estimé qu'il ne devrait pas mettre exagérément l'accent sur les investissements à forte intensité d'emplois mais se concentrer sur l'amélioration des compétences afin que les intéressés puissent devenir autonomes. Se disant à nouveau déçu par la proposition de réduction des ressources destinées à ce secteur, il ne peut accepter que la diminution des ressources extrabudgétaires se traduise automatiquement par une réduction des allocations au titre du budget ordinaire.
142. M. Blondel a d'abord rappelé quelques-uns des grands objectifs du secteur de l'emploi pour le groupe des travailleurs: questions macroéconomiques et rapports entre les politiques monétaires, fiscales et industrielles, d'une part, et les résultats du marché du travail, d'autre part; soutien technique accru aux syndicats des pays en développement; appui aux projets d'infrastructure à forte intensité de travail; promotion des coopératives; promotion des activités en rapport avec les entreprises multinationales et, enfin, renforcement des activités en matière de codes de conduite et d'initiatives volontaires du secteur privé. C'est dans ce contexte que les travailleurs ont examiné le document. Ils ont

constaté que le Bureau proposait une réduction de 3,9 pour cent des ressources du budget ordinaire affectées au secteur de l'emploi due essentiellement à la diminution des ressources extrabudgétaires émanant du PNUD. Il est vrai que ce secteur reçoit toujours la plus grosse part du budget ordinaire avec 26 pour cent des ressources contre 20,5 pour cent pour le dialogue social, 16,6 pour cent pour les normes, principes et droits fondamentaux au travail, et 12,3 pour cent pour la protection sociale. Cependant, les travailleurs ont quelques réserves quant à la manière dont les réductions sont réparties au sein du secteur. Les baisses les plus importantes concernent les entreprises multinationales et la gestion et citoyenneté d'entreprise. Le groupe des travailleurs estime que MULTI a toujours été un secteur très important et est très attaché à ses activités. Concernant la gestion et la citoyenneté d'entreprise, il serait souhaitable que le Bureau donne des informations plus précises sur les activités prévues dans ce domaine. Il faudrait rechercher comment aider les travailleurs et les syndicats à mettre en place de meilleures initiatives volontaires.

143. Les travailleurs sont très inquiets de la réduction de 4,8 pour cent du budget affecté aux stratégies de l'emploi qui a déjà connu d'importantes baisses ces dernières années. Le groupe des travailleurs a demandé à plusieurs reprises une augmentation des ressources du budget ordinaire pour des projets d'infrastructure à forte densité d'emplois. Il se félicite que les activités en ce domaine incorporent maintenant la promotion des normes et parfois le dialogue social. Elles sont un excellent exemple du savoir-faire de l'OIT et il faudrait leur redonner le niveau d'affectation du début des années quatre-vingt-dix. A propos des coopératives, il regrette la diminution de cinq années de travail prévues pour 2002-03, qui pourrait être dramatique compte tenu de la sous-dotation de l'unité.
144. Dans un autre domaine, les travailleurs font remarquer que, dans le secteur de l'emploi, 5 millions de dollars vont au bureau du directeur exécutif et aux services communs, alors que 3 millions de dollars sont prévus dans les autres secteurs. Les travailleurs appuient les activités de promotion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail comme plancher social, la création des nouvelles bases de données prévues au paragraphe 79 et les activités proposées autour du *Rapport sur l'emploi dans le monde* (paragr. 81), mais regrettent le peu d'ambition de la cible de six Etats Membres pour l'objectif opérationnel 2a.2.
145. Enfin, à propos du paragraphe 101 qui traite du programme «Des emplois pour l'Afrique», l'intervenant a fait remarquer que certaines interventions, telles celles du FMI, peuvent entraîner une baisse sensible de l'emploi dans le secteur public. Des compensations financières sont parfois accordées, mais il faut véritablement aider les personnes concernées à retrouver un emploi, grâce notamment à des activités dans le domaine des investissements collectifs, des coopératives ou des micro-entreprises. Enfin, l'intervenant a regretté le recul des compétences en matière de macroéconomie au sein du Bureau.
146. Le représentant du gouvernement de la Malaisie s'est dite fortement préoccupée par la proposition visant à diminuer les ressources allouées aux activités de l'OIT dans le domaine de l'emploi. Il s'est dit favorable aux activités proposées, en particulier le Programme des indicateurs clés du marché du travail et le Programme d'amélioration des compétences, et a souligné que ce dernier devrait prendre en compte les conclusions de la Commission de la mise en valeur des ressources humaines que la Conférence internationale du Travail a adoptées à sa 88<sup>e</sup> session.
147. Le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a fait observer que, habituellement, les objectifs opérationnels en matière d'emploi sont fonction des résultats que les mandants peuvent obtenir en recourant aux ressources et aux services consultatifs de l'Organisation. Toutefois, au moins un de ces objectifs devrait être l'accroissement des capacités de l'Organisation dans ce domaine, cela pour trois raisons: d'abord, la réduction des ressources allouées à l'objectif stratégique n° 2; ensuite, le fait que la création

d'emplois est l'un des objectifs fondamentaux des activités au titre du travail décent; enfin, l'OIT a indiqué que, dans le cadre de son propre programme de réformes, elle visait à être encore plus un centre d'excellence pour ce qui est des questions relatives au marché du travail.

- 148.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a également déploré la proposition de réduction des ressources prévues pour l'objectif stratégique n° 2 et demandé au Bureau d'envisager la possibilité d'un ajustement. Il a demandé des éclaircissements sur les ressources qui sont proposées pour le bureau du directeur exécutif, ces ressources représentant une proportion du budget total alloué à cet objectif stratégique beaucoup plus élevée que pour les autres objectifs, et il a approuvé les orateurs précédents qui, au cours de la discussion générale, ont exprimé le regret que cet objectif stratégique n'inclue aucune référence au programme sur les fonds sociaux. Enfin, l'intervenant s'est félicité que le Bureau renforce sa coopération avec l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel.
- 149.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a également demandé au Directeur général de reconsidérer les réductions budgétaires qui ont été proposées dans ce domaine, étant donné la priorité qu'a l'emploi en tant qu'objectif stratégique. Elle a demandé un complément d'information sur l'approche globale des questions d'emploi qui est exposée au paragraphe 69 du document à l'examen et, au vu des activités proposées dans le domaine des bases de données, il est essentiel que le Bureau actualise ses systèmes de technologies de l'information afin que les mandants de n'importe quel point du globe puissent accéder facilement aux bases de données et connaître les meilleures pratiques dans ce domaine. Elle a également demandé des éclaircissements sur la répartition des responsabilités entre siège et bureaux extérieurs en ce qui concerne la réalisation des objectifs opérationnels. Enfin, à l'instar d'intervenants précédents, elle a souligné qu'il est essentiel, pour les activités d'amélioration des compétences, de tenir compte des conclusions de la Conférence à propos de la mise en valeur des ressources humaines.
- 150.** Le représentant du gouvernement de la Suisse s'est associé à la remarque de la déléguée du Royaume-Uni relative à la capacité d'analyse économique du Bureau. La Suisse soutient sans réserve l'objectif stratégique n° 2 tel qu'il est présenté dans le document mais estime cependant que des moyens supplémentaires devraient être dégagés pour les activités en rapport avec la responsabilité sociale des entreprises, la citoyenneté d'entreprise et les entreprises multinationales. Il faut renforcer les connaissances du Bureau et approfondir la coopération dans le contexte notamment du Pacte mondial des Nations Unies. Cette évolution répondrait aux vœux non seulement de la délégation suisse mais aussi des entreprises de ce pays qui souhaiteraient que l'Organisation développe ses activités dans ce domaine. L'orateur a demandé que l'on supprime les réductions drastiques touchant ces secteurs.
- 151.** A propos du paragraphe 82, l'intervenant a souligné que souvent les examens par pays de la politique de l'emploi font double emploi avec des études de l'OCDE et parfois l'OMC. Il faudrait éviter cette situation et axer les efforts sur des pays qui ne sont pas déjà couverts. Enfin, concernant le paragraphe 83, la Suisse demande que l'on ajoute l'OMC à la liste des institutions citées.
- 152.** Le représentant du gouvernement du Japon s'est accordé à dire que l'emploi est au cœur des activités de l'OIT, d'autant plus qu'il joue un rôle essentiel pour atténuer la pauvreté, et comme d'autres intervenants il a demandé que davantage de ressources soient allouées à cette fin.
- 153.** Le représentant du gouvernement du Portugal a insisté sur l'importance de cet objectif stratégique au cœur du mandat de l'OIT et s'est inquiété des réductions budgétaires dont il

est victime. Promotion de l'emploi et employabilité sont indissociables de la promotion du concept du travail décent. C'est pourquoi le Portugal applaudit à l'introduction de l'objectif opérationnel 2a. A ce sujet, l'intervenant a déclaré qu'il s'associait aux inquiétudes soulevées par les représentants du Royaume-Uni et de la Suisse concernant la masse critique analytique du Bureau.

- 154.** Par ailleurs, la délégation du Portugal estime qu'il devrait être possible d'améliorer encore l'équilibre entre objectifs, indicateurs et cibles. A cet égard, si l'indicateur 2a.2 est satisfaisant, en revanche la cible de six Etats Membres sur deux ans semble peu ambitieuse. Le problème se pose soit du côté de la demande des mandants, soit du côté de la capacité de l'offre de services du Bureau du fait notamment de la réduction budgétaire. Cette question devrait être approfondie. L'indicateur 2c.2 ne concerne que les programmes d'investissement à fort coefficient d'emplois alors que ce programme focal a une approche transversale impliquant employabilité, emploi, micro-entreprise et activités génératrices de revenus. Il faudrait donc rapprocher le programme focal et l'indicateur 2c.2.
- 155.** La représentante du gouvernement du Mexique s'est félicitée de l'initiative qui a donné lieu à l'approche globale des questions d'emploi, approche qui tient compte de la demande que le Groupe des 15 avait formulée dans ce sens. Elle a demandé un complément d'information sur les activités prévues en ce qui concerne les initiatives privées volontaires. La promotion de la responsabilité sociale des entreprises s'inscrit dans la nouvelle culture du travail du Mexique.
- 156.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis, à l'instar d'autres délégués, a estimé qu'il est nécessaire d'accroître la capacité du Bureau de réaliser des analyses macroéconomiques. Les chevauchements entre mandants et institutions à propos de la méthodologie utilisée pour déterminer les cibles et les indicateurs sont préoccupants, et elle a demandé des éclaircissements sur l'optique du Bureau à ce sujet. Se référant au paragraphe 84 du document à l'examen, elle a demandé des informations sur les activités déployées par le Bureau qui bénéficient d'un financement du FNUAP.
- 157.** Le représentant du gouvernement de l'Algérie, prenant la parole au nom du groupe des pays africains, a souligné la baisse significative des ressources affectées à l'emploi. Le groupe des pays africains a formulé certaines remarques concernant d'abord la question des coopératives qu'il souhaiterait voir intégrée dans les prévisions budgétaires. Il remercie le Bureau d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail et souhaite qu'à l'issue de cet examen des cadres juridiques concernant les coopératives seront mis en place. Compte tenu de l'importance du microfinancement dans la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois en Afrique, le groupe africain aimerait que ce programme figure au budget. Il a fait par ailleurs remarquer que le programme «Finances sociales» ne figure ni dans les tableaux du budget ni dans l'organigramme.
- 158.** L'intervenant a demandé des précisions sur l'avancement du Programme international pour des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes. Il se félicite que le programme «Des emplois pour l'Afrique» figure dans les Propositions de programme et de budget; il faudrait allouer les ressources nécessaires à ce programme qui devrait aider les pays à élaborer des politiques efficaces de promotion de l'emploi.
- 159.** Le représentant du gouvernement de la France a demandé des informations sur l'objectif du programme focal 2c.1 de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises. S'il s'agit de permettre la création d'emplois par la mise en place de petites entreprises et de coopératives, c'est un objectif très ambitieux pour lequel il serait bon de coopérer avec les institutions de Bretton Woods dont c'est également la vocation. La même remarque s'applique au microcrédit évoqué par les orateurs précédents.

- 160.** Concernant la création d'entreprises, l'intervenant a soulevé la question de la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi. En effet, huit pays, dont la France, ont constitué un réseau qui fonctionne sur un mode tripartite et qui a permis de créer 20 000 entreprises en un an. Le tripartisme peut jouer un rôle important dans la formation des créateurs d'entreprises, le soutien à leurs projets puis le partenariat pendant les premières années, et l'OIT devrait examiner cette question.
- 161.** Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est dit préoccupé par la forte baisse qui est proposée des ressources ordinaires et extrabudgétaires pour l'emploi, et il a demandé au Bureau de prévoir des ressources pour corriger cette tendance. Il a enjoint le Bureau d'accentuer ses efforts pour atténuer la pauvreté et il a estimé que l'approche globale des questions d'emploi pouvait jouer un rôle important à cette fin.
- 162.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a appuyé le représentant du gouvernement de l'Algérie qui a demandé à l'OIT de redoubler d'efforts en vue du développement des coopératives. A propos du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction et du programme «Des emplois pour l'Afrique», il a estimé qu'il est important de distinguer entre les différentes situations de crise et que des solutions particulières doivent être élaborées en fonction de chaque type de crise.
- 163.** Le représentant du gouvernement du Bénin a appuyé la déclaration du porte-parole du groupe des pays africains et a demandé au Bureau de renforcer la lutte contre la pauvreté en Afrique en général. Plus précisément, il a demandé le renforcement du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction qui pourrait couvrir plus que les quinze pays prévus.
- 164.** Le représentant du gouvernement du Soudan a appuyé les demandes d'accroissement des ressources pour l'emploi et a exprimé l'espoir qu'à l'avenir les propositions d'indicateurs et de cibles seront présentées dans une perspective plus large, afin qu'il soit plus facile d'évaluer l'impact véritable des activités de l'OIT.
- 165.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'est inquiété de ce que les ressources allouées à l'objectif stratégique n° 2 pour la prochaine période biennale ont diminué. La création d'emplois est une priorité absolue pour l'OIT, et il importe que les indicateurs et les cibles soient fixés de telle sorte que les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs opérationnels, et en particulier de l'objectif opérationnel 2c qui traite de la création d'emplois, puissent être correctement identifiés et mesurés. Le fait de fixer comme cible un nombre précis de pays peut prêter à confusion, parce qu'il n'est pas tenu compte de la situation particulière de chaque pays. S'il s'avère trop difficile de mesurer les progrès réalisés vers ces cibles, il faudrait peut-être envisager un autre point de référence plus approprié.
- 166.** Un représentant du Directeur général (le Directeur exécutif du secteur de l'emploi) a indiqué que le véritable défi pour l'OIT, défi qui est également pour elle l'occasion de démontrer ses capacités, est de pouvoir réconcilier création d'emplois et qualité de l'emploi à partir de l'ensemble des principes et valeurs consacrés dans les normes internationales du travail de l'OIT. A ce sujet, il est essentiel de tenir compte des besoins des travailleurs mais aussi des besoins des employeurs sur le lieu de travail. Il a souligné que les paragraphes 69.2, 93 et 94 du document à l'examen apportent des informations à ce sujet.
- 167.** A propos des demandes visant à ce que le Bureau renforce ses capacités d'analyse macroéconomique, l'intervenant a rappelé à la commission que, comme le Directeur général l'a déjà indiqué, le secteur de l'emploi participe à plusieurs programmes – Groupe

des politiques internationales, Institut, projet pilote sur le travail décent – pour renforcer ses activités relatives à la politique de l'emploi.

- 168.** En réponse aux préoccupations de M. Blondel, l'intervenant a indiqué que c'est précisément l'approche globale des questions d'emploi qui permettra de veiller à ce que tous les éléments et questions ayant trait à l'emploi soient pris en compte, entre autres la sécurité sociale, SafeWork et le dialogue social. Les débats de la Commission de l'emploi et de la politique sociale donneront l'occasion d'examiner cette question plus en détail. Par ailleurs, l'intervenant envisage de consulter directement les mandants au fur et à mesure des activités au titre de l'approche globale des questions d'emploi. Il a souligné que le secteur de l'emploi est en train d'élaborer plusieurs bases de données et qu'il travaillera avec ACTRAV, ACT/EMP et les équipes multidisciplinaires pour que les mandants puissent accéder à ces bases de données.
- 169.** Quant aux indicateurs et cibles, ils ont été élaborés en tenant compte des enseignements tirés des exercices précédents, des demandes des Etats Membres et des contraintes budgétaires mais, pour les prochaines propositions de programme et de budget, il sera utile d'apporter plus d'informations sur les circonstances qui ont donné lieu à ces indicateurs et cibles. Il a constaté avec satisfaction que les conclusions de la Conférence de 2000 à propos de la mise en valeur des ressources humaines ont été mentionnées à plusieurs reprises et il a affirmé de nouveau qu'il en serait tenu compte. Il a rappelé à la commission que la Commission de l'emploi et de la politique sociale a été saisie d'un document séparé sur ce point. Il a également confirmé que le secteur de l'emploi travaille en étroite collaboration avec le Centre de Turin et que, de fait, le Centre a participé aux activités de planification et de mise en œuvre du secteur.
- 170.** Au sujet des activités dans le domaine des initiatives privées volontaires et des entreprises multinationales, l'intervenant a indiqué que le Bureau s'efforce d'apporter des précisions sur les liens qui existent entre principes de gestion et normes internationales du travail, sur la chaîne d'approvisionnement et sur l'entreprise citoyenne. De plus, le Bureau a récemment élaboré une base de données complètes sur les initiatives d'entreprise et les initiatives sociales et publiera bientôt un recueil de codes de conduite. D'autres outils et principes directeurs seront élaborés, y compris un programme de formation à l'intention des dirigeants d'entreprise et des mandants sur les principes en matière de travail du Pacte mondial, lesquels reprennent en fait ceux de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- 171.** A propos des ressources allouées aux services d'appui dans le secteur, il a souligné que, dans le cadre de la réorganisation de l'exercice en cours, les services d'appui dans des domaines comme la finance, le personnel et la documentation ont été centralisés, ce qui a contribué à économiser environ 1,3 million de dollars dans le budget global du secteur. Cette initiative a été très bénéfique et l'intention, pour le prochain exercice, est de poursuivre dans cette voie pour l'ensemble du secteur, y compris en ce qui concerne les bases de données sur les conventions n<sup>os</sup> 122 et 124 et sur la discrimination et l'égalité de chances dans l'emploi. Quant à la baisse des ressources extrabudgétaires, l'intervenant espère que la conférence des donateurs proposée par le Directeur général contribuera à infirmer cette tendance.
- 172.** L'intervenant s'est félicité du bon accueil qui a été réservé aux activités du secteur en ce qui concerne les coopératives, le microfinancement et le Programme pour des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes. Au sujet du programme «Des emplois pour l'Afrique» et du Programme focal sur la réponse aux crises et à la reconstruction, il a souligné qu'il s'agissait de deux programmes distincts. S'il est vrai que «Des emplois pour l'Afrique» était à l'origine un projet financé par le PNUD, il constitue maintenant la stratégie de l'OIT en matière d'emploi pour l'Afrique, comme le montrent

les engagements considérables, au titre des dépenses ordinaires, en faveur du programme et la collaboration étroite qui existe entre le secteur de l'emploi et l'Afrique. Les efforts déployés pour mobiliser d'autres ressources extrabudgétaires portent déjà leurs fruits, des décisions ayant été prises récemment dans ce sens par le gouvernement des Pays-Bas et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. L'intervenant a indiqué en outre que le Programme focal sur la réponse aux crises et à la reconstruction a permis, avec beaucoup de succès, de recourir aux capacités de l'OIT pour répondre rapidement à une situation de crise, à savoir les tremblements de terre qui ont récemment frappé l'Inde.

- 173.** Un représentant du Directeur général (le directeur du Bureau de programmation et de gestion) a indiqué que, outre l'allocation de 11,8 millions de dollars au Bureau de l'informatique et des communications, tous les secteurs du Bureau, que ce soit au siège ou dans les bureaux extérieurs, disposent de ressources pour le personnel des services informatiques et les matériels informatiques. Par ailleurs, il a indiqué, à propos des responsabilités en ce qui concerne les objectifs stratégiques, que ces objectifs sont par définition à long terme. Ainsi, leurs modalités de réalisation n'ont pas été précisées. Concrètement, les activités du Bureau sont organisées en fonction des objectifs opérationnels. S'il est vrai que les directeurs exécutifs sont responsables de la réalisation de leurs objectifs et cibles respectifs, à l'évidence ils doivent œuvrer avec les autres secteurs et, ce qui est plus important, avec les différentes régions pour que les objectifs soient menés à bien. C'est ce qui ressort clairement du rapport, qui a été examiné précédemment, sur la mise en œuvre à mi-parcours des programmes. En réponse au représentant du gouvernement des Pays-Bas, l'intervenant a indiqué que le Bureau comporte quatre niveaux d'organisation: les secteurs, les départements (ou bureaux), les services et sections. Toutefois, dans les documents sur le programme et budget, le terme «programme» est utilisé et recouvre sans distinction départements, bureaux et services. Les sections ne figurent donc pas dans les propositions de programme et de budget. Cela explique pourquoi celle des finances sociales, que certains délégués ont mentionnée, n'apparaît pas explicitement.
- 174.** Le Directeur général est revenu brièvement à la question des indicateurs et des cibles. Il a estimé qu'il convient de souligner non seulement l'aspect quantitatif mais aussi l'aspect qualitatif des activités de l'OIT. Leur quantité est bien sûr importante mais le Bureau doit aussi se soucier de leur qualité. De fait, dans bien des cas, les activités consultatives de l'OIT peuvent avoir une grande influence, en particulier un effet multiplicateur. Voilà pourquoi il est important de renforcer la base de connaissances de l'institution. Le Directeur général a rappelé à la commission que le Groupe des politiques internationales effectue un volume considérable d'analyses macroéconomiques. Toutefois, il a convenu que, dans ce domaine, il est nécessaire de renforcer les capacités du Bureau.

### **Objectif stratégique n° 3**

- 175.** M. Blondel a rappelé que l'amélioration de la protection sociale est au cœur des préoccupations de l'OIT depuis sa création. Or force est de constater que les ressources affectées à ce secteur représentent la moitié de celles qui sont allouées au secteur de l'emploi. Il faut rappeler que plus d'un million de personnes meurent chaque année des suites d'un accident du travail et que la somme affectée au programme SafeWork passe de 8,4 à 7,6 millions de dollars des Etats-Unis (soit une réduction de 10 pour cent) alors que le programme doit faire face à de nombreuses demandes de la part des mandants de l'Organisation. En outre, il est vraisemblable que ce programme sera chargé de la question de l'enregistrement et de la déclaration des maladies professionnelles inscrite à l'ordre du jour de la Conférence de 2002, conformément à la décision du Conseil d'administration de novembre dernier. Il devra sans doute également contribuer à la préparation de la rédaction des documents destinés à la première discussion générale sur l'approche intégrée des activités normatives dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail en 2003. Cette

année même, le programme participe à l'élaboration d'une nouvelle norme sur la santé et la sécurité dans l'agriculture. La coupure proposée semble donc particulièrement inopportune.

- 176.** Concernant la santé et la sécurité au travail, l'intervenant a insisté sur la collaboration nécessaire entre tous les départements du BIT pour la réalisation des grands objectifs et s'est inquiété de l'émergence de nouvelles pathologies dans le monde du travail, comme les troubles musculo-squelettiques.
- 177.** L'intrusion du VIH/SIDA dans le monde du travail est incontestable et les travailleurs souhaitent dénoncer la discrimination dont les personnes séropositives sont victimes. Il faut définir une stratégie de lutte et l'OIT doit contribuer à limiter, sinon à stopper, la propagation du virus et surtout à enrayer les préjugés qui l'entourent. C'est dans cet esprit que la Conférence a adopté l'année dernière une résolution sur ce point. Par ailleurs, l'OIT devrait prendre position dans le débat actuel sur la possibilité pour les malades atteints du SIDA d'avoir accès à des médicaments génériques moins chers. Il ne s'agit pas de se substituer à l'OMS mais de collaborer avec elle. Les travailleurs se félicitent donc de la création de ce nouveau programme même s'ils considèrent que les ressources qui lui sont affectées sont très largement insuffisantes. En effet, le Bureau risque, faute de moyens, de se trouver dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses demandes émanant des pays les plus durement touchés en Afrique saharienne mais aussi en Asie.
- 178.** A propos de la protection sociale, il faut admettre que mondialisation rime souvent avec exclusion. Il ne s'agit pas de faire le procès de la mondialisation mais de donner un visage humain à la mondialisation, en quelque sorte de mondialiser la justice sociale. Les travailleurs appuient l'objectif d'étendre les systèmes de sécurité sociale au plus grand nombre possible des travailleurs. Il faut cependant veiller à ce que la mise en place de régimes facultatifs communautaires, voire d'un fonds de solidarité sociale mondiale, n'ait pas finalement pour conséquence d'affaiblir les systèmes publics au lieu de les renforcer. En outre, les travailleurs considèrent que les régimes de protection sociale sont la propriété des travailleurs et n'entendent pas céder la place aux ONG.
- 179.** Les travailleurs soutiennent les stratégies dégagées sous les indicateurs 3b.4 et 3b.5 relatifs à la maternité et aux travailleurs migrants. Les travailleurs migrants dont le nombre est proche de 120 millions d'après les chiffres du Bureau souffrent souvent de discrimination, mais il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir au sein des pays des migrations internes qui mettent les travailleurs dans des situations très comparables.
- 180.** Passant à la question du secteur informel, l'orateur a souligné qu'il fallait lui accorder un rang de priorité élevé; en effet, les millions de personnes qui le composent sont souvent plongées dans la misère et le dénuement, et plus particulièrement les femmes et les jeunes travailleurs. La croissance de ce secteur, considérable dans de nombreux pays, entraîne de graves abus. Ces travailleurs ont besoin du soutien du mouvement syndical et de l'OIT. Il faut les former aux normes internationales du travail et soutenir toutes les politiques actives d'inclusion sociale. A propos du paragraphe 121 du document, l'intervenant a demandé que l'on rajoute le secteur des transports.
- 181.** Enfin, à propos des normes, l'orateur a fait remarquer que le paragraphe 118 fait référence à des normes «douces» et a demandé s'il s'agissait de substituts ou de codes; il ne faut pas se méprendre, l'OIT est chargée des normes, et les travailleurs insistent sur l'utilisation du terme «norme».
- 182.** M. Marshall, au nom des membres employeurs, a déclaré que le paragraphe 102 montre toute la difficulté de fournir une protection sociale à certains groupes tels que les travailleurs migrants et les travailleurs informels. L'objectif stratégique n° 3 – la protection

sociale pour tous – est peut-être un idéal valable mais on peut se demander s'il est réaliste. En ce qui concerne la sécurité sociale, par exemple, il s'agit de savoir si les systèmes traditionnels de sécurité sociale à l'occidentale sont abordables et si la couverture doit être universelle, compte tenu en particulier du vieillissement des populations. A tort ou à raison, on reste sur l'impression que le BIT ne maîtrise pas encore ces questions.

- 183.** Les employeurs appuient sans réserve les mesures stratégiques proposées au paragraphe 110 à propos des régimes publics et des initiatives à fondement communautaire, mais les régimes privés doivent au moins être considérés eux aussi comme des solutions possibles. L'orateur a déclaré que le groupe des employeurs est favorable aussi aux initiatives mentionnées au paragraphe 111, mais il a souligné que la coopération avec d'autres organisations ne doit intervenir qu'une fois que les mandants de l'OIT ont été consultés. L'idée exposée au paragraphe 114 de créer un fonds de solidarité sociale mondiale a des implications très importantes et devrait être soumise au Conseil d'administration avant toute décision, étant donné en particulier que les questions de sécurité sociale seront examinées par la Conférence cette année. Il convient de revoir la cible correspondant à l'indicateur 3a.3, non seulement parce que, de fait, la plupart des pays fourniront ce type de données, mais aussi parce que celles-ci doivent être étroitement liées aux résultats. L'indicateur 3b.1 relatif à l'objectif opérationnel 3b sur les conditions de travail établit implicitement un lien entre la ratification des normes et la capacité des mandants dans le domaine de la sécurité et de la santé. Les employeurs nourrissent quelques doutes quant à la réalité de ce lien. Ils sont opposés également à la promotion de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, et souhaiteraient avoir davantage de renseignements sur les normes relatives au temps de travail mentionnées sous l'indicateur 3b.4.
- 184.** Les employeurs ont demandé si l'OIT était réellement l'organisme compétent pour effectuer des recherches sur l'élaboration d'une politique dans un domaine tel que «les stratégies de libéralisation du commerce et d'ajustement structurel», dont il est question au paragraphe 130, même si elle est assez bien placée pour proposer des avis sur les aspects d'une telle recherche qui toucheraient au travail. S'agissant de l'action de l'OIT contre le VIH/SIDA au niveau du lieu de travail, le soutien le plus ferme serait de mise, et une coopération étroite devrait s'établir avec les autres organisations pour lesquelles cet aspect rentre plus spécifiquement dans le domaine de compétence. En la matière, les efforts de l'OIT devraient être ciblés sur les besoins et les priorités des mandants tels que présentés dans la résolution de la Conférence de juin 2000. Aux yeux des employeurs, il est assez préoccupant que cette activité dépende fortement de financements extrabudgétaires.
- 185.** Le représentant du gouvernement de la France a fait remarquer que la proposition faite par le Directeur général à propos de l'emploi, ayant pour objet d'examiner les pays ayant de bons résultats, pourrait être appliquée dans le cadre du programme de lutte contre le travail des enfants. En effet, certains pays en développement dans des situations culturelles et économiques semblables à d'autres ne sont pas confrontés au problème du travail des enfants dans les mêmes proportions, par exemple la Tunisie. A l'inverse, ce phénomène progresse dans certains pays développés. Il serait bon d'examiner ces diverses situations et d'en tirer des conclusions sur l'action à mener.
- 186.** Revenant à la question de la protection sociale, la délégation française a à plusieurs reprises qualifié d'insuffisants les moyens consacrés à l'extension et à la généralisation de la protection sociale. En effet, les crédits affectés à ce secteur passent de 58 à 57 millions et la part réservée à cet objectif accuse une diminution importante par rapport au budget précédent; les crédits consacrés à SafeWork et aux conditions de travail baissent de 10 millions environ. Il semble donc que les crédits affectés à la santé et la sécurité des travailleurs au sens strict représentent 7 pour cent du budget. C'est en outre le seul objectif pour lequel le budget indique que des programmes opérationnels ne pourront être réalisés

sans un apport financier extrabudgétaire. Dans ce contexte, la question qui se pose est de savoir si le système normatif de l'OIT est opérationnel. Sur près de 183 normes, 18 sont consacrées uniquement à l'hygiène et à la sécurité, et le groupe de travail de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail a constaté que sur ces instruments seules une convention et six recommandations étaient obsolètes; on peut en conclure que le dispositif est opérationnel et il sera d'ailleurs complété par la Conférence par de nouveaux instruments concernant l'agriculture.

- 187.** Il convient de souligner que, dans ce domaine, les trois groupes ont toujours été d'accord, au niveau international mais également au niveau des pays, sur la nécessité de limiter le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles. En Europe, plusieurs pays sont en train d'actualiser leur Code du travail compte tenu de l'utilisation accrue de certains matériaux et produits chimiques dangereux pour la santé.
- 188.** Ces différents éléments montrent que le Bureau doit maintenir et renforcer les efforts qu'il a déjà consentis dans ce domaine.
- 189.** Pour la représentante du gouvernement du Brésil, compte tenu des contraintes dont les activités inscrites au budget ordinaire font l'objet, l'OIT devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir davantage de ressources extrabudgétaires. Dans le contexte de l'objectif opérationnel 3b, relatif aux conditions de travail, elle s'est déclarée particulièrement favorable aux initiatives de l'OIT concernant le VIH/SIDA qui complètent celles de l'OMS de même que celles de son propre gouvernement. L'idée selon laquelle les personnes séropositives ou vivant avec le SIDA ne devraient pas avoir accès à des médicaments sur le lieu de travail est à condamner sans appel, si l'on veut bien admettre que ce moyen constitue pour ces personnes la seule possibilité d'espérer.
- 190.** Pour le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, il est opportun que l'OIT tire parti du travail accompli par certaines ONG dans le domaine des systèmes de protection sociale dans la mesure où ce travail se révèle efficace et d'un intérêt certain. On peut parfaitement envisager d'associer les employeurs et les syndicats à la promotion de ces systèmes, qui peuvent d'ailleurs s'avérer précieux pour les activités déployées par l'OIT dans ce domaine. La discussion qui sera consacrée cette année aux questions de sécurité sociale lors de la Conférence de l'OIT devrait être intéressante et se révéler, faut-il l'espérer, plus productive que les discussions ayant eu lieu à ce sujet le mois dernier sous l'égide de la Commission du développement social des Nations Unies. Enfin, l'intervenant souhaiterait que l'on expose de manière plus détaillée la mention faite au paragraphe 112 de certains rapports globaux sur l'efficacité et l'efficience des régimes nationaux de protection sociale dans le cadre du programme en faveur du travail décent.
- 191.** Le représentant du gouvernement du Danemark a déclaré appuyer sans réserve les activités de l'OIT dans le cadre de son programme sur le VIH/SIDA. Il a jugé regrettable que le financement de ce programme ne rentre que dans l'objectif stratégique n° 3, du fait que cette pandémie a des incidences déterminantes sur les plans des droits des travailleurs, du travail des enfants, de l'emploi et du dialogue social. Il y aurait lieu de se demander en effet dans quelle mesure les trois autres objectifs stratégiques apportent une contribution à ce programme et de quelle manière il est pris en considération dans leur cadre.
- 192.** Les réductions envisagées à propos du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) sont particulièrement préoccupantes, surtout si l'on veut bien considérer que la sécurité et la santé au travail sont l'un des piliers de l'action de l'OIT. Les statistiques démontrent d'ailleurs que les accidents liés au travail sont en progression régulière, et le Conseil d'administration n'a jamais manifesté la moindre intention de conférer à cet objectif stratégique un rang de priorité moindre. Bien au contraire, comme l'ont fait remarquer de précédents intervenants, le Conseil

d'administration a inscrit à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail pour ses sessions de juin 2002 et juin 2003 des questions qui touchent justement à la sécurité et à la santé au travail. L'appui en faveur de ce programme étant nettement affirmé, la commission devrait avoir toutes les assurances que le Bureau dispose des moyens nécessaires à son exécution. Compte tenu des compétences spécifiques de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail, il serait opportun de disposer à un moment donné d'informations sur les préparatifs entrepris en vue de Rio + 10, en 2002.

- 193.** Le représentant du gouvernement du Japon s'est déclaré pleinement favorable aux programmes de l'OIT concernant la sécurité et la santé au travail, élément important de l'objectif stratégique n° 3, relatif à la protection sociale. Le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA est appelé à jouer un rôle déterminant en ce qu'il devrait aider les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique à affronter cette pandémie dans le contexte spécifique du lieu de travail. Cependant, l'objectif stratégique n° 3 ne devrait pas être la seule source de contribution à cette activité et le Bureau devrait rechercher à cette fin d'autres sources de financement. L'OIT devrait également agir en coopération étroite avec l'OMS et l'ONUSIDA dans le but d'améliorer l'efficacité de ce programme.
- 194.** Pour le représentant du gouvernement de la Chine, le paragraphe 102 expose avec clarté les raisons pour lesquelles tant de pays ont besoin d'améliorer leur protection sociale. Des aspects divers et nombreux de sécurité sociale rentrent dans cette rubrique: les pensions, l'assurance chômage, les soins médicaux, les accidents du travail ou la protection de la maternité, pour n'en mentionner que quelques-uns. Le vieillissement de la population pose des problèmes particuliers dans de nombreux pays, ce qui contribue à faire ressortir la nécessité de l'assistance pratique de l'OIT à l'égard des Etats Membres, surtout dans les domaines tels que les réformes de la sécurité sociale.
- 195.** Le représentant du gouvernement du Portugal a souscrit à l'intervention de la représentante du gouvernement du Danemark. A propos du programme VIH/SIDA, il a déclaré qu'il soutenait naturellement la stratégie proposée mais souhaitait une coordination et synergie avec l'ONUSIDA et d'autres organisations concernées.
- 196.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a évoqué le concept de fonds de solidarité sociale mondiale, dont il est question au paragraphe 114. A ses yeux, les compétences de l'OIT ne s'étendent certainement pas à la constitution et création d'un tel fonds, si bien qu'une telle initiative nécessiterait certainement la consultation préalable du Conseil d'administration. Quant à l'idée, suggérée au paragraphe 115, d'un fonds autorenouvelable de services actuariels, il serait opportun que le Bureau précise les modalités pratiques selon lesquelles un tel fonds pourrait être envisagé.
- 197.** La représentante du gouvernement des Pays-Bas s'est ralliée à l'avis exprimé par le représentant du Royaume-Uni quant à l'opportunité d'élargir le groupe des partenaires potentiels à des ONG pour favoriser l'extension de la couverture des régimes de sécurité sociale et l'amélioration de l'efficacité de leur administration.
- 198.** Le représentant du gouvernement de la Namibie s'est rallié aux avis exprimés par les intervenants précédents quant à l'inclusion du programme sur le VIH/SIDA dans l'objectif stratégique n° 3. La commission verrait d'un mauvais œil que des ressources destinées à d'autres questions de sécurité et de santé au travail soient réaffectées aux programmes concernant le VIH/SIDA. Ces derniers peuvent très bien se concevoir comme des activités intersectorielles, justifiant à ce titre l'emploi de ressources provenant d'autres secteurs. Comme d'autres l'ont fait valoir précédemment, il serait opportun que l'OIT joigne ses efforts à ceux d'autres instances internationales telles que l'OMS et l'ONUSIDA pour que le travail accompli dans ce cadre soit plus efficace. Enfin, dernier élément dans le contexte

de l'indicateur 3b.2, il serait non moins opportun de faire mention à cet endroit des programmes concernant le VIH/SIDA.

199. La représentante du gouvernement du Canada, relevant que les crédits afférents à la gestion de programmes dans le cadre de l'objectif stratégique n° 3 avaient fait l'objet d'une redistribution, a demandé s'il en avait été de même dans le cadre des deux autres objectifs stratégiques.
200. Un représentant du Directeur général (le Directeur exécutif du secteur de la protection sociale) a remercié les délégués pour leurs contributions et souligné la complexité et la sensibilité des indicateurs, qui sont liés non seulement à une grande variété d'aspects politiques et socio-économiques, mais aussi à l'expérience du passé et de la disponibilité des ressources et moyens humains et financiers disponibles.
201. L'intervenant a ensuite rappelé l'importance du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork), auquel sont affectés près de 40 pour cent du budget total du secteur de la protection sociale et qui, par conséquent, a été sollicité dans la redistribution de ressources qui ont été allouées au secteur. Il a précisé qu'un réaménagement à l'intérieur du programme focal permettra néanmoins d'assurer que les objectifs prioritaires seront atteints.
202. En ce qui concerne les travailleurs migrants, l'orateur a souligné qu'actuellement le monde est secoué par de nombreux scandales liés à un véritable commerce qui s'est organisé aux niveaux international, régional et même national autour de ces travailleurs et travailleuses, situation qui constitue une grave préoccupation pour le secteur de la protection sociale et, de ce fait, une composante majeure de ses activités.
203. Abordant la question de la promotion de la convention n° 183 et de celle des principes, le représentant du Directeur général a évoqué les commentaires apparemment contradictoires à ce sujet, rappelant si besoin était qu'il n'y a pas de contradiction entre la promotion des principes et la promotion des conventions, car l'une va nécessairement avec l'autre.
204. Il a suggéré de se pencher plus particulièrement sur la problématique du secteur informel, notamment sur l'un des défis les plus pressants à sa viabilité: l'accès à une protection sociale adéquate. Il a rappelé que dans les pays en développement les structures de sécurité sociale sont en cours de consolidation et que l'extension de la protection sociale au secteur informel, y compris en milieu rural, constitue un enjeu capital. Il a évoqué incidemment l'importante contribution du programme STEP dans ce domaine. Enfin, le débat général que la prochaine session de la Conférence internationale du Travail consacrera, en juin 2001, à la protection sociale sera l'occasion d'analyser en profondeur la situation actuelle et les perspectives de la protection sociale dans le monde ainsi que les réponses et orientations de l'Organisation dans ce domaine.
205. Pour répondre aux préoccupations exprimées par certains délégués à propos de l'exploration et de l'analyse du concept de fonds de solidarité nationale mondiale et de la création d'un fonds autorenouvelable de services actuariels pour les pays à bas revenu, dont il est question aux paragraphes 114 et 115, l'orateur a tenu à signaler qu'il ne s'agissait là que d'idées pour réaliser des études de faisabilité qui seront soumises en temps utile à l'examen de la Commission de l'emploi et de la politique sociale.
206. Répondant aux expressions de soutien ainsi qu'à certaines questions, le représentant du Directeur général a fait une analyse détaillée d'un ensemble d'éléments touchant à la question du SIDA et de la contribution apportée par l'OIT pour lutter contre cette pandémie à partir du lieu de travail. Comme il a été recommandé dans la résolution sur le SIDA, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 88<sup>e</sup> session, le Bureau a

mis en place une unité BIT/SIDA, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2000, qui opère sur des fonds internes. La très forte demande des Etats Membres d'Europe de l'Est, d'Afrique, d'Asie et des Amériques pour la mise en œuvre de programmes par pays de lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail montre à quel point il est urgent de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour y répondre.

- 207.** Le BIT a signé avec l'ONUSIDA un protocole d'accord qui le fait entrer dans la grande famille des institutions des Nations Unies apportant leur contribution à la lutte globale contre cette pandémie et qui le conduit à œuvrer en étroite collaboration avec l'OMS.
- 208.** S'agissant du débat sur les griefs de l'industrie pharmaceutique contre l'Afrique du Sud, le représentant du Directeur général a assuré au Conseil que le BIT n'a pas pris position sur la question.
- 209.** Il a informé le Conseil des multiples activités déployées par le BIT, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs sur le terrain pour lutter contre le SIDA sur le lieu de travail, ainsi que des responsabilités dont le BIT s'est trouvé investi dans ce domaine par le système des Nations Unies.
- 210.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a exprimé son intérêt pour les déclarations faites par le représentant du secrétariat à propos des questions d'offre et de fixation du prix des médicaments. Ces aspects particulièrement complexes et délicats ont été examinés à loisir par l'OMS et l'ONUSIDA et ils le seront à nouveau prochainement par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York puis, plus tard dans l'année, dans le cadre d'une conférence qui sera organisée par le gouvernement français. Compte tenu des implications de cette question, l'OIT devrait centrer ses discussions sur les aspects pour lesquels elle est susceptible d'apporter une contribution et, comme indiqué dans la déclaration des PIEM, sur ceux pour lesquels sa structure tripartite unique se prête particulièrement à la diffusion auprès des employeurs et des travailleurs d'informations utiles pour agir contre la discrimination sur le lieu de travail à l'égard des personnes séropositives ou vivant avec le SIDA. En tout état de cause, l'OIT n'est pas précisément le lieu d'un débat sur l'accès aux soins.
- 211.** Sans vouloir ouvrir, sur cette question très délicate, un débat qui risquerait d'être long, le Président a quand même tenu à faire valoir qu'il était légitime d'aborder ici cette question. L'OMC elle aussi a abordé les aspects touchant à l'offre et à la fixation du prix des médicaments et, si l'on veut bien considérer la gravité du phénomène, aucune organisation ne saurait se dérober à ses responsabilités sur ce plan, quelles que soient les implications du débat. Naturellement, l'OIT devra s'en tenir essentiellement aux aspects intéressant le travail, tandis que les autres organisations devront elles-mêmes s'en tenir à ce qui rentre dans leur domaine de compétence spécifique, mais en la matière il est difficile de dire où se situent précisément les limites de compétence et l'on ne saurait éluder la question sur ce seul motif.
- 212.** Le représentant du gouvernement du Danemark a déclaré se rallier pleinement aux arguments du représentant du Royaume-Uni en ce que le débat relatif au VIH/SIDA doit se limiter strictement à ce qui rentre dans les attributions de l'OIT.
- 213.** Les représentants des gouvernements des Etats-Unis et du Japon se sont eux-mêmes pleinement associés au propos du représentant du Royaume-Uni.
- 214.** M. Blondel a souligné qu'à propos du VIH/SIDA les interventions du Bureau ne pouvaient se cantonner à une vision du monde du travail. Il a insisté sur le rôle des comités d'hygiène et de sécurité évoqués par le représentant du Directeur général. En matière de discrimination, l'OIT a une compétence particulière et peut mener des actions de

sensibilisation et de prévention uniques. En revanche, concernant un problème comme celui des médicaments génériques, le concours de l’OMS s’impose.

- 215.** Le représentant du gouvernement de la Namibie, tout en reconnaissant la valeur des arguments pour lesquels les intervenants précédents n’ont pas jugé opportun d’aborder ce sujet, a déclaré être d’un tout autre avis du fait que son propre pays est particulièrement frappé par cette maladie et a tenu à ce titre à appuyer les positions du Président et du représentant du Directeur général. La question de l’accessibilité et du prix des médicaments concerne assurément les travailleurs, comme elle concerne leurs familles, leurs enfants et même le monde du travail d’une manière générale, à travers la productivité et les incidences que cela peut avoir pour les employeurs. Vouloir l’ignorer serait une erreur. L’idée que cette question ne devrait pas être abordée ici est en fait indéfendable. En entrant dans ce débat, l’OIT acquiert au contraire un surcroît de pertinence.
- 216.** La représentante du gouvernement des Pays-Bas a déclaré s’associer au point de vue exprimé par le représentant du Royaume-Uni.
- 217.** Un membre travailleur, M. Trotman, a fait observer que plus le débat avançait plus le fossé semblait se creuser entre ceux pour qui le VIH/SIDA ne constitue pas un problème majeur et les autres. Il est certaines régions du monde où une personne sur trois est concernée par ce fléau et où il serait difficile de faire admettre l’idée, aussi édulcorée que puisse être sa présentation, qu’il ne sert à rien de parler du prix des médicaments. C’est par ce genre d’attitude que les pauvres restent pauvres, du fait que ceux qui ont la maîtrise de la production ont toujours maintenu les prix élevés. Les prix des médicaments sont un élément capital pour les travailleurs du monde entier et plus particulièrement pour ceux des pays en développement. Si l’humanité ne veut pas reconnaître qu’un travailleur ou une travailleuse est exposé à d’immenses souffrances lorsque les biens essentiels sont hors de son pouvoir d’achat, la réponse en retour risque d’être particulièrement grave. Et si le monde du travail est abandonné à la souffrance, aucun individu, dans les pays en développement comme dans les pays développés, ne sera à l’abri de turbulences et de tensions qui risqueraient d’être plus violentes que jamais.
- 218.** M. Marshall a indiqué qu’il restait encore deux questions à examiner. A propos du paragraphe 114, il s’agit de savoir si le fonds de solidarité sociale mondiale se réfère à un transfert de connaissances, ce qui pourrait assurément constituer une expérience intéressante, ou bien à un transfert de fonds, auquel cas l’ensemble de la question devrait être examiné par le Conseil d’administration. De même, au paragraphe 115, il est envisagé de créer un fonds autorenouvelable de services actuariels. Il serait opportun d’avoir une réponse sur l’un et l’autre point dans les meilleurs délais.
- 219.** Un représentant du Directeur général (le Directeur exécutif du secteur de la protection sociale) a indiqué en réponse que le fonds de solidarité sociale mondiale et le fonds autorenouvelable de services actuariels n’étaient encore, pour l’heure, que des concepts, susceptibles de devenir ultérieurement des propositions à part entière.

#### **Objectif stratégique n° 4**

- 220.** M. Blondel a d’abord souhaité la bienvenue à la nouvelle directrice exécutive du secteur du dialogue social, M<sup>me</sup> Paxton. Il s’est d’autant plus réjoui de son arrivée que depuis plusieurs mois ce secteur avait une direction intérimaire.
- 221.** Les travailleurs souscrivent pleinement au paragraphe 133 qui fait du dialogue social un moyen fondamental de réaliser tous les objectifs de l’OIT. Il s’ensuit naturellement que ce secteur doit travailler en étroite collaboration avec les trois autres secteurs et inversement. Cette nécessaire interaction a déjà été évoquée au moment du débat sur le travail décent.

Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse du dialogue social dans de nombreux pays. Le BIT devrait donc avoir vocation dans ce secteur de renforcer les cadres et institutions du dialogue social et les liens avec la société civile qui peuvent être un élément important pour le BIT et ses mandants. Ce secteur encouragera également la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux mesures prises au titre de la Déclaration et dans le cadre de l'IPEC. Concernant les ressources, les travailleurs sont rassurés qu'il soit prévu de compenser la baisse attendue des dépenses extrabudgétaires.

**222.** L'intervenant est ensuite passé à l'examen des objectifs opérationnels. Les trois indicateurs relatifs à l'objectif 4a sont traités ensemble, car ils sont étroitement liés. Les travailleurs se félicitent des activités proposées qui devraient permettre de donner davantage de crédit aux syndicats. Ils sont également satisfaits des travaux en rapport avec la mondialisation et ses répercussions sur les travailleurs et leurs organisations ainsi que des activités sur le VIH/SIDA. Passant à l'objectif opérationnel 4b et plus précisément l'indicateur 4b.1, l'intervenant s'est félicité des activités en rapport avec la convention n° 144, et les conventions n<sup>os</sup> 87 et 98. Mais il a estimé que d'autres conventions, notamment les conventions n<sup>os</sup> 135 et 154, devraient s'intégrer dans le système. L'OIT devrait aider les organisations régionales et sous-régionales, comme le MERCOSUR, l'ALENA, l'ANASE, etc., à mettre sur pied des mécanismes de dialogue social dans le cadre de l'intégration régionale. Il faudrait peut-être essayer de mettre en place des interlocuteurs syndicaux et patronaux à ce niveau. A propos de l'indicateur 4b.2, les travailleurs accueillent avec satisfaction la promotion du dialogue social présentée au paragraphe 159. Ils souhaiteraient cependant être pleinement consultés sur la révision de la législation du travail. En effet, si la consultation est relativement facile lorsque la révision est coordonnée par le ministère du Travail et le BIT, il n'en va pas de même lorsque cette coordination relève d'autres agences, comme par exemple dans le cas du Timor oriental. Les consultations sont extrêmement limitées et les organisations de travailleurs ne sont pas représentées. Il y a matière à intervention pour le BIT. A propos de l'indicateur 4b.3, les travailleurs auraient aimé une stratégie couvrant l'ensemble des activités sectorielles du BIT, même si certaines de ces activités sont présentées au paragraphe 162. Ils se félicitent des activités de recherche présentées au paragraphe 163 et espèrent que les syndicats seront impliqués. Concernant les ressources extrabudgétaires, ils souhaiteraient qu'une partie de ces ressources aillent à des activités dans le domaine de la pêche et dans le secteur maritime, sans pour autant nuire à la suite donnée aux autres réunions sectorielles. Les activités présentées au titre de l'indicateur 4b.4 concernent l'égalité entre les sexes, indissociable, pour les travailleurs, du dialogue social. Ils souhaiteraient connaître comment ces diverses activités seront coordonnées avec celles d'autres unités du Bureau. Enfin, sur l'indicateur 4b.6, les travailleurs soutiennent toutes les activités concernant le dialogue social en relation avec les institutions internationales et organisations régionales. Ils rappellent cependant que les efforts doivent également porter sur le niveau national, voire local. Les travailleurs appuient naturellement tous les efforts du Bureau pour montrer les retombées positives du dialogue social. Ils s'efforcent eux-mêmes d'entretenir un dialogue permanent au sein de la commission.

**223.** M. Marshall, s'exprimant au nom des membres employeurs, a estimé que le paragraphe 134 était quelque peu catégorique et risquait de laisser les parties sur un sentiment d'insatisfaction car le processus de consultation vise plus fréquemment à échanger des informations qu'à parvenir à un accord total. Le paragraphe 135 et dans une certaine mesure le paragraphe 137 montrent qu'à l'évidence le cadre traditionnel du dialogue social évolue et que les gouvernements comme les partenaires sociaux ont maintenant un accès plus direct à la représentation communautaire; même les particuliers peuvent contribuer au dialogue social par les réseaux de communication en place. Pour les employeurs, il importe avant tout de protéger la structure tripartite comme base de toutes les consultations impliquant le dialogue social. Le paragraphe 136 montre clairement que le processus décisionnel aux niveaux national et sectoriel cède la place au processus

décisionnel au niveau de l'entreprise, ce qui signifie qu'à tous les échelons les particuliers et les groupes sont de plus en plus fréquemment incités à prendre des décisions dans un cadre plus large. Il s'agit d'une évolution dont il faut se féliciter mais qui implique une révision des procédures traditionnelles. Il ne faut pas sous-estimer la complication supplémentaire liée aux regroupements régionaux et sous-régionaux car, comme le document le souligne, ceux-ci ont déjà modifié le processus de direction, et le Conseil d'administration devrait donc examiner cette évolution pour préparer une réponse adaptée. Les vues exprimées à propos des ministères du Travail dans certains pays sont assez générales et il serait utile de déterminer si elles sont fondées.

- 224.** Le lien fait au paragraphe 137 entre le peu d'importance accordé aux problèmes intéressant les femmes et le nombre relativement faible de femmes à des postes clés dans les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs est mince, et diverses questions d'égalité des sexes de même importance doivent être examinées de manière plus approfondie. La même approche pourrait également être appliquée aux questions concernant les jeunes et les personnes âgées.
- 225.** Le paragraphe 140 contient des informations sur les réunions sectorielles de 2002 qui ont été déjà définies alors que les réunions de 2003 seront bientôt arrêtées. Le concept des réunions sectorielles est l'un des aspects les plus importants de la stratégie de communication et d'apprentissage de l'OIT, et les employeurs se félicitent de la structure actuelle de ces activités. Le dialogue social joue un rôle dans l'établissement de salaires décents par le biais de mécanisme de fixation des salaires mais les employeurs estiment que cette démarche traditionnelle est peu adaptée au monde actuel, voire pas du tout. Le rôle croissant de l'individu dans la relation d'emploi et la décentralisation du processus de fixation des salaires demandent une nouvelle approche.
- 226.** Les cibles correspondant aux indicateurs 4a.1, 2 et 3 semblent réalistes, mais il aurait fallu étayer ces chiffres car les critères d'établissement de la cible et des résultats attendus sont très importants. A propos des paragraphes 141 à 147, l'orateur a souligné l'importance de la consultation dans le développement d'activités qui garantissent que les priorités des mandants sont prises en considération. Concernant l'indicateur 4b.1, les employeurs estiment que la convention n° 144 concerne plutôt la consultation tripartite et ils ont demandé quelle était sa pertinence par rapport à cet objectif opérationnel.
- 227.** Le paragraphe 162 souligne qu'il est important que les secteurs puissent fixer eux-mêmes le thème de leurs débats plutôt que le Bureau n'encourage, voire n'impose, le concept du dialogue social global. A propos du paragraphe 164, l'orateur a rappelé que le dialogue social concerne les partenaires tripartites et qu'il ne devrait pas être remis en cause par des considérations ayant trait à la société civile. Au paragraphe 172, l'OIT doit avoir conscience des initiatives régionales naissantes et collaborer avec les mandants pour développer des réponses adaptées aux diverses situations. A propos du paragraphe 174 et de manière plus générale, l'intervenant a souligné que les initiatives en vue de nouvelles orientations devraient répondre à des demandes des mandants et que les employeurs joueraient leur rôle dans l'élaboration de ces activités.
- 228.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a regretté que les propositions de programme et de budget ne présentent pas les diverses activités sectorielles de manière cohérente. Il y a deux ans, le Conseil d'administration a décidé que les activités sectorielles devraient relever du secteur du dialogue social, mais cet objectif stratégique souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur les cibles stratégiques et sur le programme focal pour que l'Organisation atteigne ses objectifs. Il est donc regrettable que les ressources pour 2002-03 soient inférieures à celles de la période précédente avec notamment une diminution des dépenses en personnel du fait que les ressources allouées aux réunions n'ont pas été réduites. Toutefois, cette affectation doit financer 12 des 22 réunions

sectorielles précédemment décidées par le Conseil d'administration et, comme M. Marshall l'a indiqué, six des secteurs ont déjà prévu leur réunion pour novembre 2002 alors que six autres sont prévues pour 2003.

- 229.** Comme indiqué au paragraphe 27 de l'annexe documentaire 1, les activités sectorielles sont axées sur des questions sociales et du travail dans 22 secteurs de l'activité économique et doivent contribuer à renforcer le dialogue au niveau sectoriel afin d'améliorer l'efficacité de l'OIT dans ces domaines. Le rang de priorité accordé à ce programme est inférieur à celui d'autres programmes sur la protection sociale, l'emploi, les droits fondamentaux, les droits des travailleurs etc., ce qui est regrettable compte tenu de l'importance des programmes sectoriels pour d'autres activités de l'OIT. La distinction sectorielle est naturellement un outil gestionnaire utile. Ainsi, l'emploi est réparti par secteur comme l'agriculture, la foresterie, la construction, le secteur bancaire, les mines, l'hôtellerie et le tourisme, les télécommunications et les textiles; d'autres aspects comme les accidents sont également analysés par secteur, les innovations sont introduites par secteur et la technologie est appliquée aux différents secteurs. Il faut renforcer le véritable dialogue social entre les employeurs et les travailleurs à ce niveau, et il serait dommage que les ressources affectées à cette activité servent à produire de longs rapports adoptés sans véritable discussion. Les activités communes concernant par exemple la protection du travail dans des domaines comme les mines ou le secteur maritime ont été débattues entre le programme sectoriel et le programme SafeWork, et ces initiatives devraient être renforcées non seulement au niveau intersectoriel mais également dans l'ensemble du programme de l'Organisation. Le Directeur général pourrait peut-être présenter à la commission une stratégie intersectorielle globale lors de la session de novembre du Conseil d'administration.
- 230.** Le représentant du gouvernement de l'Algérie a déclaré que le groupe des pays africains se félicitait de l'augmentation des ressources du budget ordinaire affectées au dialogue social. En effet, le groupe des pays africains accorde beaucoup d'importance à cet objectif stratégique et soutient les efforts du Bureau pour examiner le dialogue social en rapport avec la compétitivité des entreprises et l'amélioration des conditions de travail. Il appuie aussi les initiatives du Directeur général pour humaniser la mondialisation en s'appuyant sur le dialogue social. Il souhaiterait cependant que des ressources extrabudgétaires soient utilisées pour multiplier les activités concernant le dialogue social pour mettre en œuvre le concept du travail décent; ces ressources pourraient également servir à renforcer les activités en rapport avec le VIH/SIDA. Le groupe des pays africains soutient les activités d'éducation ouvrière présentées au paragraphe 150, activités qui devraient impliquer les travailleurs comme les employeurs. Enfin, l'intervenant a demandé des informations sur l'indicateur 4b.6 et a encouragé l'OIT à conclure des accords de partenariat avec d'autres organisations internationales.
- 231.** Le représentant du gouvernement du Bénin a félicité le Bureau des activités proposées pour renforcer le dialogue social en général et dans les pays en développement en particulier.
- 232.** L'intervenant a déclaré que son gouvernement déplorait la réduction des ressources affectées au programme «Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail» chargé d'appuyer les ministères du Travail. Cette réduction est particulièrement grave pour les pays en développement. Il a également souligné la question de la représentativité des organisations syndicales dans les pays en développement où le processus démocratique avance de plus en plus rapidement.
- 233.** Le représentant du gouvernement du Burkina Faso a souscrit à la déclaration du représentant du groupe des pays africains qui a insisté sur l'importance du dialogue social.

Les pays africains qui sont confrontés à de multiples défis accordent une place importante au dialogue social et en particulier au renforcement des partenaires sociaux.

- 234.** A propos de l'objectif opérationnel 4b, l'orateur a insisté sur la nécessité de renforcer la capacité des institutions gouvernementales et plus particulièrement des ministères et administrations chargées des questions de travail qui jouent un rôle fondamental dans le tripartisme et le dialogue social. Il a regretté, à cet égard, la baisse des crédits affectés au programme «Action gouvernementale, législation du travail et administration sociale» et a demandé que cette diminution soit réexaminée.
- 235.** La représentante du gouvernement du Brésil a exprimé son adhésion pleine et entière à l'objectif stratégique n° 4 et en particulier à l'objectif opérationnel 4b, souscrivant également d'une manière générale aux propositions contenues dans le document, sans manquer de déplorer néanmoins la réduction des ressources. En outre, sa délégation se rallie pleinement aux avis qui se sont exprimés à propos du renforcement du dialogue social et des activités sectorielles, dont il est question aux paragraphes 26 et 27 des annexes documentaires.
- 236.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a exprimé lui aussi son adhésion à l'objectif stratégique n° 4, soulignant incidemment la nécessité, surtout dans les pays d'Afrique en proie à un conflit, d'une interaction entre les trois partenaires sociaux qui soit sans réserve et qui repose sur le principe de l'égalité et, pour y parvenir, d'un accroissement des ressources dont le BIT a besoin pour cela.
- 237.** M. Blondel a expliqué que, s'il n'avait pas abordé la définition du dialogue c'est parce qu'il était persuadé que cette définition était arrêtée depuis longtemps. Puisqu'il faut revenir sur cette question, le dialogue social est un processus de conciliation, y compris, le cas échéant en cas de divergence, à des fins de résultat et non pas de stricte information. Il faut donc qu'il y ait implication des parties et discussion à tous les niveaux, y compris local. Les organisations impliquées représentent des intérêts collectifs, ceux des employeurs comme des travailleurs, et le font en toute indépendance. Il y va de la crédibilité des organisations syndicales comme des organisations d'employeurs.
- 238.** Une représentante du Directeur général (la Directrice exécutive du secteur du dialogue social) s'est félicitée du dialogue particulièrement constructif que cet objectif stratégique n° 4 a suscité. L'OIT évolue progressivement, passant par une phase d'apprentissage de l'intégration des concepts de budgétisation stratégique, mais il n'y a pas lieu de douter que les résultats seront à la hauteur des efforts consentis. Il serait vain de rappeler que le dialogue social constitue pour l'OIT l'un de ses objectifs majeurs. Cependant, si l'on veut que les programmes soient suivis d'effets, il conviendra d'assurer une coordination appropriée non seulement entre les objectifs stratégiques eux-mêmes mais aussi entre l'Organisation et ses mandants. Certaines interventions ont évoqué le rôle déterminant des ONG auprès de la société civile, et l'on peut ajouter qu'il serait certainement déterminant que leur voix soit entendue dans le dialogue tripartite. Pour répondre à la question soulevée par M. Marshall à propos de la convention n° 144 et du lien entre indicateur et cible, on peut dire que l'objectif serait d'obtenir non seulement la ratification de la convention n° 144, mais aussi celle des autres conventions portant sur les droits fondamentaux qui s'inscrivent dans cet objectif opérationnel. Comme cela a été rappelé en 2000 dans l'enceinte du Conseil d'administration, cette convention n° 144 a été ratifiée par sept Etats Membres et elle demeure l'un des principaux instruments de l'Organisation. Les questions soulevées par M. Blondel à propos du traitement des questions d'égalité entre hommes et femmes dans le secteur du dialogue social seront examinées en priorité compte tenu des remaniements opérés dans l'administration interne. Le département continuera d'entretenir une collaboration étroite avec les partenaires sociaux et avec ACTRAV et ACT/EMP dans le cadre de l'action qu'il déploie pour la concrétisation de ses objectifs stratégiques.

## Activités intersectorielles

- 239.** M. Blondel a souligné que, s'agissant des activités intersectorielles, le seul objectif est leur mise en œuvre. Il faut entreprendre et mener à bien toutes les activités prévues aux paragraphes 177 et suivants.
- 240.** M. Marshall a signalé que les membres employeurs reconnaissent l'importance d'activités recouvrant plusieurs domaines d'intervention et souhaitent que les maigres ressources allouées à ce programme soient utilisées avec efficacité, en coordination avec les secteurs, afin d'éviter une dispersion stérile des efforts à travers les doublons. Du point de vue des employeurs, il est capital que le Centre de Turin continue d'assumer le rôle que l'OIT joue sur le plan pédagogique pour l'ensemble des objectifs stratégiques et, de ce point de vue, il appuie fortement le financement supplémentaire envisagé pour ce Centre.
- 241.** Se référant au paragraphe 184, les employeurs se sont déclarés favorables à la poursuite de l'action du Groupe des politiques internationales, tout en considérant que des ressources appropriées sont essentielles si l'on attend de ce groupe qu'il soit en mesure de proposer pour examen des solutions bien étudiées, reflétant un certain équilibre entre les diverses optiques. Il s'agit avant tout d'affirmer les positions qui ont été convenues après discussion par le Conseil d'administration en tant qu'éléments fondamentaux devant servir les objectifs du travail décent. Dans ce processus, les activités du groupe devront être étroitement coordonnées à celles des autres départements, car il est indispensable que la politique de l'OIT fasse l'objet d'un accord au niveau interne avant qu'elle ne soit proclamée. Pour leur part, les employeurs accueilleront avec enthousiasme les propositions qui seront présentées dans le cadre de ce processus d'élaboration des politiques, avec les recommandations dont elles seront éventuellement assorties à propos des aspects à discuter.
- 242.** Les employeurs ont également accueilli favorablement l'élaboration d'une stratégie de communication à plus long terme, telle que décrite aux paragraphes 186 à 189, attendant avec enthousiasme la possibilité de passer en revue un projet avant son approbation finale. Cependant, ne percevant pas très clairement si la responsabilité du développement du site Web rentre dans les attributions de la section en charge de la communication, ils jugeraient utile que quelques éclaircissements soient donnés sur ce point. Incontestablement, la communication par ce nouveau support revêt une importance croissante, si bien qu'une politique à cet égard s'intégrant dans la stratégie de ladite section s'impose logiquement. Le site de l'OIT sur Internet est à la fois vaste et complexe, comprenant de multiples lieux d'apport, de telle sorte qu'il faudrait veiller à ce que les ressources permettent de préserver la qualité, compte tenu des impératifs que constituent la pertinence des messages et l'exactitude des traductions.
- 243.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a répété que son pays attachait une très grande importance aux activités intersectorielles du BIT. Les différents secteurs de l'Organisation devraient pouvoir collaborer de manière régulière et permanente. L'Italie a déjà souligné la nécessité d'un appui opérationnel intersectoriel pour le travail décent.
- 244.** Trois questions intersectorielles doivent être mises en avant: premièrement, les statistiques qui sont fondamentales pour l'activité du BIT et notamment les différents exercices d'évaluation en cours. Il faut disposer de statistiques fiables pour les activités de l'Organisation mais également pour appuyer les Etats Membres qui n'ont pas de système statistique bien développé. Pour ce faire, les différents secteurs comme les bureaux régionaux et les bureaux dans les pays devront apporter un appui au Bureau de statistique, en particulier pour la collecte des données. Deuxièmement, la formation qui occupe une place majeure pour l'OIT. Il faudrait renforcer les liens entre le Centre de Turin, considéré

comme la structure de référence pour les activités de formation, et les différents secteurs de l'OIT.

- 245.** Troisièmement, la communication: l'intervenant a appuyé la nouvelle stratégie de communication à long terme présentée dans le programme. Cette stratégie concerne l'intérieur comme l'extérieur de l'Organisation. Il faudrait en effet donner de l'OIT une image plus moderne et plus proche de la réalité compte tenu de l'importance des activités qu'elle déploie dans le domaine social. Ainsi, lorsqu'on évoque la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, il faudrait que l'IPEC soit associé au même titre que l'UNICEF. L'Italie appuie donc sans réserve tous les efforts pour la mise en place d'une stratégie de communication intelligente et ciblée.
- 246.** La représentante du gouvernement de la Trinité-et-Tobago a félicité le Bureau de s'engager à développer sa base de connaissances et à renforcer son approche analytique, car cette capacité statistique profitera au Bureau comme aux mandants en leur fournissant une plateforme scientifique qui aide à la prise de décisions et à l'analyse. Un chercheur sérieux reconnaîtrait et respecterait les compétences spécialisées du BIT mais serait quelque peu mal à l'aise face à des déclarations et jugements sans base scientifique. Le Bureau de statistique et l'Institut international d'études sociales devraient également s'appuyer sur leurs compétences pour mettre au point des méthodes de mesures plus précises des résultats, comme cela a été souligné plusieurs fois dans la discussion.
- 247.** Parmi les initiatives tendant à renforcer les capacités mentionnées dans le document, l'intervenante s'est arrêtée plus particulièrement sur le projet de trois nouvelles bases de données sur des questions en rapport avec l'emploi ainsi que sur les activités de recherche tendant à cerner les projets de politiques macroéconomiques les plus facilement réalisables et à évaluer les conséquences sur l'emploi de la mondialisation. La base de données intégrée qu'il est proposé de mettre sur pied sur le temps de travail, les dispositions atypiques de travail et la vie professionnelle et la vie familiale fournirait des informations utiles aux Etats Membres pour l'élaboration des grandes orientations. Parallèlement à la création de ces bases de données, le Bureau devrait élaborer un plan de commercialisation et de promotion pour que les mandants connaissent l'existence de ces informations. L'OIT a mené de nombreuses recherches mais il arrive souvent que leurs résultats ne dépassent pas la communauté des chercheurs, alors que beaucoup de ceux-ci peuvent ne pas être intéressés par l'application pratique de ces données ou même ne pas être associés à des institutions pouvant en faire bon usage. Il appartient aux bureaux régionaux de commercialiser ces informations conformément aux besoins des mandants, et l'Institut international d'études sociales devrait établir des liens plus directs avec les ministères du Travail qui sont traditionnellement les principaux utilisateurs de ces informations.
- 248.** Le document présente à plusieurs reprises des activités dépendant d'un financement extrabudgétaire qui n'est pas encore identifié, mais la plus importante est vraisemblablement le fonds de solidarité sociale mondiale évoqué au paragraphe 114. Cette initiative constituerait un pas important vers l'élaboration à terme d'une politique sociale mondiale de qualité qui devrait s'inscrire dans le mouvement de mondialisation. L'OIT est l'organisation la mieux placée pour faire avancer ce projet et le Groupe des politiques internationales peut occuper une place importante à cet égard. L'OIT devrait se préparer à jouer ce rôle de chef de file, et le renforcement de sa base de connaissances serait une première étape essentielle en ce sens.
- 249.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh a appuyé les activités sectorielles de l'OIT et notamment celles ayant trait au développement des travaux de recherche et à l'amélioration de la base de connaissances. Il a également soutenu les activités figurant aux paragraphes 182 et 183 et a invité les mandants à faire davantage appel aux services du Centre de Turin.

- 250.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a remarqué que, pour chaque objectif stratégique, il fallait décider d'objectifs opérationnels puis fixer des cibles et indicateurs pour chacun d'entre eux. Une approche semblable devrait être utilisée pour les autres rubriques budgétaires, comme les activités intersectorielles, les régions, la gouvernance, appui et management. D'autres organisations du système des Nations Unies ont pu établir des objectifs et indicateurs dans des domaines comme la gestion des ressources humaines, la gouvernance et la trésorerie, et l'OIT devrait donc s'efforcer de faire de même à partir de la période biennale 2004-05.
- 251.** Le représentant du gouvernement de la Suisse, se référant aux paragraphes 177 et 178, a demandé s'il serait possible de mieux cerner la notion de travail décent qui apparaît dans de nombreuses rubriques du document. Il serait bon d'avoir une image d'ensemble. L'intervenant a appuyé la recherche de synergies plutôt que la prolifération d'instances. A propos du travail décent par exemple, il conviendrait d'améliorer les structures de terrain avant de renforcer l'organe central.
- 252.** Enfin, à propos du paragraphe 184, l'orateur a demandé que l'appui au Groupe des politiques internationales soit renforcé. En effet, les récentes discussions du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation ont été décevantes du fait de la faiblesse des ressources accordées au Groupe des politiques internationales qui lui sert de secrétariat. Sur ce point, l'intervenant s'est associé aux déclarations de M. Marshall.
- 253.** Le représentant du gouvernement du Portugal a appuyé les remarques faites par le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, concernant l'absence d'indicateur et de cible dans les activités intersectorielles.
- 254.** L'orateur a déclaré que son gouvernement appuyait le paragraphe 183 concernant le rapprochement entre le Centre de Turin et les priorités de l'OIT, le paragraphe 184 concernant le Groupe des politiques internationales et, enfin, les paragraphes 186 à 189 relatifs à la stratégie de communication de l'Organisation, insuffisante depuis plusieurs années.
- 255.** La représentante du gouvernement du Brésil a attiré l'attention sur la dernière phrase du paragraphe 179 qui précise: «Les questions relatives à l'égalité sont considérées comme primordiales pour le programme en faveur du travail décent aux niveaux national et international.» Ces questions ne sont pas les seuls exemples de discrimination et il est regrettable que le document du Bureau ne fasse pas mention du problème du racisme. Celui-ci n'a pas été évoqué non plus lors du débat, ce qui est relativement étonnant compte tenu de l'approche de la conférence mondiale qui sera consacrée à cette question. Ce sujet est rapidement évoqué dans le document soumis à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail, mais il aurait été utile d'avoir davantage d'informations sur les activités de l'OIT en la matière.
- 256.** La discrimination est largement répandue et prend diverses formes sur le marché du travail. La lutte contre la discrimination aiderait à promouvoir le concept du travail décent, car le lieu de travail peut être débarrassé de toute discrimination liée à l'âge, à la couleur ou à l'orientation sexuelle et de toute discrimination à l'encontre des personnes handicapées, séropositives ou souffrant d'autres maladies transmissibles.
- 257.** La représentante du gouvernement du Danemark a appuyé la suggestion du représentant du Royaume-Uni.
- 258.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est également associée aux observations du représentant du Royaume-Uni. La proposition figurant au paragraphe 181 tendant à développer les moyens statistiques du BIT devrait être prioritaire, et l'OIT

devrait collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment les institutions financières internationales, à la promotion du concept du travail décent.

- 259.** Un représentant du Directeur général (le directeur du Bureau de programmation et de gestion), répondant à une question des travailleurs concernant l'appui opérationnel intersectoriel au travail décent, a confirmé qu'un programme pilote était en place dans un petit nombre de pays et fournissait déjà certaines orientations quant à la manière de faire progresser le concept. L'OIT collabore également avec la Banque mondiale dans cinq autres pays et encourage le concept du travail décent dans la stratégie de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté. Ce programme coordonnera les travaux de recherche à Genève avec les travaux pratiques menés sur le terrain et garantira la cohérence des deux activités.
- 260.** Les employeurs ont suggéré que la responsabilité du site Web de l'OIT soit transférée au Bureau des communications et cette question sera examinée. La question de la nécessité d'un contrôle de qualité du site Web, tant sur la forme que sur le fond, a également été soulevée. Il est vrai que la version espagnole connaît un certain nombre de problèmes, mais des mesures sont prises pour corriger les choses.
- 261.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, appuyé par d'autres représentants, a suggéré que le Bureau mette au point des indicateurs et cibles non seulement pour les quatre objectifs stratégiques mais également pour le reste des activités budgétaires. Lors de la session de novembre 2000 du Conseil d'administration, la commission a examiné un document avec une liste complète d'indicateurs et de cibles pour la période biennale 2000-01 couvrant la totalité des activités de l'OIT. La commission a estimé que ce document était trop détaillé même si ces informations pouvaient être utiles pour la gestion interne. En mars 2002, la commission sera saisie d'un rapport d'exécution sur l'ensemble de la période 2000-01 avec des résultats en face des cibles et indicateurs établis pour les secteurs d'appui, mais il s'agira néanmoins d'une forme résumée par rapport à la présentation de novembre 2000.
- 262.** Répondant à la déclaration du représentant du Brésil, l'intervenant a admis que le document du Bureau ne mentionnait pas précisément la question du racisme. Toutefois, la convention sur la discrimination gérée par le Département des normes traite de tous les aspects de la discrimination raciale et figure en fait parmi les conventions reprises dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le programme relatif aux travailleurs migrants traite également de manière extensive des questions de discrimination raciale, et le programme sur le VIH/SIDA examine les problèmes juridiques liés à la discrimination, y compris la discrimination raciale, auxquels ont été confrontés les malades.

## Les régions

### Afrique

- 263.** M. Blondel a expliqué que les différents représentants des travailleurs prendraient la parole sur chacune des régions. Il a demandé pourquoi il n'y avait aucun conseiller dans le domaine du travail des enfants affecté aux Etats arabes, alors qu'il y en avait un dans les Amériques, deux en Afrique et deux en Asie-Pacifique.
- 264.** M. Sibanda, représentant des travailleurs, a souligné que de nombreux pays africains avaient connu de graves crises économiques et politiques, souvent aggravées par des conflits civils et par l'absence de respect des droits de l'homme. Les personnes touchées par le VIH/SIDA sont extrêmement nombreuses en Afrique. Le chômage, le recours très

répandu au travail des enfants et l'absence de protection sociale dans le secteur informel sont les preuves, si besoin est, des problèmes considérables auxquels sont confrontés les Etats Membres africains. L'Afrique a absolument besoin de l'aide de l'OIT et il faudrait donner la priorité au développement du programme «Des emplois pour l'Afrique» et d'autres activités créatrices d'emplois. Le Bureau devrait s'assurer que les équipes consultatives multidisciplinaires sont suffisamment dotées en personnel qualifié pour garantir l'efficacité de ses programmes.

- 265.** La question du VIH/SIDA est extrêmement préoccupante car la pandémie touche gravement l'ensemble du continent, et les gouvernements africains devraient collaborer étroitement avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour s'attaquer au problème du VIH/SIDA sur le lieu de travail. Un autre problème grave est le travail des enfants. Dans l'ensemble du continent, 80 millions d'enfants environ travaillent dans des conditions dangereuses et sont exploités, et il faut les aider rapidement. De même, l'OIT devrait collaborer au renforcement des ministères du Travail pour leur permettre de remplir leurs fonctions fondamentales en matière d'inspection du travail et d'application des normes du travail relatives à l'emploi et aux conditions de travail. Il y a peut-être là un léger écart avec la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom des gouvernements africains qui suggère que les normes du travail sont moins importantes que la création d'emplois, mais les travailleurs veulent des emplois décents respectant les normes internationales.
- 266.** M. Marshall a déclaré que, pour les employeurs, la structure actuelle des opérations régionales semblait peu conforme au cadre des objectifs stratégiques. Ce point a déjà été souligné et, si les équipes pour le travail décent sont une véritable tentative d'amélioration, elles ne constituent néanmoins pas la réponse à tous les problèmes; le Bureau devrait donc envisager sérieusement une réorganisation totale des services régionaux.
- 267.** Au plan structurel, les régions sont trop complexes pour les activités relativement générales proposées dans les programmes régionaux. Les conclusions des réunions régionales et des études par pays pourraient être utilisées pour mieux identifier les priorités des mandats régionaux.
- 268.** Malgré ces observations, les employeurs appuient pleinement le programme des activités régionales. La pauvreté est responsable de nombreux problèmes régionaux, et les programmes de l'OIT auraient probablement davantage d'impact s'ils visaient plus directement à encourager l'investissement, ce qui débouche à terme sur la création de davantage d'emplois. Partout, les employeurs s'inquiètent davantage des systèmes de sécurité sociale et s'interrogent pour savoir s'ils resteront viables. Nombre des problèmes sont déjà connus et l'OIT devrait s'attacher à les résoudre et à mettre au point d'autres solutions pour répondre aux besoins des mandats.
- 269.** Pour les employeurs africains, la création d'emplois est une priorité absolue pour la région, et la ratification des conventions, à l'évidence importante, ne devrait pas avoir la priorité sur la création d'emplois. Le paragraphe 199 porte sur les questions d'égalité des sexes mais les employeurs pensent que les questions concernant les jeunes sont tout aussi importantes. Le programme relatif au VIH/SIDA évoqué au paragraphe 200 est important, mais le recours au financement extrabudgétaire est inquiétant. L'approche du paragraphe 201, qui met l'accent sur des systèmes de sécurité sociale adaptés aux réalités africaines, est satisfaisante et devrait être adoptée dans d'autres régions. Le tripartisme est encore balbutiant dans certaines régions d'Afrique et il faut appuyer les propositions des paragraphes 202 et 203 concernant le développement du tripartisme et le renforcement des partenaires sociaux à cette fin.

- 270.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a attiré l'attention sur le paragraphe 193 qui souligne que, dans certains pays, la croissance économique ne s'est pas accompagnée d'une dynamique similaire en matière de création d'emplois; c'est pourquoi les programmes de l'OIT axés sur la création d'emplois devraient avoir un rang de priorité absolu. La dernière phrase du paragraphe 196, qui traite des activités de promotion et de mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, explique que les efforts que déploiera l'OIT dans la région au titre de cet objectif stratégique porteront principalement sur les priorités pour lesquelles l'on peut espérer obtenir les résultats les plus probants. Il faut espérer que ce programme tiendra pleinement compte des besoins des Etats Membres avant que les propositions ne soient mises au point de manière définitive.
- 271.** L'intervenant a également appuyé les propositions du paragraphe 199 tendant à combler le fossé entre les qualifications existantes de la main-d'œuvre africaine et les compétences demandées au niveau de l'économie mondiale. Les pays africains devraient s'efforcer eux-mêmes de revaloriser leurs qualifications professionnelles pour consolider les programmes de l'OIT. Les programmes décrits au paragraphe 200 tendant à assurer une protection sociale plus efficace aux victimes du VIH/SIDA sont encore plus importants pour les pays africains. Il semble communément admis qu'il s'agit d'un problème purement africain mais c'est faux; le VIH/SIDA est présent partout dans le monde et des solutions globales s'imposent donc. Le problème est tellement grave que les intérêts particuliers ne devraient pas prévaloir et, en fin de compte, les médicaments sont destinés à traiter des hommes et non à permettre d'engranger des profits.
- 272.** Le représentant du gouvernement de l'Algérie a insisté sur l'importance qui devait être accordée à la région africaine eu égard aux multiples défis auxquels cette région est confrontée, qu'il s'agisse d'emploi, de développement, de promotion des normes, de protection sociale ou de dialogue social sans oublier le VIH/SIDA. Sur ce dernier point, l'intervenant a déclaré qu'il partageait la position du représentant de l'Afrique du Sud.
- 273.** L'intervenant a précisé la position du groupe des pays africains sur l'emploi et les normes internationales du travail. La demande d'augmentation des ressources consacrées à l'emploi ne doit pas être interprétée comme une volonté de limiter les activités normatives de l'OIT. Le groupe des pays africains préconise une politique intégrée qui encourage simultanément la création d'emplois et les instruments normatifs. La politique d'ensemble devrait éviter l'approche sélective dans la promotion des normes internationales du travail.
- 274.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a approuvé la déclaration du précédent orateur selon lequel l'OIT devrait centrer son action sur la promotion de l'emploi en tant que priorité absolue pour l'Afrique. Dans ses observations liminaires, le Directeur général a suggéré que les Membres se penchent sur le rôle de l'OIT dans le processus de la mondialisation. C'est un fait que l'Afrique n'a retiré jusqu'ici que de maigres avantages du processus de mondialisation et est donc d'autant plus important que les pays d'Afrique prennent part au débat. Pour beaucoup, il n'est pas facile de faire entendre leur voix, mais l'OIT peut s'efforcer d'organiser la discussion sur ce thème.
- 275.** Les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 évoquent la possibilité d'élargir la base de connaissances de l'OIT. Les Etats Membres d'Afrique estiment que cette activité serait très utile et ils seraient heureux d'y contribuer. Comme il est indiqué plus haut, c'est le dialogue social qui rapproche les peuples, et ces programmes méritent l'appui de tous pour que le progrès social bénéficie à un plus grand nombre possible de personnes. De toute évidence, les équipes chargées du travail décent joueront un rôle de premier plan dans ces activités et il ne faudra ménager aucun effort pour qu'elles soient en mesure de s'acquitter de leur tâche de manière appropriée.

- 276.** Le représentant du gouvernement du Soudan a exprimé son plein appui aux déclarations qui viennent d'être prononcées par les représentants de l'Algérie et de la Namibie. Il a souscrit à la suggestion selon laquelle il convient d'aborder les activités régionales de la même manière que les objectifs stratégiques, ainsi qu'à l'idée que l'OIT doit promouvoir tout effort visant à combler l'écart entre les compétences actuelles de la main-d'œuvre en Afrique et celles que requiert l'économie mondiale. Cet écart existe également dans chaque pays et la seule solution à long terme consiste à améliorer compétences et capacités. Les propositions énoncées au paragraphe 201 méritent également d'être soutenues sans réserve. En Afrique, la protection sociale est très médiocre, certains secteurs étant peu protégés et d'autres, comme le secteur informel, ne l'étant pas du tout. Les pays d'Afrique ont besoin au plus haut point des services de l'OIT et seraient reconnaissants à l'Organisation d'ajouter à ses activités au titre du budget ordinaire d'autres programmes financés par des ressources extrabudgétaires.
- 277.** Une représentante du Directeur général (la Directrice régionale pour les activités de l'OIT en Afrique) a déclaré que les problèmes auxquels sont aux prises les pays d'Afrique peuvent se répartir en cinq grandes catégories: la pauvreté, le VIH/SIDA, la capacité, les ressources et la gestion des affaires publiques. Des programmes de l'OIT sont exécutés dans chacun de ces domaines mais beaucoup reste à faire. Compte tenu de ses contraintes financières, l'OIT fait de son mieux. L'Afrique a bénéficié de la plus large part des activités entreprises au titre du budget ordinaire, et l'année dernière les pays de la région ont ratifié 41 conventions sur les 106 nouvelles ratifications enregistrées pour tous les Etats Membres de l'OIT. Le Bureau travaille sans relâche sur les questions relatives au travail décent, et le programme élargi «Des emplois pour l'Afrique» est déjà opérationnel dans 11 pays. La protection sociale constitue certes un défi considérable mais, comme il est indiqué au paragraphe 200, les activités prévues pour la période biennale 2002-03 seront de plus en plus consacrées au problème du VIH/SIDA. D'autres programmes exposés dans cette section porteront sur la fourniture d'une sécurité sociale aux couches les plus vulnérables de la population: femmes, jeunes et travailleurs des secteurs informel et agricole. Dans le cadre du dialogue social, des projets portent sur la prévention et le règlement des conflits, et des programmes actifs de formation sont prévus sur les compétences d'arbitrage dans le règlement des conflits du travail. La question de la mondialisation reçoit une attention de plus en plus grande lors des discussions avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, et des consultations ont déjà lieu en permanence sur le thème du VIH/SIDA. L'oratrice a exprimé l'espoir que cet exposé succinct répond aux questions de la commission et elle serait heureuse de fournir un complément d'informations s'il était demandé.

## **Amériques**

- 278.** M. Ramirez León, membre travailleur, a souhaité aborder certains points précis en ce qui concerne l'Amérique latine. Au sujet du paragraphe 207 sur la promotion des normes et des droits au travail, l'intervenant a estimé qu'étant donné le degré élevé de ratification des conventions fondamentales il faut mettre l'accent sur l'identification des problèmes existant dans les pays où il y a eu peu de ratifications sinon aucune. Il faut insister sur l'assistance technique en vue de promouvoir l'application et la mise en œuvre des conventions, particulièrement dans les pays où la législation du travail s'est assouplie, surtout dans certains secteurs économiques comme les zones franches d'exportation. Il est inquiétant de constater que le nombre de plaintes émanant de pays d'Amérique latine et soumises au Comité de la liberté syndicale est en constante augmentation. L'OIT fait un excellent travail dans la région des Amériques, et en particulier l'EMD pour les pays andins qui n'épargne aucun effort pour promouvoir les conventions et le dialogue social. Il est regrettable que le paragraphe 208 ne donne pas d'informations sur la participation active des organisations de travailleurs à l'application de programmes visant à éliminer le travail des enfants. Au paragraphe 210, un rang de priorité plus élevé doit être accordé à la

participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques de l'emploi et à l'exécution des programmes de formation professionnelle. Le paragraphe 212 devrait mentionner les besoins et la protection des travailleurs migrants, particulièrement eu égard à la mise en œuvre du plan sur la Colombie.

- 279.** A en juger par le paragraphe 213, il faudrait allouer des ressources plus importantes au renforcement et au soutien des partenaires sociaux, et en particulier les organisations de travailleurs. Il faut redoubler d'efforts pour engager un dialogue, aux niveaux tant régional que national, avec des organisations telles que la Banque mondiale, le FMI, la Banque interaméricaine de développement et autres institutions similaires. La diminution des crédits budgétaires consacrés à la création d'emplois est un sujet de préoccupation et, compte tenu de la situation particulière qui règne en Amérique latine, et en particulier dans les pays andins, il importe de veiller à ce que les institutions de dialogue social soient fortes et disposent des moyens nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches. Ce besoin est d'autant plus impérieux que quelques pays sont peu favorables au dialogue social ou, dans un cas, le rejettent totalement. L'OIT joue un rôle décisif dans le règlement de ce conflit. Cette activité est au cœur de l'action de l'OIT et il importe de veiller à ce qu'elle soit financée comme il se doit.
- 280.** M. Marshall, s'exprimant au nom des employeurs, a signalé une erreur de terminologie au paragraphe 204, où le terme «protection» à la deuxième ligne doit être remplacé par «sécurité». Pour ce qui est du paragraphe 206, les employeurs ont reconnu qu'un accord de libre-échange pour les Amériques peut présenter un intérêt pour les pays de cette région, mais le Bureau est bien conscient de l'avis des employeurs qui estiment que les liens commerciaux et sociaux ne constituent pas un domaine d'action de l'OIT, et ils ont été déçus de constater que mention en est faite dans le document. En ce qui concerne le paragraphe 207, il faudrait préciser quelle forme de protection est proposée pour les groupes vulnérables mentionnés et comment l'organiser. Au paragraphe 209, les ressources au titre de la coopération technique devraient viser à créer des emplois par la promotion de la liberté syndicale et l'assouplissement de la législation du travail dans la région.
- 281.** A propos du paragraphe 210, l'orateur s'est déclaré vivement favorable au solide soutien apporté aux politiques de l'emploi et aux systèmes de perfectionnement et de formation, dans un souci d'efficacité, mais il a fait observer qu'une réforme de la législation serait nécessaire pour atteindre cet objectif. Les organisations d'employeurs de la région sont très désireuses d'unir leurs efforts à ceux de l'OIT pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises et pour contribuer à communiquer les modèles de bonnes pratiques dans toute la région.
- 282.** La représentante du gouvernement du Mexique a rappelé que, dans la déclaration qu'elle a prononcée au nom des Etats Membres d'Amérique latine et des Caraïbes, elle demandait des précisions concernant les propositions faites par le Bureau aux paragraphes 205 et 206 du document du budget, au sujet des processus d'intégration économique dans la région des Amériques. Les Etats Membres d'Amérique latine et des Caraïbes estiment que l'OIT ne devrait fournir de services consultatifs qu'à la demande des Etats Membres. Une autre précision est également demandée. Le paragraphe 205 fait état du renforcement des activités menées par l'OIT sur la dimension sociale et les aspects relatifs au travail dans certaines zones de libre-échange. Toutefois, ces dimensions ne sont pas homogènes à l'intérieur de ces diverses zones et encore moins d'une association à l'autre. Elles varient selon les mandats de chaque association et même davantage d'une association à une autre. La dernière phrase du paragraphe 205 fait aussi mention des instruments ayant trait au travail et il serait utile d'avoir des précisions à cet égard.

- 283.** Le paragraphe 206 mentionne le rôle de l'OIT dans des négociations sur un accord de libre-échange pour les Amériques et l'occasion qui lui est donnée de promouvoir le travail décent par le biais d'un accord final. Pour ce qui est de l'OIT, le Mexique souhaiterait promouvoir le travail décent ainsi que les libertés et droits fondamentaux au travail par la coopération et le dialogue social; l'OIT a un rôle constructif à jouer dans ce domaine en Amérique latine et même dans le reste du monde. Pour s'en acquitter, l'Organisation doit promouvoir les conventions en vue de leur adoption par ses Etats Membres. Cependant, pour éviter le protectionnisme et les affrontements, la Déclaration ne doit pas être invoquée dans le contexte des processus d'intégration commerciale qui ont lieu dans la région des Amériques. Les gouvernements, les employeurs et les syndicats devraient bien entendu tenir compte des principes et droits fondamentaux au travail et y veiller attentivement, surtout quand il s'agit d'introduire des changements dans les contextes nationaux du travail dans le cadre du processus d'édification d'une zone de libre-échange dans la région. Si aucune précision satisfaisante n'est donnée et étant entendu que le document contient des propositions susceptibles d'être modifiées et/ou supprimées, le Mexique se réserve le droit de demander la suppression ou la modification des paragraphes 205 et 206 du document.
- 284.** Le Président, s'exprimant au nom du gouvernement du Brésil, a confirmé que les membres du MERCOSUR ont déjà demandé l'aide de l'OIT pour certaines activités concernant l'emploi et la main-d'œuvre dans cette région. Cependant, l'assertion figurant au paragraphe 206 selon laquelle l'action menée en vue de conclure un accord de libre-échange pour les Amériques d'ici à 2005 offre à l'OIT une occasion unique de promouvoir le travail décent par le biais de l'accord final qui pourra être adopté semble reposer sur un malentendu. Premièrement, cette occasion existe déjà. Chacun porte un grand intérêt aux programmes sur le travail décent indépendamment de l'issue de ces négociations très complexes, et chacun espère que les négociations seront couronnées de succès mais on ne peut jamais en être sûr. Chose plus préoccupante, l'actuel libellé du paragraphe 206 peut aussi être interprété comme une condition à remplir, ce que plusieurs Etats Membres peuvent très bien juger inadmissible.
- 285.** La représentante du gouvernement de la Trinité-et-Tobago s'est déclarée favorable à la priorité accordée dans la période biennale 2002-03 aux travaux des associations régionales et sous-régionales. Son groupe a toujours considéré que travailler avec ces associations doit produire des résultats plus efficaces. Le texte explicatif concernant la région des Amériques semble trop général pour aborder de manière adéquate la diversité des besoins ressentis dans une si vaste région. Les références contenues dans cette section donnent à penser que la sous-région des Caraïbes et l'excellent travail exécuté par l'OIT avec ces pays restent mal connus.
- 286.** Le Bureau devrait donc se pencher de plus près sur cette sous-région et pourrait alors découvrir qu'en raison des conditions qui y règnent la région se prête tout particulièrement à accueillir les activités de l'OIT. On évoquera par exemple le premier Forum des entreprises aux Caraïbes qui a eu lieu en janvier dernier et à l'issue duquel les partenaires sociaux ont rédigé et adopté une déclaration tripartite par laquelle ils adhèrent notamment aux principes reconnus dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ce forum s'inscrit parmi les activités du Projet régional de l'OIT pour la promotion de la coopération entre employeurs et travailleurs (PROMALCO). Ce projet vise essentiellement à sensibiliser les entreprises aux liens très étroits qui existent entre travail décent et productivité soutenue.
- 287.** Outre les aspects relatifs au travail traités dans le cadre de l'ALENA et qui sont mentionnés dans le texte explicatif, la communauté des Caraïbes a mis en place deux déclarations de principe destinées à orienter les relations entre membres de la communauté des Caraïbes. La première est la Charte de la société civile, et la seconde la Déclaration sur les principes régissant les relations sociales et professionnelles. Les Etats Membres des

Caraïbes, pris en tant que groupe, ont aussi adopté un certain nombre de lois types du travail qui fournissent des informations utiles pour l'élaboration de la législation nationale. Les réunions régionales des ministres du Travail sont toujours de nature tripartite et se tiennent avec la participation pleine et entière du Congrès du travail des Caraïbes et de la Fédération des employeurs des Caraïbes.

- 288.** Pour revenir au document du Bureau, l'absence de toute mention des activités proposées par l'OIT concernant le VIH/SIDA dans la région suscite une vive inquiétude. La région des Caraïbes connaît la deuxième plus forte incidence de VIH/SIDA dans le monde, ce qui doit être pris en considération lors de l'affectation de ressources à cette activité. Mais cela ne veut pas dire que rien n'est fait. En réalité, le bureau de l'OIT à Port of Spain est sur le point de lancer un projet régional sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail, qui est financé par des ressources extrabudgétaires fournies par le département du Travail des Etats-Unis. Ce projet aborde des questions nationales et régionales mais il est compatible avec le plan d'action régional sur le VIH/SIDA et a été entrepris en collaboration avec d'autres grandes organisations. En résumé, l'oratrice a proposé que le Bureau revoise le texte du budget pour la région des Amériques de manière à rendre plus justement compte des activités qui y sont déployées ainsi qu'à mieux définir le lien entre ces activités et les besoins des mandants dans la région.
- 289.** La représentante du gouvernement de Cuba souscrit à la déclaration du représentant du Mexique au sujet des paragraphes 205 et 206. Les activités de l'OIT conduites par les bureaux régionaux et les équipes multidisciplinaires ont été menées en collaboration avec les Etats Membres et répondent précisément aux besoins de ces derniers, mais tel n'est pas toujours le cas des activités menées en collaboration avec d'autres organisations internationales qui n'ont pas une perspective globale et ne représentent pas les intérêts généraux de la région. Compte tenu des difficultés auxquelles se heurte l'Amérique latine, elle soutient les activités visant à éradiquer le travail des enfants mentionnées au paragraphe 208, les activités relatives à la création d'emplois visées au paragraphe 210 ainsi que les dispositions générales ayant pour objet d'élargir la protection sociale.
- 290.** Le représentant du gouvernement du Pérou soutient pleinement les activités proposées pour la région des Amériques, en particulier celles qui correspondent aux quatre objectifs stratégiques. Les programmes relatifs aux normes fondamentales du travail et à l'éradication du travail des enfants méritent une mention particulière car ils revêtent la plus haute priorité pour la région de l'Amérique latine. La promotion des normes doit se faire progressivement parallèlement à la création d'emplois afin d'assurer aux hommes et aux femmes des emplois et des revenus convenables. Ces programmes seraient particulièrement bénéfiques aux groupes vulnérables du secteur informel et des zones rurales.
- 291.** Le renforcement du tripartisme et du dialogue social est une priorité pour le Pérou qui, il y a douze mois, a institué un conseil national du travail. Celui-ci est un organe tripartite réunissant des représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs auxquels il offre une plate-forme nationale permettant de débattre de questions relatives au travail. Les programmes destinés aux travailleurs migrants doivent bénéficier d'une haute priorité, et il conclut en réitérant son soutien sans réserve à la déclaration du représentant du Mexique concernant les paragraphes 205 et 206 du document du Bureau.
- 292.** La représentante du gouvernement du Canada se déclare satisfaite des suites données par l'OIT au plan d'action adopté par les ministres du Travail à l'occasion de leur XI<sup>e</sup> Conférence interaméricaine tenue au Chili. En tant qu'hôte de la XII<sup>e</sup> conférence qui se tiendra à Ottawa en octobre prochain, le Canada se réjouit de la participation de l'OIT et des contributions qu'elle continue à apporter à l'appui de la conférence, qui portera sur des questions relatives au travail dans la région des Amériques.

- 293.** Le représentant du gouvernement du Chili exprime sa satisfaction devant le travail que fait l'OIT en Amérique latine et soutient les propositions concernant la promotion des normes et celles qui figurent aux paragraphes 208 et 209 relatives à l'éradication du travail des enfants. Il souscrit également à la proposition énoncée au paragraphe 210 sur la création d'emplois de qualité. Le Chili est particulièrement intéressé par la promotion du tripartisme et du dialogue social et envisage d'instituer un forum spécial dans le cadre de la réforme de la législation du travail qui est en cours de réalisation.
- 294.** Un représentant du Directeur général (le Directeur régional chargé des activités de l'OIT pour les Amériques) déclare, en réponse à un commentaire des travailleurs, que de nombreux pays de la région des Amériques ont ratifié cinq ou six des conventions fondamentales de l'OIT ainsi que la Déclaration, mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre le non-respect des conventions et en matière d'inspection du travail en général. En réponse à un commentaire sur le paragraphe 204, l'évocation du «travail décent et de la protection pour tous» reprend une expression utilisée dans le document du Directeur général et les conclusions adoptées par la Conférence.
- 295.** La question de l'exclusion de certaines populations concerne non seulement les Amériques mais aussi le monde entier. En Amérique latine, les systèmes de sécurité sociale ne protègent fréquemment pas ni les femmes ni les travailleurs indépendants ni ceux qui travaillent dans le secteur informel. L'OIT collabore avec les gouvernements de la région pour rechercher des moyens permettant d'introduire une couverture sociale minimale pour l'ensemble de la population, et il existe en outre le programme STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) qui couvre des initiatives informelles lancées par des coopératives et d'autres groupes visant à mettre en place des systèmes de sécurité sociale.
- 296.** Un certain nombre d'intervenants ont exprimé leurs préoccupations devant le paragraphe 205, mais cela tient peut-être au fait qu'il ne ressort pas clairement du texte qu'il est fait allusion à une situation particulière dans laquelle l'OIT répondait à des demandes formulées par divers pays dans le contexte de l'intégration sous-régionale. L'OIT ne participe à aucune autre activité en dehors de celles couvertes par ce cas très particulier pour lequel elle répondait à une sollicitation du MERCOSUR et essayait de tirer parti des mesures sociales adoptées par ses mandants, ce qui en fait s'apparente beaucoup aux activités menées dans le monde entier dans le cadre de la Déclaration. Ces demandes émanaient non seulement de représentants de gouvernement, mais également d'organes tripartites dans la lignée de ce qui est fait dans les Etats Membres des Caraïbes.
- 297.** Le paragraphe 206 peut donner à tort l'impression que l'OIT participe à des entreprises commerciales ou économiques mais tel n'est certes pas le cas, et l'Organisation a simplement répondu aux demandes des instances interaméricaines s'occupant de questions de travail. La première avait été formulée lors d'une conférence des ministères du Travail au cours de laquelle l'OIT avait été invitée à promouvoir un groupe de travail ministériel chargé du suivi du respect des droits fondamentaux; la deuxième émanait d'une commission chargée de la modernisation de la législation du travail dans le cadre du suivi de la Déclaration. Ces deux activités visaient à promouvoir l'application efficace des conventions fondamentales de l'OIT.

### **Etats arabes**

- 298.** M. Blondel a expliqué qu'il prenait la parole en l'absence de représentants des Etats arabes dans le groupe des travailleurs. Pour les travailleurs, la question de la liberté syndicale est primordiale dans les pays arabes. Il faudrait mettre en place, avec le Département des normes internationales du travail, un programme de concertation axé sur la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective et l'élimination de

la discrimination. S'agissant de la liberté syndicale, le bureau de l'OIT à Beyrouth devrait jouer un rôle essentiel.

- 299.** La deuxième question a trait aux travailleurs migrants dans la région comme hors de la région, s'agissant du travail domestique. La situation de cette catégorie de main-d'œuvre est préoccupante et des problèmes de discrimination viennent s'y greffer. C'est pourquoi les organisations syndicales devraient être renforcées.
- 300.** Concernant enfin la question du processus de paix au Moyen-Orient, les travailleurs souhaitent s'associer à tous les efforts de la communauté internationale et du système des Nations Unies pour favoriser le redressement institutionnel, social et économique dans ces pays. Cependant, la formulation du Bureau qui explique que le contenu et le rythme de ses activités dépendront des progrès accomplis sur la voie de la paix leur semble un peu trop prudente. L'OIT doit, dans son domaine de compétence, saisir tous les moyens de contribuer au renforcement du processus de paix.
- 301.** M. Marshall déclare que les employeurs de la région s'inquiètent de la mesure dans laquelle l'OIT fait appel à des financements extrabudgétaires pour des programmes fondamentaux. Le groupe des employeurs pense qu'il serait utile de faciliter une coordination entre les groupements ayant des intérêts communs dans les régions de l'Asie et de l'Afrique. Les employeurs espèrent que le processus de paix au Moyen-Orient trouvera rapidement une issue satisfaisante, et ils soutiennent pleinement la contribution de l'OIT à ce processus.
- 302.** Le représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite, s'exprimant également au nom du gouvernement des Emirats arabes unis, se déclare satisfait du document contenant les Propositions de programme et de budget pour 2002-03, le premier à couvrir une période biennale complète après l'adoption du nouveau format. Dans la section concernant les programmes régionaux intéressant les Etats arabes, au paragraphe 215, il conviendrait de définir le concept de travail décent dans ce contexte. Le libellé du paragraphe 216 semble laisser supposer que l'aide de l'OIT est subordonnée aux progrès du processus de paix. Ce serait une erreur. L'OIT doit poursuivre son travail sur la création d'emplois, en particulier parce que celle-ci est si étroitement liée à la stabilité sociale et au progrès socio-économique qu'à elle seule elle constitue une contribution majeure au processus de paix. Il soutient très fortement le programme spécial pour la Palestine et les autres territoires occupés mais souligne qu'il existe d'autres pays dans la région qui ne sont pas parties au conflit et qui ont néanmoins besoin au même titre des services de l'OIT, en particulier dans le cadre des programmes de coopération technique. Le document présentant les propositions de budget ne fait pas référence à la coopération entre l'OIT et les diverses organisations de la région avec lesquelles elle travaille, et il demande instamment au Bureau de réaffirmer son soutien à l'Organisation arabe du travail ainsi qu'au Bureau exécutif du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe. A ce propos, l'OIT devrait renforcer sa coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs du monde arabe. A titre de conclusion, il demande au Bureau de veiller à ce que le bureau régional de Beyrouth soit pleinement doté d'experts et de conseillers adéquatement qualifiés étant donné la demande de services de l'OIT dans la région.
- 303.** Un représentant du Directeur général (le Directeur régional chargé des activités de l'OIT dans les Etats arabes) attire l'attention sur la qualité des progrès qui ont été réalisés dans le cadre des activités conduites par l'OIT dans la région arabe. Des progrès considérables ont été enregistrés dans la ratification et l'application des normes de l'OIT, y compris les normes fondamentales, et de grands progrès ont été faits dans les programmes relatifs au travail des enfants. En réponse à une question de M. Blondel, davantage pourrait être fait dans le cadre de ce dernier programme s'il était doté d'un personnel à plein temps plutôt

qu'à mi-temps. Le programme spécial pour la Palestine et les autres territoires occupés souffre directement de la situation politique de ces pays.

- 304.** Une mission spéciale vient d'être envoyée dans les territoires palestiniens pour y évaluer la situation, et l'OIT cherche activement des ressources extrabudgétaires pour contribuer au financement des activités particulières menées dans ces territoires. En réponse à l'observation concernant les relations avec les organisations arabes, un mémorandum d'accord a été signé avec le Conseil exécutif du Conseil de coopération du Golfe, la Ligue arabe et l'Organisation arabe du travail. Diverses activités sont prévues au cours de la période biennale 2002-03. Par ailleurs, un projet est en cours en vue d'établir un mécanisme relatif à l'échange d'informations entre l'OIT et l'Organisation arabe du travail au sujet des systèmes d'information sur le marché du travail.
- 305.** La situation des programmes d'assistance technique est étroitement liée à la situation politique de la région. Actuellement, cette situation est extrêmement précaire, et le personnel local travaille dans des conditions difficiles au maintien en activité des programmes de l'OIT. Des discussions sont actuellement en cours pour mettre sur pied une institution spéciale de sécurité sociale chargée de gérer les remboursements opérés par les Israéliens en faveur des Palestiniens. L'OIT participe étroitement à ce programme ambitieux, qui procurera des avantages énormes aux Palestiniens lorsqu'il sera achevé. Enfin, l'orateur a confirmé que les activités de l'OIT visant à promouvoir les normes et principes fondamentaux ainsi que les droits au travail dans les Etats arabes incluraient des questions liées à la liberté d'association, comme l'indique le paragraphe 217 du document du Bureau.

### **Asie et Pacifique**

- 306.** M. Rampak, membre travailleur, a déclaré que les questions ci-après présentaient une importance particulière pour les travailleurs: création d'emplois; ratification et application des normes fondamentales du travail et mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que son suivi; sécurité et santé professionnelle; développement des compétences, recyclage et polyvalence; filets de sécurité sociale. Le paragraphe 226 du document du Bureau affirme à juste titre que «l'événement le plus marquant qui ait affecté la situation économique et sociale dans la région au cours des dernières années est la crise financière qui s'est déclarée en 1997». Nombreux sont ceux, y compris les experts des institutions financières internationales, qui ont pensé que la crise se terminerait avec l'arrivée du nouveau millénaire. Les faits leur ont donné tort, alors que le ralentissement économique qui se produit aux Etats-Unis commence déjà à affecter les recettes d'exportation des pays d'Asie. Etant donné que les produits de l'industrie électronique et les composants d'ordinateurs fabriqués par les entreprises multinationales opérant dans les zones franches d'exportation constituent le gros des exportations asiatiques, la fermeture d'usines ou la délocalisation des EMN vers des régions à faibles coûts a gravement affecté la création d'emplois dans les pays en développement. Il est à craindre que les 30 millions d'emplois perdus lors de la crise économique de 1997 ne soient jamais remplacés.
- 307.** Le paragraphe 227 du document du Bureau examine la création de la zone de libre-échange des pays de l'ANASE en 2003, création qui signifie concrètement que les pays en développement de la région Asie-Pacifique doivent se préparer à la mondialisation. Il est difficile de savoir comment ces évolutions, qui comprennent le Forum de coopération économique Asie Pacifique (APEC), affecteront la sécurité de l'emploi et le bien-être social. La fusion des entreprises commerciales, combinée aux programmes d'ajustement structurel dans les pays émergents et les pays en transition, risque d'avoir des effets de longue durée sur le sort des travailleurs, compte tenu de l'insuffisance des filets de sécurité sociale comme l'assurance chômage. On constate une tendance à lier l'ajustement

structurel et la promotion de l'investissement étranger à la création de zones commerciales dépourvues de toute participation syndicale.

- 308.** L'OIT devrait remédier à cet état de choses grâce à ses activités de coopération technique. Le paragraphe 232 examine les différentes stratégies qu'elle pourrait adopter dans les économies en transition pour promouvoir la protection sociale au profit des groupes vulnérables comme les travailleurs migrants. Compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre ces programmes, il est regrettable de constater une réduction de 2,25 pour cent des activités relatives à la protection sociale en 2002-03.
- 309.** Il est exact, comme le mentionne le paragraphe 230, que l'Asie et le Pacifique est la région où vivent les deux tiers du 1,2 milliard de pauvres du monde. Dans une telle situation, l'atténuation de la pauvreté et la création d'emplois sont les tâches les plus urgentes, mais il faut veiller à ce que ces programmes entraînent une amélioration des conditions de travail et de la situation quant aux droits de l'homme et aux droits syndicaux fondamentaux. Il est quelque peu surprenant de voir que le paragraphe suivant mentionne seulement la création d'emplois pour le Timor oriental, alors qu'il apparaît à l'évidence que ce pays nouvellement créé devra mettre en place un droit et une administration du travail, de même que des organisations nouvelles d'employeurs et de travailleurs. Le paragraphe 232 évoque brièvement la question du VIH/SIDA sur le lieu de travail, mais il y aurait lieu d'accorder beaucoup plus d'attention au programme de l'OIT dans ce domaine, de façon à pouvoir atteindre des résultats tangibles.
- 310.** On constate une faiblesse des mécanismes relatifs au dialogue social dans l'ensemble de la région, mais ce sont ces mécanismes mêmes qui sont la clé du développement durable en Asie et dans le Pacifique, particulièrement à la suite de la récente crise économique. Dans une première étape, l'OIT pourrait apporter une assistance technique utile par le biais de l'EMD et exhorter les gouvernements à appliquer les dispositions de la convention n° 144 qui concerne les consultations tripartites. Le Conseil syndical de l'ANASE (ATUC) s'est réuni à Djakarta il y a deux mois pour examiner avec l'OIT la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son mécanisme de suivi. L'ATUC a adopté la Déclaration de Djakarta, qui exhorte notamment l'OIT, et plus particulièrement son EMD, à rencontrer régulièrement les syndicats, les employeurs et les gouvernements pour améliorer l'efficacité des systèmes de suivi et de notification.
- 311.** M. Marshall a déclaré que les employeurs sont bien conscients qu'une grande partie de la région souffrait encore des effets de la crise financière de 1997, mais que la conjoncture économique actuelle donne à penser que pour certains pays la situation va encore empirer. La Conférence régionale asiatique, qui se tiendra en août, constituera pour le Bureau une excellente occasion de mettre à jour sa connaissance des besoins des mandants. L'Asie-Pacifique constitue une zone immense dont les besoins sont très divers, et il est regrettable de constater que les grands problèmes auxquels font face les sous-régions d'Asie du Nord et d'Asie du Sud ne tiennent pas davantage de place dans les actions projetées.
- 312.** La création d'un environnement propice aux investissements et à la création d'emplois est la première priorité de la région de l'Asie et du Pacifique. La promotion de la Déclaration constitue un élément important de cette activité, qui débouchera sur la ratification de normes. Les propositions faites aux paragraphes 230 et 231 méritent d'être pleinement appuyées, mais une partie des ressources devrait servir au soutien des petites et moyennes entreprises et à la gestion et au développement des ressources humaines. Les propositions du paragraphe 232 sur la protection sociale et du paragraphe 233 sur le tripartisme sont étroitement liées parce que le développement de la protection sociale dépend très largement du caractère effectif du tripartisme. Le renforcement des partenaires sociaux est crucial à cette fin.

- 313.** Le représentant du gouvernement de la Malaisie a déclaré que la disparité entre la situation économique des Etats Membres est plus forte dans cette région que dans toute autre. Cette large disparité de niveaux de développement économique et de revenus est aggravée par les différences culturelles et sociales, si bien qu'il faudra presque certainement mettre au point des programmes sur mesure pour tenir pleinement compte de la diversité du tissu social et économique de la région.
- 314.** L'intégration régionale mentionnée au paragraphe 227 est un groupement économique de pays constitué pour faire face aux défis de la mondialisation et pour améliorer sa compétitivité dans le marché mondial par l'introduction de nouvelles technologies provenant essentiellement du Japon et de la République de Corée.
- 315.** C'est à juste titre que le rapport déclare que l'ANASE fait de gros efforts pour améliorer les ressources humaines de la région, et c'est pourquoi le secrétariat de l'Organisation a lancé différents projets pour préparer la population active aux changements qui surviendront dans le marché du travail. Certains projets ont été retardés en raison de contraintes financières, mais une coopération étroite entre le bureau de Bangkok de l'OIT et le secrétariat de l'ANASE permettra de les remettre en activité dès que possible. La proposition visant à intégrer les stratégies de l'emploi dans les politiques de développement économique aux niveaux national et régional menées par les membres de l'ANASE mérite d'être appliquée pleinement, mais les membres de ce groupe régional manquent des compétences techniques et des moyens financiers nécessaires à cette fin. Ils comptent sur l'assistance technique du bureau de Bangkok.
- 316.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh a déclaré appuyer le programme de la région Asie et Pacifique, et particulièrement ses éléments qui portent sur la lutte contre le travail des enfants et la traite des femmes et des enfants. Il appuie également les propositions relatives à la formation et au reclassement des travailleurs déplacés. Son pays a déjà ratifié la convention n° 182 et est en train d'incorporer cet instrument à sa législation nationale. Il attend avec intérêt la mise en œuvre des propositions exposées aux paragraphes 232 et 233.
- 317.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'associe aux observations faites par le représentant de la Malaisie au nom des Etats Membres d'Asie et du Pacifique. Les activités proposées en vue de la création d'emplois pourraient être plus efficaces si elles étaient coordonnées dans le cadre d'une réunion de haut niveau qui pourrait axer ses efforts sur les problèmes de l'emploi régionaux. De même, les programmes visant à améliorer le tripartisme et le dialogue social pourraient bénéficier d'un échange interrégional d'informations. Dans le propre pays de l'orateur, les avantages du premier congrès national tripartite ont été si évidents et si larges qu'il a été décidé de tenir un second congrès au cours de cette année. D'autres pays de la région pourraient également bénéficier des réunions tripartites de ce type, et l'OIT devrait étudier cette question. Un échange d'informations sur le travail entre les Etats Membres de la région pourrait contribuer largement à la solution des problèmes communs. Ces avantages seraient encore plus grands si les échanges étaient élargis à d'autres régions.
- 318.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a appelé l'attention sur le paragraphe 230, selon lequel la région de l'Asie et du Pacifique est celle où vivent plus des deux tiers du 1,2 milliard de pauvres du monde, concentrés plus particulièrement en Asie du Sud. La question de la création d'emplois et de l'atténuation de la pauvreté pourrait être envisagée cette année à la Conférence régionale asienne, mais, étant donné l'ampleur des problèmes, il faudrait que les programmes de l'OIT, pour être efficaces, soient largement financés et extrêmement ciblés.

- 319.** Le représentant du gouvernement de la Chine a déclaré que nombreux sont ceux qui ne sont pas conscients de l'ampleur même des problèmes auxquels font face les Etats Membres de l'Asie et du Pacifique. La région abrite près de la moitié de la population mondiale et les deux tiers environ des pauvres du monde. Lors de la crise financière asiatique de 1997-98, plus de 25 millions de personnes ont perdu leur emploi. Aucune autre région n'a été aussi durement frappée, et l'OIT doit prendre conscience de ce que, pour que son action dans la région soit véritablement efficace, les ressources qu'elle accorde à ses programmes doivent bénéficier d'une augmentation substantielle. La priorité absolue reste la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté.
- 320.** Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré que l'OIT arriverait à traiter plus efficacement les problèmes régionaux en accélérant la décentralisation entamée il y a quelques années avec l'approbation massive du Conseil d'administration. L'OIT devrait consacrer un maximum de ressources à ses activités dans les régions, et l'orateur souhaite maintenir à cet égard l'appui particulier accordé par son gouvernement aux programmes tendant à promouvoir et à concrétiser les normes et principes et droits fondamentaux au travail, etc.
- 321.** Un représentant du Directeur général (le Directeur régional pour les activités de l'OIT en Asie et dans le Pacifique) a dit que les conséquences de la crise financière de 1997 affectaient encore de larges zones de la région de l'Asie et du Pacifique. Le cadre économique et politique de nombreux pays s'est modifié, en particulier avec l'intégration économique qui s'est propagée à travers la région. L'ANASE se rapproche de la Chine, de la République de Corée et du Japon, et sa zone de libre-échange ouvrira en 2003. Le Forum de coopération économique Asie Pacifique (APEC) s'élargit, et l'intégration gagne progressivement les questions sociales, comme la mise en valeur des ressources humaines. Mais il reste encore beaucoup à faire, particulièrement en matière de création d'emplois. Nombre des programmes de l'OIT ont obtenu d'excellents résultats, spécialement ceux qui portent sur les normes et principes et droits fondamentaux au travail, le suivi de la Déclaration, le travail des enfants (notamment la traite des femmes et des enfants) et la protection sociale.
- 322.** La création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté sont deux grands défis pour l'OIT, mais les programmes devront être modifiés pour tenir compte de la large diversité de la situation des Etats Membres. Le renforcement du tripartisme et du dialogue social est un objectif stratégique qui devrait déboucher sur des progrès substantiels au cours de la période biennale 2002-03. Les difficultés liées à la présence de l'OIT au Timor oriental ont été aplanies, et les projets portant sur les conséquences du tremblement de terre du Gujarat sont maintenant en place.

### ***Europe et Asie centrale***

- 323.** M. Blondel a déclaré que les travailleurs souscrivent à l'appel du Bureau. Le groupe des travailleurs utilisera tous les moyens de pression à sa disposition, et la Confédération européenne des syndicats tout comme les organisations syndicales françaises, anglaises, allemandes etc. continuent à collaborer au maximum aux activités menées dans les pays d'Europe orientale. La sixième Réunion régionale européenne a marqué des choix et des orientations que l'OIT va suivre. Il faut maintenant mettre un terme à la période de transition de l'Europe orientale. Les nouveaux systèmes doivent entrer en vigueur et il faut pour cela des organisations patronales et des organisations syndicales indépendantes. L'instauration du dialogue social et du tripartisme suppose une assistance technique de l'OIT soulignant l'indépendance syndicale.

- 324.** Il est intéressant de constater que, sur les 35 pays environ qui ont perdu le droit de vote, 15 sont des pays d'Europe orientale ou d'Asie centrale. Il faudrait affecter des ressources à ces régions.
- 325.** Pour avoir des organisations syndicales indépendantes, il faut des activités de formation. Les syndicats d'Europe occidentale jouent dans ce domaine un rôle important, parfois par le canal de l'OIT et dans ses programmes. Ces organisations sont prêtes à participer, qu'il s'agisse de dialogue, de tripartisme, d'indépendance des syndicats et des associations d'employeurs pour permettre de dynamiser l'économie de ces pays.
- 326.** M. Marshall a déclaré que les employeurs de la région souhaitent intensifier la coopération avec l'Union européenne et l'application de leurs programmes en Europe orientale. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est est certainement une priorité pour la région, les priorités à cet égard pour l'OIT étant la promotion de la liberté syndicale et le développement et le renforcement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et efficaces. Cependant, les progrès risquent de stagner, à moins que l'on ne pourvoie bientôt le poste laissé vacant par le directeur régional et que l'OIT ne continue d'appuyer la participation des partenaires sociaux à l'application des programmes du Pacte de stabilité. Il serait intéressant de voir comment les ressources allouées aux quatre objectifs stratégiques sont, en fait, réparties dans chacune des régions.
- 327.** Le représentant du gouvernement du Danemark a déclaré que les mandants ne cessaient de demander que l'OIT fasse davantage, et plus vite. Dans un monde où les ressources sont rares, il est d'autant plus important de revoir sans cesse, et avec l'esprit ouvert, les priorités de l'Organisation conformément à ses valeurs et à ses principes. Cela signifie que l'OIT doit trouver la force et le courage de réexaminer ses objectifs, ainsi que la manière dont elle répartit ses ressources pour les concrétiser. La prise de décisions n'est jamais facile et elle devient parfois pénible, mais, si l'OIT n'assume pas ses tâches de gestionnaire, elle se diluera et ne pourra pas assumer ses responsabilités en général. Il est absolument nécessaire de revoir l'équilibre de la répartition des ressources, entre les régions et à l'intérieur des régions, ainsi que la répartition actuelle des bureaux dans divers pays et leurs coûts.
- 328.** La sixième Réunion régionale européenne de l'OIT a eu lieu en décembre 2000. L'Europe et l'Asie centrale constituent l'une des régions les plus diverses dans le monde, et les niveaux de développement y sont très disparates. L'Europe occidentale jouit d'une croissance économique satisfaisante et voit ses taux de chômage décliner, mais l'Europe centrale et orientale, en dépit de quelques améliorations dans divers pays en transition, n'a encore jamais connu de véritable croissance économique. Nombre de personnes sont victimes du chômage, du sous-emploi et de leurs conséquences sur le plan social, et tant les employeurs que les travailleurs ont fait référence à un certain nombre d'autres problèmes, comme l'absence de dialogue social. La réunion régionale qui a eu lieu en décembre dernier a estimé que l'OIT devait s'investir en répondant par la coopération technique et les services consultatifs aux exigences de l'ordre du jour du travail décent, et cela est pleinement reflété dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Le Bureau se doit désormais de répondre d'une manière équilibrée et entièrement responsable aux demandes d'assistance qui émanent d'Europe centrale et orientale.
- 329.** Par conséquent, le gouvernement du Danemark invite résolument le Bureau et le Conseil d'administration à reconsidérer la répartition des ressources dans la région européenne. A cet égard, il faut se demander si la représentation de l'OIT en Europe occidentale et orientale est équilibrée. En Europe occidentale, on compte six bureaux de correspondance et un bureau de liaison, tandis qu'en Europe centrale et orientale et en Asie centrale seules deux équipes multidisciplinaires répondent à la demande de services de toute cette partie de la région. Le niveau des activités au titre du budget ordinaire pour 2002-03 est demeuré

le même que pour 2000-01 dans la région européenne, et le gouvernement danois est pleinement favorable à cette situation. Cependant, il suggère que les bureaux de correspondance de Bonn, Londres, Madrid, Paris et Rome soient fermés, et que les ressources ainsi libérées soient allouées à des activités en Europe centrale et orientale, où la demande de services de l'OIT a été si clairement identifiée. Cela implique la réaffectation d'environ 3,5 millions de dollars pour la période biennale. Le montant précis à redistribuer devrait être fixé après consultations avec les pays concernés afin de veiller à satisfaire leurs principaux besoins.

- 330.** Le gouvernement du Danemark est conscient de l'engagement du personnel du BIT dans les bureaux d'Europe occidentale et des diverses tâches qu'ils mènent à bien. Cependant, il souhaite attirer l'attention sur le fait que le monde a considérablement changé depuis que ces bureaux ont été établis, notamment à cause du développement de la technologie de l'information. Dans le contexte de l'OIT, la création de l'Internet et le développement par l'Organisation de services sur l'Internet sont déterminants. Les services désormais fournis par le recours à cette technologie, notamment la diffusion d'informations, les publications, les travaux promotionnels, etc., entraînent forcément une réévaluation de la justification de la représentation de l'Organisation dans tous ces pays.
- 331.** Dans les pays qui ne disposent pas de bureau de correspondance, le ministère responsable des relations avec l'OIT accomplit plusieurs de leurs fonctions. Dans la perspective du budget stratégique et dans celle d'un ciblage précis, tendant à fournir des services à ceux qui en ont le plus besoin afin de produire un impact, il faut désormais se demander comment on pourrait le mieux répondre aux besoins de l'Europe centrale et orientale. La proposition est faite dans ce contexte, et la commission est invitée à envisager une redistribution des ressources conforme à cet objectif.
- 332.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant également au nom des gouvernements de l'Italie et de l'Allemagne, a estimé qu'il fallait consentir d'importants investissements dans les pays d'Europe centrale et orientale en matière de développement institutionnel et de promotion du dialogue social. Dans les économies en transition, la promotion du dialogue social est une condition indispensable à la stabilité et à la justice sociale.
- 333.** Le gouvernement de la France mais aussi les gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie n'estiment pas que la fermeture des bureaux de l'OIT dans les pays d'Europe occidentale constitue la meilleure solution pour répondre à la demande d'augmentation des activités dans les pays d'Europe centrale et orientale. Au contraire, ils émettent les plus vives réserves à cet égard. En effet, les bureaux de l'OIT dans les pays d'Europe occidentale jouent un rôle important pour trois raisons: premièrement, ils apportent un appui technique considérable en termes d'accueil de fonctionnaires, d'experts et de partenaires sociaux des pays en développement; deuxièmement, ils occupent une fonction stratégique dans la mobilisation des contributions facultatives de par leur rôle en matière de prospection, de financement; troisièmement, ils ont une fonction de contact et de médiation avec les organisations internationales, régionales ou subrégionales en Europe, voire même organisations internationales mondiales comme dans le cas de l'OCDE ou de l'UNESCO à Paris ou de la FAO à Rome. Ainsi, le bureau de l'OIT à Rome a joué un rôle très utile dans la préparation du G8 de Turin.
- 334.** L'intervenant a ajouté que, ce faisant, il plaidait non seulement pour le maintien de l'emploi dans certains bureaux, mais aussi pour la création d'emplois dans d'autres pays.
- 335.** La représentante du gouvernement des Pays-Bas s'est à nouveau interrogée sur la possibilité de rationaliser et de simplifier l'ensemble de la structure extérieure dans toutes

les régions, et de remplacer les divers types de bureaux actuels par un type unique de bureau. Une réponse du Bureau serait appréciée.

- 336.** L'oratrice a encore souhaité préciser un point en ce qui concerne les régions. Le Directeur général a fait observer dans son message que les ressources sont rares, et qu'il n'est pas possible de prévoir des augmentations en faveur de régions. Il est donc d'autant plus important de destiner ces rares ressources à ceux qui en ont le plus besoin, et de les envoyer là où elles produiront le plus d'impact. En ce qui concerne la région européenne, il est clair que les fonds qui sont actuellement dépensés par l'OIT dans les bureaux de correspondance d'Europe occidentale à Londres, Bonn, Paris, Madrid et Rome produiraient un impact plus important s'ils étaient réacheminés vers l'Europe centrale et orientale et en Asie centrale. Pour l'instant, ces régions ne disposent que de deux équipes multidisciplinaires opérant à partir de Budapest et de Moscou, pour couvrir une région très vaste.
- 337.** La structure extérieure de l'OIT, dont les bureaux d'Europe occidentale font partie, a un lien naturel avec l'exécution de l'assistance technique. On a dit à plusieurs occasions que l'objectif principal des bureaux de l'OIT est l'assistance technique. En Europe, ce type de travail est mené à bien presque exclusivement en Europe centrale et orientale. A la récente Réunion régionale européenne, le fossé qui sépare l'Ouest et l'Est en Europe en matière de besoins est devenu terriblement évident. Compte tenu de la situation, est-il justifié de conserver quatre bureaux de correspondance dans cinq pays qui sont voisins? Sans doute il y a là des raisons historiques, mais le monde a changé et l'OIT avec lui. Au fil des ans, des bureaux sont restés ouverts dans sept pays d'Europe occidentale, contre deux seulement à présent en Europe centrale et orientale et en Asie centrale. L'oratrice s'associe à la déclaration du représentant du gouvernement du Danemark, et elle propose que les ressources destinées à tous les bureaux européens, excepté Ankara et Bruxelles, soient réacheminées vers l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale, et que les cinq autres bureaux de correspondance susmentionnés soient fermés.
- 338.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a réitéré l'importance qu'elle attache à ce que tous les éléments de l'OIT, au siège et sur le terrain, travaillent en coopération à atteindre les mêmes objectifs, et que les ressources de l'OIT soient utilisées aussi efficacement que possible à cette fin. Sans préjuger du résultat, elle a donc instamment demandé à l'Organisation de mener à bien un examen de sa structure extérieure actuelle afin de veiller à la cohérence des activités du programme par rapport aux objectifs et de s'assurer que la répartition des bureaux extérieurs est la plus appropriée, en termes de coûts et de contribution aux travaux de l'Organisation.
- 339.** Le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a jugé très intéressante la proposition du représentant du gouvernement du Danemark. Lui-même et plusieurs autres orateurs ont souligné la nécessité de réexaminer le rôle des régions dans la concrétisation des objectifs stratégiques sur le terrain. Comme l'a dit le Directeur général, le niveau des ressources disponibles fait partie de la contrainte qui pèse sur un redéploiement de la capacité régionale. Compte tenu des priorités actuelles de l'Organisation, il est en effet très difficile de comprendre pourquoi les bureaux de l'OIT sont encore si nombreux en Europe occidentale. Leur coût est très élevé, même si l'on exclut celui du siège à Genève. Cette proposition offre donc l'occasion de libérer des ressources qui pourraient être utilisées en tant que solution partielle aux contraintes budgétaires qui pèsent sur le Directeur général. Si l'intention est de demander le soutien du Conseil d'administration pour commencer un réexamen approfondi de la structure extérieure, l'orateur y est favorable.
- 340.** Le représentant du gouvernement du Portugal a déclaré que la proposition danoise s'attaquait à l'inertie des grandes organisations en montrant qu'il est facile d'ouvrir une nouvelle structure mais presque impossible de la supprimer. Le Portugal ne souhaite

néanmoins pas se prononcer sur le contenu de cette proposition mais préconise un exercice d'évaluation globale des structures de l'Organisation et notamment de la cohérence du réseau des structures de terrain.

- 341.** Le représentant du gouvernement du Canada est convenu que la représentante du Danemark a présenté une proposition des plus intéressantes. Le Canada avait cru comprendre que la fermeture du bureau de l'OIT à Ottawa il y a près d'une dizaine d'années représentait la première étape d'un processus de réévaluation de ce type de bureaux, mais depuis lors il semble que ce processus ait été interrompu. Bien sûr le changement en soi n'est pas forcément une bonne chose, mais il est vrai que le monde a changé et qu'il est peut-être temps de procéder à un examen général du coût des bureaux régionaux, pour que les mandants puissent évaluer la valeur de ce type de dépenses par rapport aux priorités qui ont été identifiées et adoptées. Cela aidera à déterminer si maintenir tel ou tel bureau est la façon la plus efficace de réaliser les priorités de l'OIT. Cette proposition montre l'intérêt de la nouvelle approche budgétaire qui permet d'apprécier la valeur d'une activité et de s'assurer que les dépenses qui lui sont consacrées sont en rapport avec sa priorité relative.
- 342.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a remercié les représentants du Danemark et des Pays-Bas de leurs propositions de transférer des ressources de l'Europe occidentale à l'Europe orientale et à l'Asie centrale. C'est une proposition sérieuse qui mérite d'être examinée avec soin tant par le Directeur général que par le Conseil d'administration. Au cours de la discussion générale, les orateurs ont mentionné la nécessité de refléter comme il se doit dans le budget les nombreuses tâches de l'Organisation concernant les pays de la Communauté d'Etats indépendants. Concrètement, presque tous les programmes de terrain pour cette région ont été exécutés dans des pays d'Europe orientale et de la CEI, et il est important de préserver le financement de ces programmes. Ces dernières années, on a pu réaliser des économies sur les frais généraux d'administration au siège mais, comme beaucoup d'orateurs l'ont fait remarquer, on peut aussi en réaliser ailleurs dans la région Europe. Le Directeur général devrait étudier avec soin le montant des ressources requises pour appliquer le programme et budget, et notamment prévoir un examen spécial des ressources budgétaires à allouer aux programmes proposés pour les pays de la CEI.
- 343.** M. Marshall a appuyé la suggestion du représentant des Etats-Unis, à savoir qu'il soit procédé à un examen de tous les bureaux extérieurs.
- 344.** M. Blondel a expliqué que sa situation était délicate puisqu'il est, outre représentant des travailleurs, français. Selon lui, il importe avant tout de définir exactement les besoins, et ensuite de faire en sorte que l'on puisse les satisfaire, avec notamment les moyens budgétaires appropriés. Les travailleurs s'efforceront de participer à l'implantation, en Europe orientale, de leurs modes de réflexion et d'action; là où ils existent, telle est notamment la fonction des bureaux de correspondance. S'agissant du bureau de Paris, celui-ci a permis d'instaurer une coopération entre le BIT, d'une part, et le ministère du Travail français, d'autre part. La France avait naturellement tendance, de par son histoire, à entretenir des relations bilatérales, et le bureau de Paris a permis de faire évoluer les choses. L'intervenant a souligné que, d'après ses informations, le bureau de Paris n'était pas entièrement à la charge du BIT et que le gouvernement avait prévu une affectation pour les locaux occupés par le bureau. Pour les travailleurs, la fermeture de ce bureau aurait valeur de symbole. Il faut cependant examiner quelle est la fonction de ces bureaux tout comme des bureaux extérieurs et, en cas de dysfonctionnement, prendre des dispositions draconiennes. Par ailleurs, l'OIT devrait être présente en différents endroits, particulièrement en Europe orientale et dans certains pays, car sa simple présence sert de garantie aux travailleurs même s'ils en ignorent l'existence. L'intervenant a déclaré qu'il

était prêt à ouvrir un débat sur cette question dans le contexte d'une analyse beaucoup plus large.

- 345.** Un représentant du Directeur général (le Directeur adjoint chargé des programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale) a remercié les mandants européens qui ont contribué au succès de la sixième Réunion régionale européenne, dont les conclusions ont réaffirmé que l'OIT se dirigeait dans la bonne direction. Ces conclusions renforceront le champ d'application des trois principales activités en Europe centrale et orientale et en Asie centrale jusqu'à la fin de 2003.
- 346.** La première activité porte sur la consolidation de la démocratie dans la Communauté d'Etats indépendants (CEI), par un renforcement de l'autonomie et de l'efficacité des partenaires sociaux, l'octroi d'une assistance en vue de l'adoption d'une législation du travail adéquate et la promotion de la ratification et de la mise en œuvre des normes internationales du travail et l'établissement de rapports y afférents. L'OIT collabore étroitement avec l'OIE et la CISL à cet égard.
- 347.** La deuxième activité est l'introduction d'une dimension sociale dans le Pacte de stabilité, qui embrasse trois composantes principales: l'emploi et la formation professionnelle; la législation du travail, le dialogue social et le tripartisme; la sécurité et la santé. Trois groupes de travail tripartites seront convoqués très bientôt et devraient produire des résultats positifs. Le soutien très ferme fourni par l'OIE et la CES (Confédération européenne des syndicats) dans ce domaine est essentiel.
- 348.** La troisième activité porte sur l'élaboration de programmes de coopération dans chacun des pays qui souhaitent accéder à l'Union européenne, dans le cadre du processus d'élargissement de l'Union. L'objectif est de préciser la manière dont l'OIT pourrait le mieux servir ces pays pour qu'ils s'alignent sur l'*acquis communautaire*. Récemment, l'OIT et la Commission de l'emploi et des affaires sociales de l'Union européenne ont lancé un partenariat pour aborder leurs problèmes communs par la recherche et l'organisation de séminaires conjoints.

## Gouvernance, appui et management

- 349.** M. Blondel a fait remarquer que, tout au long du débat, les travailleurs ont, comme certains gouvernements, plaidé pour la suspension d'un budget à croissance zéro. Le taux de change budgétaire et le barème des contributions des Etats Membres seront des facteurs déterminants pour l'adoption du budget par la Conférence en juin. Dans ce contexte, l'intervenant a demandé si les gouvernements ayant soutenu un budget à croissance zéro pourraient dès maintenant s'engager à maintenir le budget au même niveau en dollars que le budget précédent ce qui reviendrait, si le taux de change n'évolue pas, à une augmentation proche de 13,5 millions de dollars. Ils montreraient ainsi leur volonté de doter l'OIT des ressources dont elle a besoin. Les travailleurs quant à eux estiment qu'un budget à croissance réelle zéro avec une provision de 7 millions de dollars pour les augmentations de coûts est un minimum.
- 350.** M. Marshall a dit que les employeurs avaient encore deux questions. Au paragraphe 6 de la page 77 du document français, des réductions ont été proposées pour le programme *Relations, réunions et documents*. Il va de soi que toutes les réductions des frais généraux sont les bienvenues. Cependant, il s'agit là de services qui sont essentiels au bon fonctionnement du Bureau. Ils jouent un rôle très important dans l'organisation des travaux du Conseil d'administration et de ses commissions et comités. Les employeurs souhaiteraient avoir l'assurance que ce service peut continuer à répondre aux lourdes exigences qui pèsent sur lui. La deuxième question concerne le paragraphe 79 à la page 90

du document français. Elle porte sur les services de crèche et de garderie. Selon les informations reçues, la crèche est à présent pleine et les 18 places réservées au BIT sont déjà prises. Les employeurs souhaiteraient connaître les obligations juridiques et les répercussions financières qu'il y aurait, le cas échéant, si l'on recevait de nouvelles candidatures d'enfants de fonctionnaires du BIT qui seraient rejetées faute de place.

- 351.** Le Directeur général a ensuite éclairci certaines des questions soulevées au cours de la discussion. La première porte sur la croissance zéro. Le nouveau système d'établissement d'un budget stratégique est désormais en place. Il est très encourageant de recevoir autant de marques de soutien de la part des membres de cette commission. Il y a encore beaucoup à faire et l'on y parviendra certainement grâce aux affinages successifs du processus budgétaire au cours des années à venir. Comme toujours, le Bureau accueillera avec gratitude tous les commentaires et suggestions des membres du Conseil d'administration tendant à favoriser la transparence du processus budgétaire.
- 352.** Il est instructif de regarder séparément les dépenses et les recettes du budget. Il est naturel que les mandants appellent à davantage de dépenses sur les activités qu'ils jugent prioritaires. Le financement extrabudgétaire est incertain, mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'accepter lorsque le budget ordinaire est insuffisant. A l'évidence, les demandes adressées par les mandants ont un coût qui dépasse de beaucoup les ressources disponibles.
- 353.** La synthèse des commentaires portant sur les recettes budgétaires n'est pas un exercice facile. De nombreux orateurs ont lancé un appel en faveur d'une croissance nominale zéro pour 2002-03, ce qui signifierait pour le budget une réduction en termes réels d'environ 7 millions de dollars. Certes, le Bureau fera tout son possible pour réduire certaines dépenses et réaliser des économies grâce à l'efficacité, mais il y a des limites et, dans tous les cas, ces efforts n'absorberont pas entièrement les 7 millions de dollars en question. En fait, insister sur une croissance budgétaire nominale zéro revient à dévaloriser le débat qui a eu lieu au cours des trois derniers jours, car il ne s'agit plus de savoir ce que les membres souhaitent, mais simplement de décider du montant de la réduction.
- 354.** Par ailleurs, une croissance nominale zéro n'est pas un outil de gestion satisfaisant, c'est tout au plus une position de principe, sans rapport avec le processus ni avec le produit qui nous occupe. Quoi qu'il ait l'intention de faire, et que ce soit ou non justifié, celui qui gère un tel budget se trouve bloqué par une décision de principe immuable. Cette position est encore plus indéfendable si l'on pense à tous les changements qui ont eu lieu dans le Bureau au cours des dernières années. Ce processus de changement a des coûts qui lui sont propres: mis à part les coûts financiers immédiats, il est allé de pair avec ceux du dérèglement, du compromis et du réajustement.
- 355.** Sur le plan politique, on risque aussi d'avoir un système à deux poids et deux mesures. Une autre organisation internationale qui a récemment entrepris une restructuration d'envergure a bénéficié d'une allocation substantielle de ressources pour ce faire, car on a reconnu que le changement a un coût. Ce cas n'est pas unique, et d'autres organisations ont pu compter, ou pourront en principe compter, sur une augmentation de leurs ressources. Il serait injuste que l'OIT soit traitée différemment.
- 356.** Le Directeur général réitère une déclaration qui figure dans son introduction aux Propositions de programme et de budget pour 2000-01: «Dans un monde où il y a compétition pour des ressources limitées, l'efficacité et l'image jouent un rôle crucial et doivent expliquer pourquoi il faut assurer un financement à l'OIT.» La plus grosse faute bureaucratique, qui se répète souvent, est de tenir le financement pour acquis. A long terme, seules la pertinence et l'efficacité assurent le succès, et seul le succès assure un financement adéquat; et, même alors, les réalités des contraintes financières ont tendance à prévaloir. C'est donc au Conseil d'administration, puis à la Conférence, qu'il appartient de

décider si les contraintes financières d'hier doivent être celles d'aujourd'hui. Ce n'est pas une décision facile à prendre, compte tenu en particulier de l'évolution des conditions économiques et de la réduction des contributions de certains gros Etats Membres.

- 357.** En dernière analyse, la décision sera fonction du type d'institution que les mandants souhaitent faire de l'OIT et de l'engagement collectif qu'ils sont prêts à contracter à l'égard de son programme de travail.
- 358.** A ce stade, la commission a conclu sa discussion des Propositions de programme et de budget pour 2002-03 et a levé la séance pour permettre au Directeur général de réexaminer ses propositions compte tenu des diverses opinions exprimées par les membres de la commission.

## Reprise de la discussion

- 359.** Lorsque la commission s'est réunie de nouveau le 22 mars, le Directeur général a répondu aux débats de la semaine précédente sur les Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Le texte de sa réponse figure à l'annexe II.
- 360.** M. Marshall, prenant la parole au nom des membres employeurs, a déclaré que leurs objectifs lors de la discussion des Propositions de programme et de budget pour 2002-03 étaient triples: premièrement, élaborer un programme en fonction d'un ensemble de priorités déjà définies; deuxièmement, veiller à ce que le Bureau dispose de ressources suffisantes pour exécuter ce programme conformément aux priorités établies par le Conseil d'administration; troisièmement, assurer l'utilisation continue et minutieuse des fonds fournis à l'OIT, en poursuivant la recherche d'économies, la gestion du changement et l'élaboration de sa position stratégique. Les propositions du Directeur général montrent qu'il faut prendre en compte les priorités des mandants. Les employeurs sont favorables aux propositions modifiées, mais ils ne se prononceront définitivement que lorsque les gouvernements auront eu l'occasion d'exprimer leur avis.
- 361.** M. Blondel a expliqué que les travailleurs ne pouvaient applaudir aux nouvelles propositions du Directeur général. Cependant, une partie des préoccupations qu'ils ont évoquées a été prise en considération même si la solution n'est pas obligatoirement celle qu'ils auraient souhaitée. En effet, concernant le programme SafeWork, le Directeur général a proposé une affectation supplémentaire dès 2001 et s'est engagé à continuer de donner un rang de priorité élevé à ce programme. En revanche, sur le fond de la question, les travailleurs souhaitent que le BIT reste la référence en matière de sécurité du travail, capable de trouver la réponse à l'ensemble des problèmes posés. Ils sont donc satisfaits que le Directeur général montre ses préoccupations en souhaitant toutefois qu'il aille un peu plus loin.
- 362.** En conclusion, les propositions, telles que modifiées, répondent partiellement aux vœux des travailleurs. Certaines sont satisfaisantes, d'autres ne le sont pas, d'autres le sont moyennement, mais l'orateur a espéré que dans l'ensemble ces propositions parviendraient à faire l'objet d'un consensus.
- 363.** Le représentant du gouvernement de l'Algérie a expliqué que la délégation de son pays avait déjà présenté les problèmes liés à la croissance zéro qui prive l'Organisation des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs.
- 364.** Le représentant a dit qu'il soutenait la proposition de croissance réelle zéro faite par le Directeur général qu'il a par ailleurs remercié des efforts menés dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

- 365.** Le représentant du gouvernement du Nigéria s'est félicité de la façon dont le Directeur général a répondu aux observations formulées par la commission. Les propositions comportent une contribution partielle pour couvrir les augmentations de coûts et ne sont donc pas fondées sur une croissance zéro en valeur nominale, comme certains Etats Membres l'ont demandé, mais eu égard à l'importance des travaux de l'OIT pour les pays en développement l'orateur a prié tous les membres de soutenir sans réserve les propositions modifiées.
- 366.** Le représentant du gouvernement du Chili avait appuyé les propositions initiales mais avait exprimé son inquiétude devant la réduction des activités dans le domaine de l'emploi. Il est encourageant de constater que ces activités sont maintenant renforcées, et l'orateur s'est déclaré favorable aux propositions modifiées du Directeur général.
- 367.** Le représentant de la République de Corée a lui aussi vivement apprécié les propositions modifiées mais, compte tenu de l'actuelle situation économique dans son pays, il a déclaré qu'il ne peut appuyer ces propositions que si elles correspondent à une croissance zéro en valeur nominale pour la prochaine période biennale.
- 368.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a rappelé que son gouvernement était favorable à une croissance réelle zéro et qu'il estimait capital que l'Organisation finance ses activités prioritaires par des ressources du budget ordinaire. Tout en remerciant le Directeur général de s'être engagé sur la voie des économies, il a soutenu l'approbation d'un budget à croissance réelle zéro.
- 369.** Le représentant du gouvernement du Portugal a rappelé que, pour des raisons de cohérence avec sa politique nationale budgétaire, son gouvernement était favorable à une croissance nominale zéro du budget des organisations internationales. La délégation portugaise a cependant conscience de la demande accrue de services auprès de l'OIT et des répercussions de la rigidité de cette politique tout comme des risques liés à l'augmentation des contributions extrabudgétaires. C'est pourquoi, le gouvernement du Portugal ne s'opposera pas à ce que la proposition du Directeur général pour le budget 2002-03 sous sa nouvelle version soit présentée à la Conférence internationale du Travail.
- 370.** Le représentant du gouvernement du Pérou a indiqué que le Directeur général a pris soigneusement en compte les points de vue exprimés par les membres et a exprimé son appui aux propositions modifiées qui sont actuellement avancées.
- 371.** Le représentant du gouvernement de la Malaisie a exprimé l'espoir que les augmentations de coûts que le Directeur général a convenu d'absorber ne perturberont pas le fonctionnement du Bureau. L'orateur a approuvé les nouvelles propositions que le Directeur général vient de soumettre.
- 372.** Le représentant des Emirats arabes unis a déclaré que le Directeur général a pris pleinement en considération les vues exprimées par les membres et il appuiera donc les propositions modifiées dont la commission est saisie.
- 373.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a été heureux de constater une augmentation des activités au titre de l'objectif stratégique n° 2 et il soutiendra les propositions modifiées à cet égard qui ont été avancées par le Directeur général.
- 374.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a indiqué que les propositions modifiées traduisent les préoccupations des Etats Membres de l'Asie et du Pacifique, et il a donc appuyé les propositions modifiées qui ont été soumises à la commission.

- 375.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a saisi les raisons de la croissance zéro en valeur nominale même si, en monnaie locale, cela entraîne néanmoins une augmentation pour nombre de pays en développement. Comme l'a indiqué un précédent orateur, les pays en développement doivent mettre en balance leurs besoins en services de l'OIT et leur capacité de contribuer au budget de l'Organisation. Après avoir étudié avec soin les propositions modifiées du Directeur général et les raisons qui les sous-tendent, l'orateur s'est déclaré disposé à les soutenir en tant que mesure ponctuelle. Le débat sur la croissance zéro et la croissance en termes réels est extrêmement complexe, et il faudrait dorénavant disposer de davantage d'informations sur les répercussions de la croissance budgétaire sur le fonctionnement de l'OIT et en particulier l'incidence sur les gains d'efficacité et le volume des arriérés de contributions.
- 376.** Le représentant du gouvernement du Panama s'est félicité du travail du Directeur général et a appuyé les propositions modifiées dont la commission est maintenant saisie.
- 377.** Le représentant du gouvernement de la France s'est félicité de la volonté manifeste du Directeur général de protéger les ressources affectées à la santé et à la sécurité au travail. Les débats de la commission montrent que la nouvelle présentation budgétaire permet de véritables discussions sur les orientations stratégiques. Le gouvernement de la France est conscient de l'importance des besoins que doit satisfaire l'Organisation dans différents domaines, et par ailleurs il estime que les objectifs stratégiques de l'OIT doivent avoir un financement stable et durable. Il était donc favorable à un budget stable en valeur réelle et les nouvelles propositions sont assez proches de cette situation. L'orateur s'est associé aux remarques faites par le représentant du gouvernement du Portugal concernant la nécessité d'un équilibre entre les ressources budgétaires et les ressources extrabudgétaires.
- 378.** Le représentant du gouvernement du Bénin a estimé que la nouvelle proposition du Directeur général prenait en considération les préoccupations évoquées la semaine précédente et a donc appuyé cette proposition.
- 379.** Pour le représentant du gouvernement du Soudan, la réponse apportée par le Directeur général aux commentaires de la commission est exhaustive et les propositions modifiées maintenant soumises à l'examen peuvent être appuyées.
- 380.** Le représentant du gouvernement du Burkina Faso a exprimé l'appui de sa délégation à ces propositions qui constituent une solution de compromis.
- 381.** La représentante du gouvernement du Gabon a soutenu vivement la proposition d'ajustement du budget 2002-03 présentée par le Directeur général.
- 382.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, tout en appréciant les propositions modifiées présentées par le Directeur général, a déclaré ne pas voir de raison de s'écarter de la politique de croissance nominale zéro.
- 383.** Le représentant du gouvernement de la République dominicaine s'est déclaré favorable aux propositions telles que modifiées dont la commission se trouve désormais saisie.
- 384.** La représentante du gouvernement de la Trinité-et-Tobago s'est déclarée satisfaite de la réponse exhaustive apportée par le Directeur général aux nombreuses préoccupations soulevées au cours des débats. Elle a tenu à saluer en particulier les efforts que celui-ci a entrepris pour réduire les dépenses tout en satisfaisant à des demandes qui tendaient à l'étoffement de certains programmes en faveur, notamment, de pays en développement. Cette commission ne pouvant pas faire moins que de souscrire à une croissance réelle zéro, l'intervenante s'est déclarée prête, pour sa part, à appuyer les propositions modifiées que le Directeur général venait de formuler.

- 385.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni s'est déclaré conscient de ce que représentent les efforts déployés par le Directeur général pour répondre aux préoccupations des membres sur les plans de la budgétisation stratégique et de l'affectation de ressources plus importantes aux activités concernant l'emploi. Le montant budgétaire total tel que modifié se situe en deçà du montant initial et marque à ce titre un pas dans la bonne direction. Toutefois, l'absorption des augmentations de coûts, même si elle n'a pas été sans causer de difficultés, constitue néanmoins un moyen permettant de réaffecter des ressources à des activités prioritaires. Les propositions telles que modifiées tendent essentiellement à un chiffre dépassant de 5 millions de dollars des Etats-Unis la croissance nominale zéro. Une démarche plus judicieuse consisterait à recommander un budget reposant sur une croissance nominale zéro et à étudier séparément la question des 5 millions supplémentaires, sur la base du complément d'information que le Directeur général fournirait. L'intervenant a déclaré que, pour l'heure, il ne pouvait souscrire aux propositions telles que modifiées du Directeur général.
- 386.** Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré qu'en raison de la situation économique de son propre pays il se ralliait à la position prise par les représentants de la République de Corée, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni en faveur d'un budget basé sur une croissance nominale zéro.
- 387.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli favorablement les propositions du Directeur général dans leur teneur telle que modifiée. L'appel d'un certain nombre de membres à un budget à croissance nominale zéro avait convaincu le Bureau de rechercher encore des économies par gain d'efficacité. Les nouvelles propositions reflètent clairement les avis qui s'étaient dégagés de la discussion antérieure, et le représentant s'y est déclaré favorable.
- 388.** Le représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite s'est déclaré pleinement favorable aux propositions du Directeur général telles que modifiées.
- 389.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador, se réjouissant de l'augmentation des ressources affectées aux activités pour l'emploi, s'est déclaré pleinement favorable aux propositions telles que modifiées dont la commission a été saisie.
- 390.** Le représentant du gouvernement de la Chine s'est lui aussi déclaré favorable aux propositions modifiées présentées par le Directeur général.
- 391.** Le représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a appuyé les propositions telles que modifiées, estimant qu'elles apportent une réponse satisfaisante aux commentaires de la commission.
- 392.** Le représentant du gouvernement du Guatemala s'est joint aux intervenants précédents qui se sont déclarés en faveur des propositions telles que modifiées.
- 393.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant également au nom des gouvernements du Danemark et de la Suisse, membres du Conseil d'administration, et au nom des gouvernements de la Finlande, de la Grèce, de la Norvège et de la Suède, désireux de s'associer à cette déclaration, a fait observer que lors des déclarations de présentation générale du budget, de même que lors de la discussion portant sur les objectifs stratégiques, les questions de réduction des coûts et les régions, beaucoup d'intervenants ont soulevé le problème que pose l'insuffisance des ressources dans de nombreux domaines, et une majorité a semblé estimer que les ressources extrabudgétaires ne devraient pas se substituer aux ressources provenant du budget ordinaire. Lors de précédentes sessions du Conseil d'administration, dans une large majorité les membres ont tenu à faire valoir que des ressources imputées sur le budget ordinaire devraient être

affectées à des objectifs aussi importants que l'IPEC. Le Directeur général avait fait écho à cette exigence particulièrement claire précisément en y faisant droit. Désormais, il incombe au Conseil d'administration d'assumer ses responsabilités. Il avait demandé une politique et une démarche stratégique claire tendant à la mise en œuvre du programme sur le travail décent, et il l'a obtenu. Il avait demandé un budget basé sur les ressources et il l'a obtenu. Il avait demandé une nouvelle structure au sein de l'Organisation, et il peut constater aujourd'hui que c'est déjà chose faite au siège et qu'il en sera bientôt de même sur le terrain. Sa confiance à l'égard du BIT et de sa direction a été plus ou moins suspendue à la satisfaction de toutes ces exigences: désormais cette confiance est acquise.

- 394.** Comme bien d'autres organisations internationales, l'OIT doit fonctionner depuis plusieurs années avec un budget à croissance zéro. Mais la situation a évolué. Pour le BIT, sur l'exercice 2002-03, la différence entre croissance nominale zéro et croissance réelle zéro s'élève à 7 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui ne représente que 1,5 pour cent du budget global, mais ce montant peut néanmoins avoir des incidences considérables sur les activités des programmes.
- 395.** Le groupe estime que le Conseil d'administration doit être juste et cohérent. Il a demandé au Bureau d'agir sur plusieurs points, et c'est bien ce qu'ont fait le Directeur général et ses collègues. Maintenant, le Directeur général revient devant la commission avec un ensemble tout à fait raisonnable de propositions. Le groupe apprécie ses efforts pour trouver un compromis et faire avancer les choses, et il s'associera aux orateurs précédents qui se sont déclarés favorables à ces propositions.
- 396.** La représentante du gouvernement de Cuba a dit apprécier les efforts du Directeur général pour absorber les augmentations de coûts dans la mesure du possible et répondre à la demande des membres qui se sont exprimés de faire de la création d'emplois la plus grande priorité. Elle a exhorté le Directeur général à explorer plus avant la possibilité de réaliser des économies et a déclaré que Cuba se prononcera plus tard sur le niveau du budget, lorsque la question aura été discutée à la Conférence.
- 397.** Le représentant du gouvernement du Brésil a indiqué que les modifications apportées au barème des contributions ne facilitent pas sa décision et qu'il ne peut approuver le budget tel que révisé. Il se prononcera à la Conférence en juin.
- 398.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne s'est déclaré satisfait des nouvelles propositions révisées, qui non seulement prévoient une réduction mais tiennent compte aussi de bon nombre des observations exprimées au cours de la discussion. Toutefois, il ne peut plus faire autrement que de se prononcer pour un budget à croissance zéro en valeur nominale. Les derniers exercices se sont soldés par des excédents de trésorerie qui ont été utilisés à diverses fins au lieu d'être redistribués aux Etats Membres, comme le prévoit le Règlement financier. L'Allemagne s'inquiète de cette tendance ainsi que des conséquences possibles de cette pratique pour les autres organisations internationales, et par conséquent se réserve le droit de se prononcer définitivement à la Conférence en juin.
- 399.** Le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, s'exprimant au nom du gouvernement de l'Australie, a dit apprécier les efforts déployés par le Directeur général pour répondre aux questions et préoccupations exprimées au cours de la discussion, mais a déclaré qu'il préférerait qu'un budget à croissance nominale zéro soit proposé à la Conférence. Le Directeur général n'a pas ménagé ses efforts pour trouver des moyens de réaliser des économies, et il faut l'en féliciter, mais rien ne prouve que le BIT a atteint son efficacité maximale, et l'orateur s'est donc déclaré dans l'incapacité d'accepter les propositions telles qu'amendées.

400. Le représentant du gouvernement du Canada a accueilli avec satisfaction les nouvelles propositions. A mesure qu'il avancera, le processus d'élaboration stratégique du budget permettra d'affiner le financement des programmes prioritaires tout en facilitant la décision de réduire, voire d'abandonner, certaines activités. Cela est particulièrement utile en régime de croissance nominale zéro, qui est, pour le Canada, le point de départ de la discussion budgétaire. L'orateur s'est associé aux orateurs précédents qui ont demandé que la Conférence soit saisie d'une proposition de budget à croissance nominale zéro.
401. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a déclaré apprécier les efforts réussis du Directeur général pour introduire un mode d'élaboration stratégique du budget, initiative qui, sans nul doute, débouchera sur une amélioration et une diversification des prestations. Elle s'est dite toujours convaincue qu'il est possible, avec un budget à croissance nominale zéro, d'atteindre les objectifs du programme et de respecter les priorités fondamentales en s'efforçant d'améliorer encore l'efficacité opérationnelle et d'absorber les augmentations de coûts dans d'autres domaines. Il faut donc proposer à la Conférence un budget à croissance nominale zéro.
402. M. Marshall a indiqué que les employeurs ont écouté avec beaucoup d'attention les avis exprimés par les membres de la commission: compte tenu que la majorité s'est clairement prononcée en faveur des propositions révisées et vu les commentaires précédents des employeurs, ils appuient à la fois les nouvelles propositions du Directeur général et le point appelant une décision dans le document du Bureau.
403. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que son gouvernement ne pouvait se joindre au consensus tendant à approuver une proposition de niveau budgétaire de 472 millions de dollars, et elle a demandé confirmation que les termes «niveau provisoire ... pour le programme» figurant au point appelant une décision font référence à la fois à la proposition de niveau provisoire pour le programme de 472 millions de dollars en elle-même et à l'ajustement arithmétique devant être appliqué au montant du budget calculé sur la base du taux de change au moment où le budget définitif sera adopté en juin. Cette interprétation est confirmée par le Bureau.
404. Le Président a déclaré qu'il ressort de la discussion que la majorité des membres sont favorables aux propositions révisées et que la commission peut maintenant passer au point appelant une décision. Au préalable, il a résumé le débat précédent et a confirmé que les déclarations des membres, y compris les réserves qu'ils ont exprimées au cours de la discussion, figureront dans le rapport de la commission. Il a souligné que, conformément aux dispositions de l'article 6.2 du Règlement financier, le Directeur général est tenu de soumettre à la Conférence le projet de budget approuvé par le Conseil d'administration. Comme il est mentionné dans le paragraphe appelant une décision, il ne s'agit à ce stade que d'un budget estimatif provisoire, et il appartiendra à la Conférence, à sa 89<sup>e</sup> session en juin, de se prononcer définitivement sur les Propositions de programme et de budget pour 2002-03.
405. *Compte tenu des positions adoptées et des réserves exprimées au cours de la discussion, la commission recommande:*
- a) *que le Conseil d'administration recommande à la Conférence internationale du Travail à sa 89<sup>e</sup> session (juin 2001) un niveau provisoire de 472 488 505 dollars pour le programme, calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2000-01 à 1,53 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;*

- b) *que le Conseil d'administration propose à la Conférence, lors de la même session, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 68<sup>e</sup> exercice (2002-03) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période, dont le texte serait ainsi conçu:*

*La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, en application du Règlement financier, adopte pour le 68<sup>e</sup> exercice qui prendra fin le 31 décembre 2003 le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à ... dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de ... dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de ... franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, correspond à ... francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.*

Genève, le 27 mars 2001.

(Signé) D. Willers.  
Rapporteur.

*Point appelant une décision:* paragraphe 405.

## Annexe I

### Présentation des Propositions de programme et de budget pour 2002-03 et du rapport sur l'exécution du programme en 2000 par le Directeur général

Je vous remercie, Monsieur le Président.

La première fois que j'ai donné lecture d'un programme et budget de l'OIT, instinctivement j'ai eu le sentiment que des améliorations étaient possibles. Les véritables points forts de l'Organisation, à savoir son personnel et le Bureau, que j'ai appris à apprécier, étaient écrasés sous le poids du document du budget.

Lors des consultations que j'ai tenues pendant la période de transition, il est apparu clairement que vous vouliez un changement. En conséquence, je vous ai proposé d'examiner un certain nombre d'innovations dans le processus d'élaboration du programme et budget. Ces changements ont été introduits pour la première fois dans le programme et budget pour 2000-01, dans lequel les quatre objectifs stratégiques ont été présentés, et la réorganisation et la rationalisation du Bureau autour de ces objectifs ont été planifiées.

Ce programme et budget a lancé des programmes focaux, destinés à mieux faire connaître l'Organisation, à galvaniser les énergies et à assurer une masse critique. Il a établi l'égalité entre hommes et femmes en tant que question intersectorielle afin que l'attention voulue soit accordée aux questions d'égalité entre les sexes dans toutes les activités de l'OIT. Il a également été assorti des premières tentatives pour spécifier les objectifs opérationnels, les indicateurs et les cibles par rapport auxquels nos résultats peuvent être mesurés. Il a en outre établi plus clairement que le développement était l'objectif principal de notre action. En tant que premier Directeur général du BIT, originaire d'un pays en développement, j'étais particulièrement sensible à cette question. Toutefois, ce premier budget n'a été que le début de nos efforts pour introduire la budgétisation stratégique.

En novembre dernier, cette commission a traité deux points sur lesquels il était essentiel de progresser. Par vos délibérations et par le consensus auquel vous êtes parvenus concernant le cadre stratégique pour 2002-2005, vous avez établi le fondement stratégique sur lequel édifier les budgets. En même temps, vous avez reçu des informations détaillées sur les indicateurs et les cibles qui seront utilisés pour mesurer la performance pendant la période biennale 2000-01.

J'ai aujourd'hui le privilège de présenter deux documents qui nous permettront d'aller encore plus loin dans la budgétisation et la gestion fondées sur les résultats. Le premier de ces documents contient mes Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Il vise trois objectifs:

- *Premièrement, une gestion plus responsable.* Mes collègues se sont employés avec la plus grande énergie à déterminer des indicateurs de performance clairs, mesurables et tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes, des cibles ambitieuses et des stratégies concrètes pour faire en sorte qu'atteindre ces cibles soit un objectif réaliste.
- *Deuxièmement, une plus grande transparence.* Vous avez en fait reçu deux budgets. Le premier est organisé en fonction des objectifs stratégiques et opérationnels. Il indique clairement quelles sont les ressources qui sont proposées pour atteindre ces objectifs. Pour la première fois, il intègre l'action qui sera menée à l'aide du budget ordinaire et celle qu'il est proposé de mener avec des fonds extrabudgétaires. Le second budget est opérationnel. Sa structure correspond à celle du Bureau; il inclut les tableaux traditionnels qui vous permettent de voir qui fait quoi et avec quelles ressources.
- *Troisièmement, une plus grande cohérence.* Les propositions suivent le cadre stratégique que vous avez approuvé, en insistant sur la nécessité d'utiliser le *programme pour un travail décent* pour assurer la cohérence du message de l'OIT et faire en sorte qu'il intègre les

préoccupations traitées dans le cadre de tous les objectifs stratégiques et qu'il réponde à la diversité des besoins régionaux.

Lorsque j'ai établi les propositions, j'ai également gardé à l'esprit votre souhait que le document soit disponible tôt et facile à discuter. La longueur de ces propositions représente à peu près le quart de celle des propositions pour 1998-99, ce qui a permis de les publier plus tôt et à un moindre coût. Nous avons également essayé d'en rendre la lecture plus aisée en ajoutant des graphiques, des tableaux et des résumés et en adoptant une présentation plus professionnelle et un langage plus direct.

Je vais maintenant souligner quelques-uns des points saillants des propositions.

Je commencerai par quelques points concernant notre travail dans les régions. L'essentiel de notre action se passe dans les États Membres. Nous sommes guidés par le service à nos mandants, qui est assuré dans une large mesure par nos services extérieurs. Il n'est pas facile de renforcer l'action de l'OIT dans les régions, dans les limites de la croissance zéro. Je me suis tout de même efforcé de faire des propositions constructives.

Tout d'abord, il y a la création des équipes pour un travail décent. J'ai tenu de larges consultations au sujet de ces équipes. Bien que la notion clé d'une plus grande stimulation des synergies techniques et d'une plus grande intégration des politiques dans les régions ait suscité votre enthousiasme, vous avez aussi évoqué les problèmes qui pourraient se poser. D'une part, il y a le risque de l'établissement d'un niveau hiérarchique supplémentaire. D'autre part, il y a la nécessité de renforcer la fourniture de services techniques par les équipes multidisciplinaires.

Je pense que nous pouvons régler ces questions en chargeant les directeurs des équipes multidisciplinaires d'élargir la base de connaissances sur la manière d'exécuter dans chaque région le programme pour un travail décent. Dans cette perspective, l'équipe, dirigée par le directeur régional, réunirait les directeurs des équipes multidisciplinaires de la région, appuyés au plus par deux fonctionnaires des services organiques.

Les équipes pour un travail décent seront chargées d'améliorer la collaboration avec le siège, de renforcer la planification et l'exécution des activités au niveau régional, d'organiser les contributions aux opérations visant à assurer un travail décent et de stimuler la mise en réseau du personnel régional. Cela devrait permettre de renforcer la masse critique à l'échelle du Bureau et faciliter la coopération entre les régions.

Un deuxième point qui affectera nos opérations au niveau régional est le placement de spécialistes du travail des enfants dans les régions. Nous devons décentraliser encore l'IPEC et intégrer ses opérations et ses procédures dans les structures régulières de l'OIT.

Un nouveau programme qui présente un intérêt particulier pour les régions fournit un appui opérationnel aux initiatives pour un travail décent qui combinent des activités relevant des différents secteurs du Bureau. Ce sera là une contribution importante à la mise au point d'approches intégrées et novatrices du travail décent qui soient attrayantes pour les donateurs et utiles aux pays bénéficiaires. Une importance particulière sera accordée à l'emploi et à la création d'entreprises.

Ce programme vise à améliorer notre capacité de changer les choses au niveau des pays et de relier nos travaux aux stratégies de la Banque mondiale et du PNUD axées sur la lutte contre la pauvreté et le développement humain.

Outre notre travail dans et pour les régions, il y a de nombreuses propositions qui sont nouvelles ou qui élargissent les activités en cours, qui ont la priorité absolue. Elles concernent:

- Le Programme mondial sur le VIH/SIDA, qui a été demandé par la Conférence.
- La lutte contre le travail des enfants.
- La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

- Les innovations apportées à la politique normative.
- L'évaluation de nos programmes focaux.

Vous avez remarqué que, dans les propositions de programme et de budget, je m'en suis tenu à une croissance zéro en valeur réelle par rapport à 2000-01, en prévoyant toutefois, pour couvrir les inévitables augmentations de coûts, une provision d'environ 7 millions de dollars des Etats-Unis, correspondant à 1,5 pour cent du budget de référence. Sans cette provision additionnelle, le travail de fond du Bureau devrait être réduit. Compte tenu des besoins croissants de nos mandants, je suis loin d'être satisfait de cette limitation de notre action.

Afin de libérer des ressources pour les activités les plus prioritaires dans le cadre d'un budget à croissance zéro, j'ai essayé de réaliser des économies, en premier lieu dans les rubriques administratives, dégageant ainsi un montant de 3,7 millions. La mise en valeur des ressources humaines et les services financiers bénéficient au total d'une augmentation de 0,5 million. Nous poursuivrons inlassablement nos efforts pour améliorer l'efficacité, par exemple en procédant à des investissements grâce au Fonds pour les systèmes informatiques.

Toutefois, à un moment donné, opérer des coupes dans ces domaines nuit à notre efficacité globale et nous empêche d'offrir le même niveau de service. Dans le même temps, il nous faut investir davantage dans des politiques modernes de valorisation des ressources humaines, et notamment dans la formation du personnel. La situation actuelle nous oblige à restreindre notre travail sur la gestion du savoir, les communications et l'Internet ainsi que d'autres améliorations des services.

Les régions, malgré la priorité qu'elles méritent, voient leur dotation inchangée en valeur réelle. Je crains qu'elles ne disposent pas du personnel dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs et améliorer la fourniture de la coopération technique. C'est pourquoi, en consultation avec les directeurs exécutifs et les directeurs régionaux, j'explore des mesures qui permettraient de déployer davantage de personnel sur le terrain.

La chute des ressources extrabudgétaires consacrées à l'emploi, imputable principalement à la situation au PNUD, est préoccupante. Elle a provoqué une réduction du budget opérationnel pour l'emploi, mais non pas du budget stratégique. Toutefois, les programmes intersectoriels, et en particulier le nouveau programme sur l'appui opérationnel au travail décent, comporteront un large volet emploi. La contribution du siège au travail sur l'emploi ne diminuera donc pas, globalement. En dépit des limitations qu'impose un budget à croissance zéro, j'envisage de continuer de donner à l'emploi l'importance qu'il mérite. Vous aurez noté que nous prévoyons d'organiser une conférence de donateurs avant la fin de l'année afin de mobiliser des ressources pour nos programmes sur l'emploi.

Des fonds extrabudgétaires pourraient nous aider à pallier notre manque de ressources. Les propositions identifient des domaines dans lesquels des ressources extrabudgétaires doivent être trouvées si nous souhaitons avoir l'impact que nous visons. Je souhaite en particulier mettre l'accent sur notre nouveau programme relatif au VIH/SIDA sur le lieu de travail. Je tiens à remercier les Etats Membres qui ont fait preuve d'une grande générosité en appuyant ainsi notre action. La souplesse d'utilisation des fonds que certains donateurs nous offrent s'est avérée précieuse. Toutefois, nous n'avons pas encore trouvé de solution pleinement satisfaisante à la question de l'appui du budget ordinaire qui, inévitablement, doit accompagner l'action extrabudgétaire.

Monsieur le Président,

La commission est saisie d'un rapport sur l'exécution du programme en 2000, dans lequel elle trouvera un certain nombre des innovations qu'elle a demandées.

Faire rapport sur l'exécution du programme est une dimension fondamentale de l'obligation qu'a le Bureau de rendre compte de sa gestion. Le rapport dont vous êtes saisis vise pour la première fois à montrer ce qui a été accompli dans les Etats Membres sous forme de résultats réels.

La première chose que je voudrais souligner est que ce rapport traite de l'impact, et donc en réalité des résultats de notre Organisation et non pas simplement du Bureau. Sans les efforts de nos mandants, il n'y aurait eu ni ratifications, ni changements directeurs, ni renforcement de capacités, ni création de nouvelles institutions. Je tiens donc à remercier nos mandants de leur détermination et du lourd travail qu'ils ont accompli, car ils sont les partenaires indispensables d'une bonne exécution.

Le BIT n'est qu'un instrument entre vos mains. Ce qui détermine le succès, c'est votre décision d'aller de l'avant au niveau national, votre capacité de construire le consensus et de faire vôtre vos politiques.

Toutefois, si les mandants jouent un rôle central, le Bureau demeure pleinement responsable devant vous des activités entreprises. Ce rapport vous permet de nous juger sur l'impact réel de notre action.

Vous constaterez que nous avons avec précision signalé les Etats Membres qui, nous semble-t-il, ont réalisé des progrès. Cela vous permet de nous donner votre avis sur le bien-fondé de nos observations.

Il est tout à fait approprié que vous examiniez ce document avant d'étudier les propositions de programme et de budget. Vous pourrez ainsi dans l'ordre discuter des résultats passés et des plans d'avenir, et ainsi «boucler la boucle» du cycle de programmation. Au mois de mars prochain, vous recevrez un rapport sur l'exécution couvrant tout l'exercice. Les conclusions figurant dans ce document influenceront sans nul doute sur la préparation des propositions de programme et de budget pour 2004-05.

Lire conjointement les propositions de programme et de budget et le rapport sur l'exécution de programmes présente d'autres avantages. Il est difficile, et souvent même inopportun, de préciser à l'avance le champ d'action géographique exacte du BIT. Les propositions de programme et de budget, qui sont élaborées plus d'un an avant le début des activités de la période biennale correspondante et plus de trois ans avant son terme, donnent peu d'informations sur tel ou tel Etat Membre en particulier. En revanche, les résultats et l'impact sont présentés dans le rapport sur l'exécution du programme par pays et par région. Il est donc possible de visualiser concrètement comment les propositions sont traduites en action.

Nous avons déjà commencé de faire le nécessaire pour que l'obligation de rendre compte des résultats, incorporée dans les propositions de programme et de budget, se reflète dans la planification du travail et la gestion de la mise en œuvre dans l'ensemble du Bureau. Cette planification précise concrètement et dans le détail les résultats, activités et ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et les cibles fixés dans le programme et budget. Une composante importante de cet effort est la programmation entreprise conjointement par le siège avec les régions. En améliorant le rapport sur l'exécution, nous vous fournirons des informations détaillées sur les résultats obtenus.

Les manifestations que nous avons organisées la semaine dernière pour célébrer la Journée internationale de la femme montrent que nous pouvons faire beaucoup pour contribuer à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes partout dans le monde. Les deux documents dont vous êtes saisis témoignent de notre volonté de promouvoir avec une force accrue l'action visible en faveur de l'égalité dans le cadre de tous les objectifs stratégiques. Dans les propositions de programme et de budget, vous constaterez qu'un plus grand nombre d'objectifs opérationnels, d'indicateurs de performances et de cibles tiennent compte de cette dimension et que les stratégies soucieuses d'égalité ou comportant un volet spécifiquement consacré aux femmes sont également plus nombreuses. Le rapport sur l'exécution brosse un tableau clair de ce qui a été atteint dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de la première année d'exécution du programme.

Je voudrais dire, pour conclure, que nos efforts d'amélioration du processus d'élaboration du budget sont loin d'être parvenus à leur terme. Nous avons encore fort à faire si nous voulons que la notion de performance devienne partie intégrante de la culture de l'OIT dans tous les programmes, toutes les unités et toutes les régions. Nous sommes encore loin d'avoir mis la dernière touche aux

ajustements requis en matière de gestion interne, d'information et de formation – y compris l'évaluation – pour améliorer l'exécution du programme. J'espère que des sources extrabudgétaires permettront de financer un programme ambitieux de formation dans ces domaines. Vos réactions et vos avis sur la teneur et la forme de ces deux documents nous seront donc des plus précieux pour continuer d'améliorer le processus de budgétisation et, en conséquence, notre efficacité.

Nos débats, au cours de cette session, déboucheront sur un projet de résolution proposant l'adoption du programme et budget qui sera soumis à la Conférence internationale du Travail. Le montant budget sera ajusté en juin en fonction du taux de change entre le dollar et le franc suisse qui sera alors en vigueur. Au taux d'aujourd'hui, ce budget présente une baisse de 13,5 millions de dollars en valeur nominale.

J'attends avec impatience d'engager avec vous, au cours de la semaine qui vient, la discussion sur ces deux importants documents de programmation.

Avant de conclure, permettez-moi de vous faire part de mes réflexions sur certains des défis que nous aurons à relever en tant qu'institution au cours de cet exercice financier.

*Premièrement*, le rôle que l'OIT est appelée à jouer dans le débat sur la mondialisation ne peut que s'intensifier. Nous susciterons de plus en plus d'attentes et notre capacité d'y répondre sera mise à l'épreuve. Nous devons admettre que l'image d'une OIT manquant de mordant continue de resurgir de temps à autre. Il nous faudra montrer la force de nos idées et de nos capacités institutionnelles. Certains nourriront l'espoir que nous contribuons à combler le fossé entre Porto Alegre et Davos. Personnellement, j'ai acquis la conviction, au contact des protagonistes du mouvement de protestation contre la mondialisation, que l'orientation fondamentale du programme en faveur du travail décent apporte une réponse à bon nombre de leurs préoccupations et j'ai aussi pu me rendre compte, en m'entretenant avec beaucoup de dirigeants du monde des affaires, qu'ils y voient un terrain où l'initiative privée et l'esprit d'entreprise peuvent contribuer à élargir le cercle des bénéficiaires de la mondialisation.

Il nous incombe de bien mettre au point ce positionnement stratégique. Cela fait peser de lourdes responsabilités sur nos épaules mais ouvre aussi des perspectives considérables.

*Deuxièmement*, notre base de connaissances va être sollicitée comme jamais elle ne l'a été. Ce que nous incarnons, ce que nous savons, c'est-à-dire les valeurs que nous défendons et les capacités techniques dont nous disposons, tout cela va être mis à contribution pour répondre à des demandes de plus en plus complexes de conseils pour l'élaboration des politiques. Notre influence se mesurera désormais à notre capacité de nous adapter au changement, du point de vue analytique et intellectuel. J'ajoute qu'il ne nous suffira pas de réagir avec justesse, il nous faudra faire preuve d'assez de pénétration pour comprendre les forces en jeu et l'avenir qui se dessine tant qu'il nous est encore possible d'avoir prise sur les événements et de les infléchir. Nous devons avoir l'ambition de nous poser et d'être perçus comme la principale source de connaissances et de savoir-faire en matière de formulation de politiques pour le monde du travail en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Certes, la concurrence est rude mais, au terme de deux années à la tête du Bureau, je ne doute pas que nous soyons capables d'y parvenir, dans la mesure où nous pouvons nous appuyer sur un tripartisme solide au sein du Conseil d'administration et sur un sens de plus en plus aigu de l'esprit d'équipe au sein du Bureau.

*Troisièmement*, il est évident que notre mandat, les problèmes que nous abordons, les questions qui animent l'OIT sont au cœur de la politique et au cœur de la vie de la famille. Nous sommes en prise directe avec la vie quotidienne des gens, comme peu d'autres organisations internationales peuvent l'être. Et pourtant, comme le débat le fera ressortir, il y a une disproportion extraordinaire entre l'ampleur de notre mission et le montant de nos ressources. C'est là l'une des principales raisons pour lesquelles nous devons faire preuve de stratégie. Naturellement, nous préférons tous être à même de répondre à toutes les demandes, dans tous les domaines. Mais tel n'est pas le cas. Nous ne pouvons éluder la nécessité de faire des choix et de fixer des priorités. C'est bien là ce en quoi consiste une administration digne de ce nom.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe II

### Réponse du Directeur général à la discussion de la Commission du programme, du budget et de l'administration sur les Propositions de programme et de budget pour 2002-03

La semaine dernière, la commission a examiné mes Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Ce débat dense et instructif nous a fourni, à mes collègues et à moi-même, des orientations sur un grand nombre de questions vitales. Avant toute chose, je tiens à vous remercier de prendre tant à cœur le travail de l'Organisation et du Bureau. Vos avis nous seront précieux à bien des égards. Comme je l'ai souvent dit, le succès de l'OIT tient pour beaucoup à ce sens profond du partenariat que partagent le Conseil d'administration et le Bureau dans l'exercice de leurs responsabilités respectives.

La commission a fait bon usage des informations stratégiques figurant dans les propositions pour formuler ses orientations. Ainsi, M. Warrington, parlant au nom des PIEM, s'est référé aux progrès réalisés dans l'élaboration d'un budget axé sur les résultats et a noté que la répartition proposée des ressources rejoint les priorités des PIEM.

Par ailleurs, beaucoup de commentaires ont porté sur la nécessité d'améliorer encore le processus de budgétisation stratégique, ce qui est bien naturel étant donné que celui-ci n'a été amorcé au BIT qu'au cours de l'exercice précédent. A mesure que nous avançons, nous mettrons à profit notre expérience collective pour l'affiner et le perfectionner.

J'aimerais, en particulier, aborder quatre points fondamentaux. Premièrement, vous avez demandé plus de données de base et sur le contexte afin de comprendre pourquoi les cibles sont fixées à tel ou tel niveau. Deuxièmement, vous avez détecté des points faibles dans les liens logiques entre certains objectifs et indicateurs. Troisièmement, vous avez posé des questions sur la façon dont les progrès seront mesurés pour ce qui est des indicateurs et, en particulier, comment il sera tenu compte de la qualité, un point que je considère particulièrement important.

Enfin, vous avez voulu savoir comment la planification du travail permettra d'obtenir une réponse cohérente aux objectifs, indicateurs et cibles. Cela est intéressant à trois égards: pour la performance au niveau des programmes et au niveau individuel, pour les liens entre les secteurs au siège et, surtout, pour l'action menée conjointement par le siège et par le terrain.

Nous sommes tous conscients, au sein de cette commission, d'avoir déjà beaucoup exigé de nos collègues au cours des deux dernières années. Nous avons formulé des propositions de programme et de budget pour 2000-01 et 2002-03 ainsi que le cadre stratégique pour 2002-2005. Nous avons conçu puis révisé les indicateurs et les cibles pour 2000-01. Nous avons fait rapport sur l'exécution du programme en 2000 en utilisant des méthodes complètement nouvelles, et nous sommes déjà engagés dans l'élaboration d'un rapport plus détaillé sur l'ensemble de l'exercice 2000-01, qui vous sera soumis dans un an. Par ailleurs, nous sommes sur le point de commencer une série d'évaluations des programmes focaux.

Vos commentaires m'amènent à la conclusion que vous souhaitez accélérer le rythme de progression de la budgétisation stratégique. Il y a des raisons de le faire, puisque nous en arrivons au stade de l'exécution et de la planification où réside la source de certains des avantages les plus intéressants. Cependant, le succès d'un nouveau mode de gestion repose sur l'équilibre entre le rythme de l'innovation et la capacité de l'Organisation d'absorber le changement.

En réponse à votre demande, j'aimerais annoncer le plan d'action suivant pour le prochain exercice:

- En premier lieu, nous mettrons en place, d'ici la fin de l'année, un ensemble de spécifications pour la mesure du progrès réalisé par rapport à chacune des cibles figurant dans le programme

et budget pour 2002-03. Simultanément, toutes les dispositions nécessaires seront prises pour la collecte et l'enregistrement des données.

- En deuxième lieu, nous établirons des plans de travail pour 2002-03 pour tous les programmes de l'OIT. Ces plans auront le même format, et l'ensemble du personnel pourra les consulter sur Internet. Ils seront le fruit des contributions apportées tant par le siège que par le terrain pour atteindre les cibles que nous avons établies.
- En troisième lieu, nous nous appuierons sur notre expérience pour réviser, s'il y a lieu, les indicateurs et les cibles, de sorte qu'ils représentent mieux les objectifs de notre Organisation.

Tout en cherchant à améliorer le processus d'élaboration stratégique du budget, nous continuerons de chercher des gains d'efficacité. Nous prenons très au sérieux la question de l'efficacité mais peut-être n'avons-nous pas assez parlé de ce que nous faisons.

Au cours du passé récent, nous avons entrepris une vérification de la gestion de notre programme IPEC, avec des résultats tangibles. Nous avons mis en place de nouvelles procédures visant à améliorer l'exécution des activités de coopération technique. Une étude d'envergure vient tout juste d'être achevée, qui contient des propositions concrètes visant à améliorer le processus de traitement des documents au sein du Département des relations et réunions. Nous sommes à la veille d'entamer une étude des activités administratives du Département des normes internationales du travail.

Nos politiques et nos pratiques en matière de publications sont en cours d'examen, en vue d'une révision. Une étude préliminaire de nos activités de terrain a été achevée. Des études de faisabilité seront bientôt entamées au sujet des projets relatifs aux technologies de l'information portant sur la gestion des documents et sur celle des connaissances. On poursuivra la rationalisation des responsabilités en matière d'informatique et de communications au sein du Bureau.

Nous continuerons à centraliser les activités administratives menées à l'échelle des secteurs dans les bureaux des directeurs exécutifs, cette centralisation visant à réduire les coûts totaux sans porter atteinte aux services rendus.

Outre les activités permanentes, de nombreuses autres analyses plus restreintes sont en cours ou au stade de la planification. Nous attachons en effet une grande importance à l'efficacité, dont nous savons qu'elle contribue de manière essentielle à faire en sorte que nos activités de fond disposent de ressources suffisantes pour pouvoir continuer à répondre à la demande.

Examinons maintenant les régions.

Beaucoup pensent que les régions ont besoin d'être renforcées. Je partage ce sentiment. Comme je l'ai annoncé dans mon allocution d'ouverture, la création des équipes chargées du travail décent répondra à cette nécessité, en évitant les doubles emplois et en renforçant les synergies analytiques et politiques au sein du Bureau. J'ai pris bonne note de vos observations, qui sont fort pertinentes. Par ailleurs, je suis déterminé à examiner avec les directeurs exécutifs et régionaux les postes qui peuvent être décentralisés dans les régions.

Certains d'entre vous ont émis l'idée que l'on pourrait fermer les bureaux de correspondance d'Europe occidentale, non pas tant parce qu'ils sont inutiles que parce que les besoins sont plus grands en Europe centrale et orientale. En fait, nous procédons à une analyse de leurs activités en vue d'améliorer leur contribution à l'Organisation. Peut-être conviendrait-il d'envisager des solutions analogues à celle appliquée actuellement à Madrid, où le gouvernement contribue au financement des coûts du bureau.

Nombreux sont ceux qui réclament une étude des activités régionales. Cette étude pourrait englober les rôles et fonctions des bureaux, en vue de simplifier les dispositions relatives aux structures et aux rapports. Il a été suggéré que l'organisation des services techniques dans les bureaux soit calquée sur les objectifs stratégiques. Nous continuerons à progresser dans le renforcement des régions.

Cependant, je n'ai pas le sentiment, au stade actuel, que le Conseil d'administration m'ait donné mandat d'envisager une restructuration plus fondamentale, surtout si une telle restructuration entraîne la fermeture de bureaux dans des pays en développement. J'ai l'intention de mener une étude sur l'amélioration des services offerts à nos mandants, étude qui se fondera sur la demande et débutera par une enquête sur les améliorations qu'ils jugent prioritaires.

Monsieur le Président,

Une large part des débats a été consacrée aux quatre objectifs stratégiques et aux budgets des secteurs techniques du siège. Lorsque les observations portaient essentiellement sur l'orientation de nos activités, chacun des secteurs a été attentif à vos interventions, dont il tiendra compte dans la mise en œuvre de son programme de travail.

Dans un certain nombre de cas, vous avez fait des propositions tendant à renforcer les programmes. Ainsi en va-t-il notamment de différents aspects de l'emploi. Les porte-parole de l'Afrique, des Amériques, de l'Asie et du Pacifique, parmi d'autres, ont demandé que l'on accroisse les ressources consacrées à l'emploi, ce qui témoigne de la forte demande dont font l'objet nos services en ce domaine. Je reviendrai à cette question dans un moment.

Je partage pleinement les avis exprimés sur l'importance relative du Secteur de la protection sociale et sur le fait que l'OIT exerce dans ce domaine une responsabilité particulière par rapport aux autres organisations internationales. Dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui, cette responsabilité ne peut être assumée que par une amélioration et une modernisation constantes de nos connaissances et de nos services. Cette approche guidera la manière dont nous mettrons en œuvre le budget.

Dans ce contexte, des voix se sont élevées pour demander le renforcement de notre programme sur le VIH/SIDA ainsi que du programme SafeWork et des références moins fréquentes à d'autres parties du programme.

Au début de la période biennale en cours, nos activités sur le VIH/SIDA faisaient partie de SafeWork. Elles ont été améliorées et séparées mais j'aimerais souligner que le montant total des ressources affectées aux deux programmes a été augmenté.

De ce fait, je laisse inchangées les propositions relatives à ces deux programmes tels qu'ils se présentent maintenant, et ce pour deux raisons.

Premièrement, les ressources affectées au programme sur le VIH/SIDA sont minimisées dans les propositions. Ou plutôt, les ressources sont correctement indiquées mais de nombreuses contributions techniques ont été confondues avec celles d'autres unités, dans le domaine par exemple de la sécurité sociale, des marchés du travail et du travail des enfants. M. Willers a attiré l'attention sur cette situation. Avec l'expérience, et notamment lorsque la situation extrabudgétaire sera claire, nous devons peut-être réexaminer la situation.

Deuxièmement, il ne fait aucun doute que la sécurité et la santé au travail occupent un rang de priorité important. C'est le principal programme focal puisqu'il représente plus de deux fois la taille moyenne de chacun des sept autres programmes, avec une direction déterminée et un personnel compétent. Parallèlement, ce programme doit être réorienté. Le Conseil d'administration a lancé cet exercice en choisissant la sécurité et la santé au travail comme le premier sujet qui sera couvert par la nouvelle approche intégrée de l'activité normative. Au plan interne, nous mettons au point, avec des conseils extérieurs, une approche plus stratégique qui permettra de réduire certaines activités coûteuses et de réorienter des ressources vers des activités ayant un impact plus marqué. Nous sommes persuadés qu'il sera possible de réaliser des gains d'efficacité tout en renforçant les activités essentielles du programme qui ne sont pas touchées par les propositions budgétaires.

Comme preuve concrète de ma volonté de renforcer l'impact de ce programme, j'ai procédé à des ajustements internes pour dégager 100 000 dollars supplémentaires qui seront affectés à ce programme dans le cadre du budget actuel. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir du programme que je considère, comme M. Blondel et le gouvernement de la France notamment, au centre du concept du travail décent. Cette allocation servira à renforcer les études d'efficacité et la

collaboration avec les instituts de santé et de sécurité au travail afin de constituer des partenariats à l'appui des pays en développement.

Naturellement, il faut répondre aux nombreuses observations sur la nécessité de renforcer le secteur de l'emploi. Je ne peux le faire que dans la limite des réductions possibles dans d'autres programmes. J'ai décidé de proposer une réaffectation d'un montant total de 612 000 dollars pour financer deux postes sur la stratégie de l'emploi afin de renforcer la capacité analytique du secteur de l'emploi. Ces affectations seront financées par des réductions sur les dépenses de voyage du personnel. Il en résulte une diminution de 7 pour cent pour l'ensemble des programmes du siège mais qui n'affecte pas les programmes dans les régions.

Monsieur le Président,

Vous vous souviendrez sans doute qu'à l'issue de nos débats vendredi dernier j'ai abordé la question fondamentale du niveau des ressources. Je souhaitais lancer un processus de réflexion et de consultation qui nous permettrait de faire le maximum pour nos mandants.

Vos discussions ont permis d'identifier un nombre important d'améliorations aux programmes et diverses manières de renforcer notre Organisation. En fait, il est ressorti de vos orientations que nous devrions faire davantage. M. Blondel a été particulièrement ferme sur ce point et a proposé une augmentation du niveau réel du budget. Beaucoup d'entre vous ont appuyé le niveau que j'ai présenté.

En même temps, des voix se sont élevées pour demander que nous absorbions les augmentations de coût très prudentes des propositions, qui s'élèvent à 7 millions de dollars, soit 1,5 pour cent.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler l'orientation que j'ai donnée au budget. En ce qui concerne les frais généraux, les deux budgets que je vous ai soumis proposaient des réductions de ressources pour les services d'appui et des augmentations correspondantes des ressources affectées aux travaux de fond. Dans ces deux budgets, les économies réalisées sur les services administratifs et de soutien dépassent 7 millions de dollars.

Toutefois, je pense que j'ai la responsabilité de répéter l'avertissement que j'ai donné vendredi dernier, à savoir que nous ne pourrions continuer indéfiniment sur cette voie. M. Marshall a demandé l'assurance que la qualité des services fournis au Conseil d'administration et à la Conférence ne pâtirait pas de ces réductions. Un récent exercice d'évaluation des coûts de la Conférence et du Conseil d'administration a montré que le coût total de la Conférence, y compris la préparation des rapports, avait peu évolué entre 1992-93 et 2000-01 mais que les coûts du Conseil d'administration avaient plus que doublé. La poursuite des réductions budgétaires sur des activités clés fera peser une menace sur notre aptitude à fournir des services satisfaisants à nos instances décisionnelles. Les marques de cette évolution sont déjà visibles.

Certes, l'une des manières de surmonter les problèmes de ressources est d'avoir recours au financement extrabudgétaire. Cependant, il est frappant de constater la fréquence à laquelle on exprime des préoccupations quant aux risques inhérents au financement des activités essentielles à partir de ces ressources. En outre, nous savons tous que les projets extrabudgétaires exigent des activités d'appui financées par le budget ordinaire. La solution extrabudgétaire a donc ses limites. Je continuerai à m'efforcer de mobiliser des ressources extrabudgétaires dans les domaines où les demandes ne peuvent être satisfaites par le budget ordinaire, mais c'est là une réponse incomplète.

Sur la base des consultations que j'ai eues au cours des derniers jours, je reformule notre proposition de budget dans le sens d'une diminution de programme en termes réels. Je le fais pour prendre en compte l'opinion de certains de nos principaux contributeurs ainsi que les contraintes qui pèsent sur certains pays en développement.

Par ailleurs, je ne crois pas que le fait d'absorber toutes les augmentations de coût constituerait une bonne politique de gestion. Elle ne répondrait pas aux besoins pressants et réels que nos mandants expriment au sein des commissions. En outre, elle ne servirait pas les progrès que nous

avons accomplis ensemble pour forger une organisation plus efficace, ayant une action mieux ciblée.

J'espère que dans un avenir assez proche l'OIT pourra passer à une croissance budgétaire en termes réels qui corresponde à l'augmentation des demandes pour nos services et aux améliorations de notre performance dans une économie mondiale où, comme je l'ai dit dans mon introduction, les questions dont s'occupe l'OIT sont au cœur des préoccupations des familles et du monde politique. Dans l'intervalle, je compte sur vous pour minimiser la dimension et l'impact des réductions de programme en termes réels.

Je propose donc une réduction du niveau nominal du budget d'environ 2 millions de dollars des Etats-Unis, dont 160 000 dollars proviennent de nouvelles coupes dans les voyages du personnel, et le reste de l'absorption d'une partie des augmentations de coût se montant à quelque 1,9 million de dollars.

Le niveau d'absorption que je propose représente toutes les augmentations de coût exception faite des dépenses de personnel, de la location des bureaux extérieurs, de la vérification externe des comptes et des organismes du système commun des Nations Unies.

Cependant, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une réduction de programme. L'expression «absorption des augmentations de coût» a une résonance technique et indolore. Or l'important ce n'est pas le mode de calcul, mais ce que nous pourrions faire avec ces ressources.

A titre de comparaison, je dirais que ce montant est d'environ 50 pour cent plus important que les crédits prévus dans le budget ordinaire pour le programme «Coopératives», il est plus important que les crédits prévus pour le Groupe des politiques internationales, le programme «Migrations internationales pour l'emploi» ou le programme focal sur la réponse aux crises et à la reconstruction. Si ces 7 millions de dollars devaient être absorbés, cela équivaldrait plus ou moins aux crédits pour l'ensemble de ces quatre programmes.

Un document qui illustre l'effet de ces coupes, programme par programme, est actuellement distribué.

Monsieur le Président, je conclurai par cette remarque: je suis conscient du fait que ma proposition de n'absorber qu'une partie des augmentations de coût n'aura pas la faveur de certains d'entre vous. Pour d'autres, aucune réduction de programme en termes réels n'est satisfaisante. Il faudra trouver des solutions à plus long terme qui concilient efficacité et efficacité.

Aujourd'hui, nous devons avancer. C'est pourquoi je demande au Conseil d'administration de soumettre à la Conférence mes propositions de budget révisées dans le cadre des procédures habituelles. Je sais que tous les membres ne peuvent être d'accord dès à présent, mais je suis convaincu que nous trouverons une solution satisfaisante en juin.

## Annexe III

## Récapitulation des ajustements par secteurs

(en dollars E.U. constants de 2000-01)

Programme	Réduction de 8,6 % des frais de voyage du personnel	Ajustements au programme (programmes techniques)	Réductions des programmes liées à des augmentations des coûts	Total des ajustements
<b>PARTIE I. BUDGET COURANT</b>				
<b>Organes directeurs</b>				
Conférence internationale du Travail	-		(78 676)	(78 676)
Conseil d'administration	-		(24 567)	(24 567)
Principales réunions régionales	-		(16 371)	(16 371)
Services juridiques	(2 846)		(793)	(3 639)
Relations, réunions et documents	(3 388)		(41 670)	(45 058)
<b>Objectifs stratégiques</b>				
<b>Programmes techniques</b>				
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	(68 392)		(43 021)	(111 413)
Emploi	(255 950)	612 093	(81 343)	274 800
Protection sociale	(93 854)		(41 845)	(135 699)
Dialogue social	(113 083)		(141 465)	(254 548)
Travail décent : appui opérationnel intersectoriel	(36 120)		(7 980)	(44 100)
Egalité entre hommes et femmes	(7 701)		(7 381)	(15 082)
Statistiques	(4 339)		(6 737)	(11 076)
Institut international d'études sociales	-		(81 798)	(81 798)
Centre international de formation de l'OIT, Turin	-		(103 162)	(103 162)
Relations externes et partenariats	(18 861)		(3 262)	(22 123)
Communication	(22 433)		(23 953)	(46 386)
Développement du site Web de l'Organisation	-		(551)	(551)
Réserves pour les réunions techniques	-		(5 755)	(5 755)
<b>Régions et coopération technique</b>				
Coopération pour le développement	(4 635)		(302)	(4 937)
Programmes extérieurs en Afrique	-		(296 658)	(296 658)
Programmes extérieurs dans les Amériques	-		(199 443)	(199 443)
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	-		(109 573)	(109 573)
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	-		(68 328)	(68 328)
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	-		(88 487)	(88 487)
<b>Services d'appui</b>				
Bibliothèque et services d'information	(1 609)		(104 990)	(106 599)
Informatique et communications	(3 471)		(26 725)	(30 196)
Administration interne	(4 236)		(181 263)	(185 499)
Publications	(2 182)		(12 784)	(14 966)
<b>Services de management</b>				
Direction générale	(50 828)		(13 648)	(64 476)
Développement des ressources humaines	(55 973)		(21 560)	(77 533)
Services financiers	(12 160)		(5 186)	(17 346)
Programmation et gestion	(14 110)		(845)	(14 955)
<b>Autres provisions budgétaires</b>				
Ajustement pour mouvements de personnel	-		-	-
<b>TOTAL PARTIE I.</b>	<b>(776 171)</b>	<b>612 093</b>	<b>(1 840 122)</b>	<b>(2 004 200)</b>
<b>PARTIE II. DEPENSES IMPREVUES</b>				
Dépenses imprévues	-	-	-	-
<b>PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT</b>				
Fonds de roulement	-	-	-	-
<b>TOTAL (PARTIES I-III)</b>	<b>(776 171)</b>	<b>612 093</b>	<b>(1 840 122)</b>	<b>(2 004 200)</b>

## Annexe IV

**Niveau provisoire du programme après les ajustements  
proposés par le Directeur général**

		Niveau provisoire pour 2002-03 (en dollars)
<b>Partie I</b>	<b>Budget courant</b>	
	Propositions initiales en dollars constants (au taux de 1,53 franc suisse pour 1 dollar E.-U.)	466 595 000
	Ajustements nets du programme selon l'annexe III	<b>(2 004 200)</b>
	Nouvelle proposition en dollars constants	464 590 800
	Augmentations de coûts à l'origine	7 059 465
	Réduction de la provision au titre des augmentations de coûts résultant des ajustements du programme	<b>(36 760)</b>
		<u>7 022 705</u>
	<b>Montant net, partie I</b>	<b>471 613 505</b>
<b>Partie II</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	875 000
<b>Partie III</b>	<b>Fonds de roulement</b>	-
	<b>Niveau provisoire du programme pour 2002-03</b>	<b><u>472 488 505</u></b>

**Comparaison avec le programme et budget pour 2000-01**

		Budget 2000-01  (en dollars)	Niveau provisoire pour 2002-03  (en dollars)	Augmentation (diminution) par rapport à 2000-01  (en dollars)
Partie I	Programmes d'activité	466 595 000	464 590 800	<b>(2 004 200)</b>
	Augmentations de coûts		7 022 705	7 022 705
Partie II	Dépenses imprévues	875 000	875 000	-
Partie III	Fonds de roulement	-	-	-
	<b>Budget total (parties I, II et III)</b>	<b>467 470 000</b>	<b>472 488 505</b>	<b>5 018 505</b>